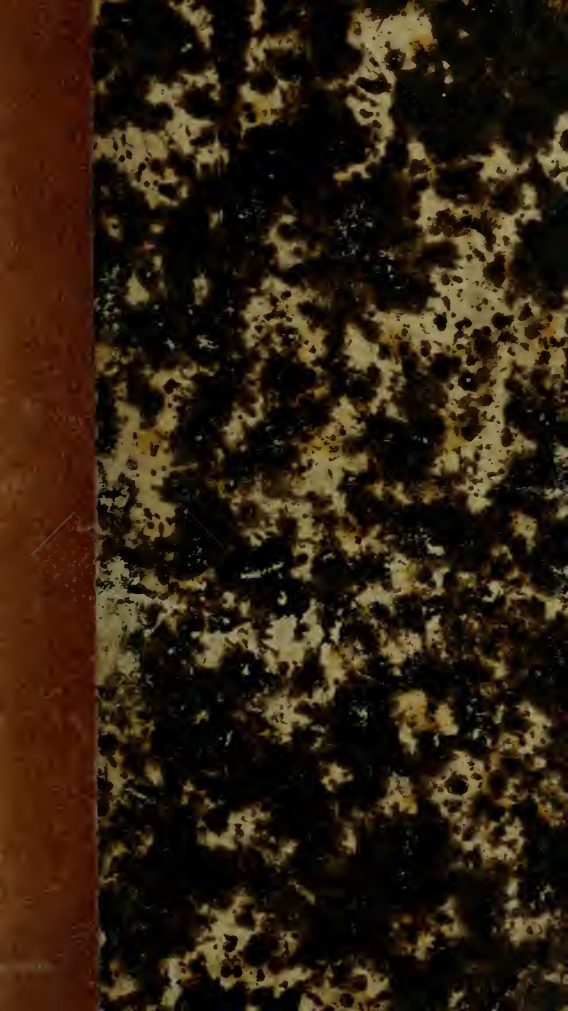

Vendu en 1975
par
Daniel MORCRETTE
Libraire à LUZARCHES
95270 France

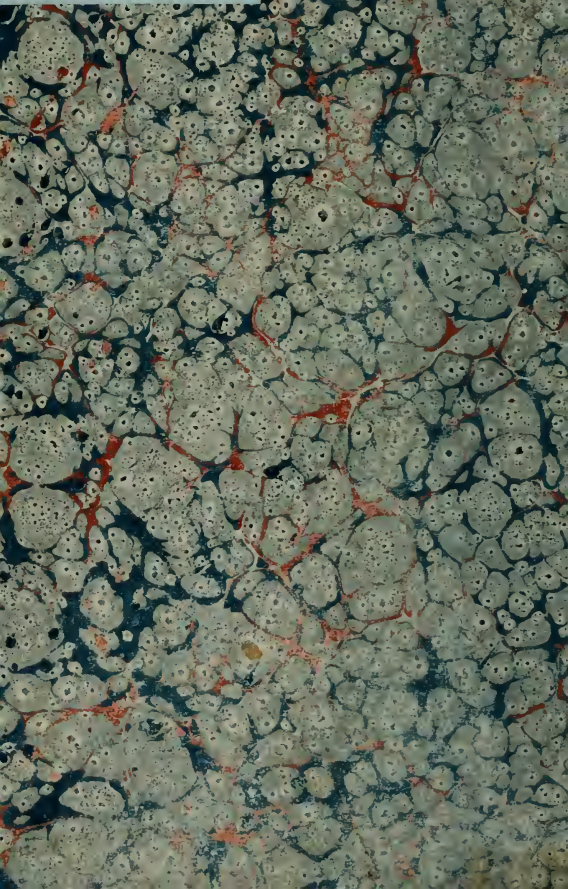

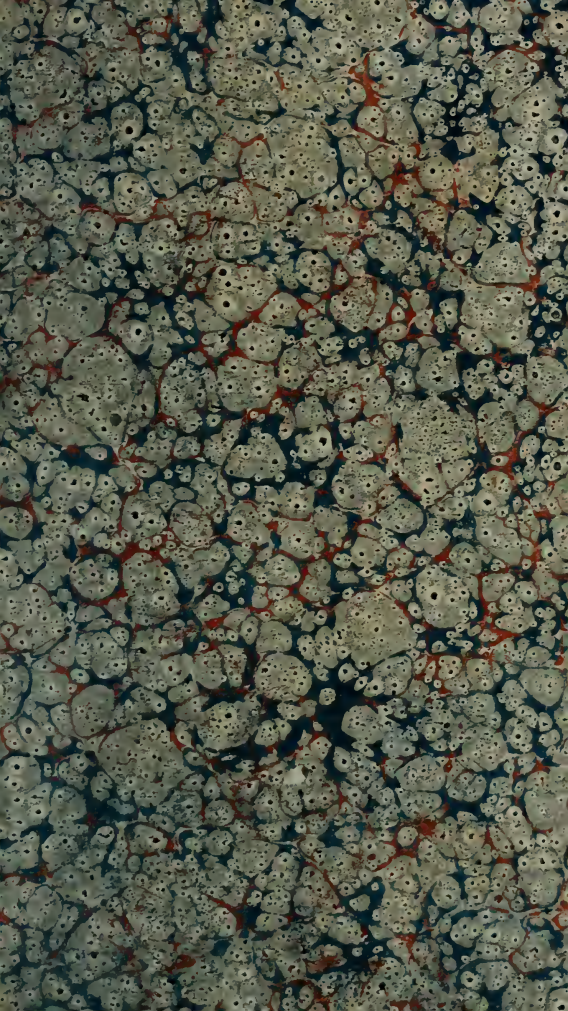

ce liure nous alle donne
de nottre maison de paris
il nous a partien au
uirs de villenne

Ceu liure a partie
au Soeur de la cha
rite de ui laine
la juele

N. Bonnart fe.

Le Vray portrait de Mad.elle le Gras, fondatrice, et premiere Superieure des filles de la Charité, seruantes des pauures malades, decedée à Paris le 15.e Mars 1660.

M
854

LA VIE
DE MADEMOISELLE
LE GRAS,
FONDATRICE
ET PREMIERE SUPERIEURE
DE LA COMPAGNIE
DES FILLES DE LA CHARITE',
Servantes des Pauvres Malades.

Par Monsieur GOBILLON, *Prêtre, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Curé de saint Laurens.*

A PARIS,
Chez ANDRE' PRALARD, ruë saint Jac[illegible]
à l'Occasion.

M. DC LXXVI.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

Universitas
BIBLIOTECA
Ottaviensis

437215

CSP
BX
4463.8
.L67
G696
1676

A LA REYNE.

MADAME,

Ce n'eſt pas icy ſeulement l'Hiſtoire d'une perſonne particuliere, dont Vôtre Majeſté *me veut bien permettre de luy repreſenter les vertus. Le ſujet que j'ay pris, m'engage par luy-même dans une étendue qui eſt plus digne de la grandeur de vôtre zele; & je ne puis écrire la Vie d'une celebre Fondatrice de nos jours, ſans*

parler en même tems de l'origine d'une sainte Communauté de Filles dont elle a fait l'établissement. Vôtre pieté, MADAME, *qui edifie toute l'Eglise, trouvera dans cet ouvrage un objet conforme à ses sentimens & à ses inclinations. C'est une Compagnie qui se consacre au service des Pauvres pour les assister en toutes sortes de miseres & de besoins. Elle prend heureusement naissance sous le regne glorieux de cette grande Princesse qui vous a précedée.* ANNE D'AUSTRICHE, *dont le nom sera en veneration à tous les siecles, approuve son Institution, honore son ministere, reconnoist son utilité, favorise ses entrepriſes, & prend part à toutes ses actions.* Vôtre Majesté, MADAME, *ne peut envisager un exemple d'un caractere plus auguste, & d'un merite plus achevé: & pour*
Orat. *faire son éloge sur celuy que* S. Gre-

goire de Nysse *fit autrefois d'une grande Imperatrice femme de* Theodose, *& Mere des Empereurs* Arcade *&* Honoré ; *je puis dire, comme ce Pere, que nous avons vu sur le trone dans la personne de nôtre Souveraine*, la lumiere de toutes les vertus, la regle vivante de la justice, l'image de la clemence Royale, l'appuy de la Foy orthodoxe, la colonne de l'Eglise, la gloire de l'Empire, le tresor des Pauvres, l'asyle des miserables & des affligez. *Quoy que nous ayons ressenty sa perte avec une extreme douleur, nous ne pouvons pas nous plaindre*, MADAME, *que tant de vertus soient éteintes par sa mort. Elles revivent toutes avec éclat dans sa Famille, qui conserve aussi cherement les sentimens qu'elle luy a inspirez, que l'autorité qu'elle luy a maintenue ; & qui n'a pas moins de veneration pour les exemples qu'elle luy*

funeb. de Placilla Imperatrice.

a laissez, que de reconnoissance pour la gloire qu'elle luy a acquise. On continue dans sa maison Royale les actions de charité, qui avoient été commencées de son regne : on les y regarde toûjours non seulement comme des devoirs necessaires de la Religion, mais comme des obligations indispensables du gouvernement : on y considere les Pauvres, comme des personnes, dont DIEU *commet aux Souverains la protection & le soin, en même tems qu'il leur met sa puissance entre les mains. Il n'y a point de moyens qu'elle n'employe pour les secourir : Elle répand sur eux ses liberalitez dans les Paroisses & dans les Hôpitaux ; elle leur fait bâtir des lieux de retraite, & elle leur donne des personnes zelées, qui par une profession particuliere se dévouent à leur service. Entre tous les ouvrages que la charité a pu faire lors qu'elle a regné dans le coeur des Roys, il n'y*

en eut jamais de plus grand, que cet Hôtel magnifique, que nous voyons élever, pour y recevoir les Soldats dans leurs infirmitez. Que la reconnoissance des sujets erige dans Paris des trophées aux Victoires du Roy, & qu'elle en fasse les plus riches ornemens de cette Ville capitale; cet incomparable Monarque, qui ne triomphe pas moins par sa charité que par sa valeur, en veut laisser à la posterité le plus superbe monument, qui ait paru dans tous les siecles. Il est le Pere des Soldats aussi bien que le General, & le Chef: il pourvoit aux necessitez d'une vie, que son exemple, & son service leur ont fait exposer tant de fois, & qui conserve dans les incõmoditez qui luy restent, des marques de leur courage, & de leur fidelité. Louis le Grand, *qui porte par privilége la qualité de* Tres-Chrétien, *ne borne pas ses soins dans les secours temporels qu'il*

leur fournit : il les met en état de s'appliquer avec plus de liberté à faire leur salut, & à rendre à DIEU *ce qu'ils luy doivent, après qu'ils ont combatu pour les interests de leur Prince, & qu'ils se sont acquitez envers luy de leurs devoirs. Il les fait passer de la discipline militaire qu'ils ont exactement observée sous la conduite de leurs Officiers, & de leurs Generaux, dans une discipline Chretienne sous la direction d'une Communauté de Ministres de* JESUS-CHRIST; *dont ils reçoivent toutes sortes d'instructions, & de consolations spirituelles : & s'ils sont privez de la douceur & de l'assistance de leurs familles, il supplée à ce défaut avec abondance, en les faisant servir dans leurs maladies par des Filles charitables, qui par un engagement plus étroit & plus saint que toutes les liaisons de la nature s'attachent à les secourir dans tous les*

besoins de l'ame & du corps. Il n'y a que des Roys qui puissent entreprendre des ouvrages de cette qualité. La charité qui n'a point de bornes dans ſes deſirs, ne les peut executer que par une main ſouveraine; & une moindre puiſſance ne peut occuper pleinement des Filles qui embraſſent par leur profeſſion tous les objets differens de cette vertu. Quelque petite que ſoit leur Compagnie en elle-même par la qualité de ſes ſujets, elle eſt grande & conſiderable par l'étendue de ſes emplois; & comme il n'y a que les Roys qui luy en puiſſent fournir tout le fonds neceſſaire, il n'y a auſſi qu'elle qui puiſſe ſatisfaire entierement par ſes ſervices à toutes les oeuvres de la charité des Roys. C'eſt pour cette raiſon, MADAME, *que cette Compagnie aiant voulu faire donner au public l'Hiſtoire de ſa Fondatrice, pour déclarer à toute l'Egliſe les deſſeins de ſa vocation,*

& les dispositions de son Zele, elle a cru qu'elle se devoit adresser à Vôtre Majesté *pour implorer le secours, & la protection de sa pieté Royale dans l'exercice de ses emplois, & pour luy offrir son ministere avec une obeïssance sans reserve pour l'execution de ses ordres.* Vôtre Majesté, MADAME, *souffrira que le Pasteur, qui a l'honneur de luy porter la parole pour ces Filles, qui sont soûs sa conduite dans leur maison principale, se joigne avec elles pour luy presenter ses voeux, & qu'il prenne cette occasion favorable de luy témoigner la soûmission profonde avec laquelle il sera toute sa vie,*

MADAME,

De Vôtre Majesté,

Le tres-humble, tres-obeïssant, & tres-fidele serviteur & sujet,
N. GOBILLON, Curé de S. Laurens.

AVERTISSEMENT.

ON ne peut pas douter que la vie de Mademoiſelle le GRAS aiant été inceſſamment appliquée pendant plus de trente années à tous les exercices de la Charité, n'ait été remplie d'un grand nombre de bonnes oeuvres, dont la connoiſſance auroit donné plus d'éclat à ſon merite, & plus de conſolation, & d'édification à ſa Compagnie. Cependant le détail d'une vie ſi ſainte n'a pas été remarqué avec le ſoin & l'exactitude qu'il meritoit, & je n'ay pu prendre qu'une idée generale de ſes vertus ſur les memoires qui m'ont été communiquez. On m'en a mis entre les mains qui regardent l'Inſtitution de ſa Compagnie, & les établiſſemens différens qu'elle a faits. J'ay lu quelques-unes de ſes lettres, & des extraits qu'elle a laiſſez de ſes Meditations, & de ſes Conferences : j'ay conſulté les perſonnes qui ont eu part à ſes deſſeins, & dont la memoire a pû rendre quelque témoignage

de ſes actions : & ſur cela j'ay formé le plan de cette hiſtoire, qui auroit été plus conſiderable, ſi j'avois pu découvrir toute la matiere qui en pouvoit faire la compoſition. On ne laiſſera pas neantmoins de tirer quelque avantage de ce peu de fonds qui eſt reſté. On y verra l'origine & la fondation de la Compagnie des Filles de la Charité, avec la diverſité des emplois qu'elles ont embraſſé pour le ſervice des Pauvres en toutes ſortes d'états. On y reconnoîtra l'eſprit de cette pieuſe Fondatrice dont elle a marqué les caracteres dans quelques-uns de ſes écrits qui ont été conſervez. Les penſées que j'y ay trouvé répandues, m'ont paru ſi ſolides, ſi élevées & ſi touchantes, que je les ay jugées dignes d'être recueillies pour l'inſtruction de ſes Filles; rien n'étant plus capable de leur inſpirer l'amour & la fidelité pour leur vocation, que les paroles de leur Mere, animées & remplies de ſon Eſprit. Je les ay miſes dans quelque ſuite ſoûs des titres particuliers, ſans y rien ajoûter de moy que la diſpoſition & l'ordre; & aprés avoir rapporté en quatre livres ce que j'ay pu aprendre de ſa vie, j'ay fait de ſes penſées le ſujet du cinquiéme.

APPROBATION
DE MESSEIGNEVRS les Prelats.

S'IL est vray que les bons exemples sont de tous les moyens exterieurs qui portent à la vertu, les plus efficaces & les plus puissans; il est encore certain qu'ils ne font jamais tant d'impression, que quand ils se presentent en des personnes que l'on a pu voir, & qui même pour se sanctifier ont été obligées par un mouvement particulier de l'esprit de Dieu de conserver quelque commerce avec le monde: car c'est alors que le commun des Chretiens trouvant par experience la vertu possible, ne s'effraie plus de sa pratique, & que les moins courageux auroient honte & rougiroient de s'en vouloir dispenser. Tel a été l'exemple que Mademoiselle le GRAS, cette Mere tendre & universelle des Pauvres, a donné à nôtre siecle dans lequel il semble que Dieu l'ait suscitée pour le convaincre que ni la foiblesse du sexe ni la délicatesse du temperament, ni les engagemens même de la societé, ne sont pas des obstacles invincibles au salut, la charité luy aiant découvert dans le monde autant de moyens de se sanctifier, qu'elle y a connu de miseres differentes à soulager. C'est ce que l'Auteur de sa Vie nous represente admirablement dans le riche tableau qu'il nous

en donne, ouvrage dans lequel je ne puis dire s'il se trouve plus de discernement que d'édification, plus de lumiere que de fécondité. Les expressions en sont nettes, les matieres solides, les applications touchantes; la lecture ainsi n'en peut être que tres-utile. C'est le jugement que nous en faisons au mois de Juin de l'année 1676.

FRANÇOIS Archevêque de Roüen.
JEAN LOUIS, Evêque d'Aire.
JEAN, Evêque de Sées.
HARDUIN, Evêque de S. Brieux.
JEAN-BAPTISTE, nommé à l'Evêché de Perpignan.

Approbation des Docteurs.

NOus avons lu ce livre, intitulé *la Vie de Mademoiselle le* GRAS, dans lequel nous n'avons rien trouvé qui ne soit tres conforme à la Foy, & aux maximes de l'Evangile. Les Femmes Chretiennes y trouveront un parfait modele de toutes les vertus que Dieu leur demande dans l'état ou sa Providence les a mises, & elles pourront apprendre de sa conduite cette religion pure & sainte que l'Apôtre S. Jacques fait consister à visiter & secourir les Veuves & les Orphelins, & à se conserver sans tache parmi la corruption du siecle. Les Pasteurs de l'Eglise sont bien redevables à l'Auteur d'avoir si doctement & avec tant de pieté établi par des

des passages des saints Peres si bien choisis, les devoirs d'une vertu qui commence à languir : & d'apprendre aux Fideles par toute la suite d'une vie si édifiante que la devotion du Christianisme la meilleure & la plus ancienne, est celle qui s'attache principalement à servir Dieu dans les Paroisses, & à dépendre de ceux qui en ont la conduite. Donné à Paris ce 21. Juin 1676.

ANTOINE VAGUIER DE POUSSÉ, Docteur de la Faculté de Paris, Curé de S. Sulpice.

GILLES ROBERT, Docteur de la Faculté de Paris.

FRANÇOIS DE MONMIGNON, Docteur de la Faculté de Paris de la Maison de Navarre, Curé de saint Nicolas des Champs.

E. PIROT, Docteur & Professeur de Sorbonne.

DENIS COIGNET, Docteur de la Maison de Sorbonne, Curé de S. Roch.

Fautes à corriger.

Page	46	fait *lisez* fit
Page	51	prés *ajoûtez* de
Page	78	ce qu'il *lisez* à ce qu'il
Page	100	tonduite *lisez* conduite
Page	124	aunes *lisez* aumône
Page	147	connoître leurs charité *ajoûtez* que
Page	151	*in vocem* lisez *in vicem*
Page	174	Cangrene *lisez* Gangrene
Page	191	un *lisez* une

TABLE
DES CHAPITRES
contenus en ce Volume.

LIVRE PREMIER.

CHAP. I. *Naissance de Mademoiselle le Gras. Son education. Ses exercices dans sa jeunesse.* pag. 6

CHAP. II. *Mariage de Mademoiselle le Gras. Ses vertus dans cet état. Ses retraites sous la conduite de Monsieur l'Evêque de Belley.* 8

CHAP. III. *L'assistance qu'elle rend à son Mary dans sa maladie. Les sentimens qu'elle témoigne à sa mort. Lettre de consolation de Monsieur l'Evêque de Belley.* 18

CHAP. IV. *Elle fait voeu de viduité. Monsieur l'Evêque de Belley la met sous la conduite de Monsieur Vincent qui l'emploie au service des Pauvres, dans les Confreries de Charité.* 26

CHAP. V. *Confreries de Charité établies & visitées par Mademoiselle le Gras.*

Charité plus excellente que les Miracles fait l'occupation de sa vie. 36

LIVRE SECOND.

CHAP. I. *Naissance de Compagnie des Filles de la Charité. Assemblée de Dames dans Paris pour le soulagement des Malades de l'Hôtel Dieu.* pag. 49

CHAP. II. *Les Filles de la Charité employées au service des pauvres Malades.* 64

CHAP. III. *Mademoiselle le Gras va demeurer à la Chapelle. Elle y reçoit des Dames en retraite. Son amour pour l'Oraison.* 74

CHAP. IV. *Monsieur Vincent luy commet le soin des Enfans trouvez, & des Galeriens. Elle va établir ses Filles dans l'Hôpital d'Angers.* 85

CHAP. V. *Les Filles de la Charité servent les pauvres dans des maladies contagieuses. La Loraine assistée pendant la guerre par Monsieur Vincent. Mademoiselle le Gras donne retraite à des Filles refugiées de cette Province.* 92

LIVRE TROISIE'ME.

CHAP. I. *Mademoiſelle le Gras établit ſa demeure près de la maiſon de S. Lazare. Elle fait un voyage à Nantes, où on luy demande des Filles pour l'Hôpital.* pag. 97

CHAP. II. *La Reyne mere prend part à toutes les oeuvres de charité. Mademoiſelle le Gras fait ſubſiſter les Enfans trouvez pendant la guerre.* 105

CHAP. III. *Aſſiſtances rendues aux pauvres pendant les guerres étrangeres & civiles par Mademoiſelle le Gras & ſa Compagnie. Heureuſe mort d'une Fille de la Charité.* 112

CHAP. IV. *Mademoiſelle le Gras envoye des filles en Pologne. Elles y aſſiſtent des Peſtiferez. La Reyne fonde des Hôpitaux.* 121

CHAP. V. *Hôpitaux de Paris ſervis par les Filles de la Charité. Origine de l'Hôpital general. Etendue de la charité de Mademoiſelle le Gras.* 127

LIVRE QUATRIE'ME.

CHAP. I. *Conduite de Mademoiſelle le Gras envers ſes Filles.* pag. *136*

CHAP. II. *La Charité que cette Superieure recommande à ſes filles entr'elles.* *146*

CHAP. III. *Erection de la Compagnie des filles de la Charité. Acte d'établiſſement par Monſieur Vincent.* *159*

CHAP. IV. *Le premier deſſein de l'inſtitution des Religieuſes de la Viſitation, changé par S. François de Sales. Executé enſuite par Monſieur Vincent, dans l'établiſſement des Filles de la Charité.* *167*

CHAP. V. *Maladie de Mademoiſelle le Gras. Les vertus qu'elle fait paroître à la mort. Sa ſepulture.* *169*

LIVRE CINQUIEME.

Penſées de Mademoiſelle le Gras, Recueillies de ſes Meditations & de ſes Conferences.

CHAP. I. PEnſées ſur les Myſteres de la vie de JESUS-CHRIST. pag. *188*
§. I. *Sur le Myſtere de l'Incarnation.* là-même.
§. II. *Sur l'Annonciation de la Vierge.* *190*
§. III. *Sur la Viſitation de la Vierge.* *195*
§. IV. *Sur le doute de S. Joſeph.* *196*
§. V. *Sur l'état de* JESUS-CHRIST *dans le ſein de la Vierge.* *197*
§. VI. *Sur ſa Naiſſance.* *201*
§. VII. *Sur ſon Epiphanie.* *204*
§. VIII. *Sur ſa Preſentation au Temple.* *206*
§. IX. *Sur ſa vie cachée depuis douze ans juſqu'à trente.* *208*
§. X. *Sur ſon Baptême.* *209*
§. XI. *Sur ſa Tentation.* *210*

§. XII. *Sur ſes predications & ſes miracles.* 212
§. XIII. *Sur ſa Paſſion.* 215
§. XIII. *Sur ſa Reſurrection.* 230
§. XIV. *Sur ſon Aſcenſion.* 231
§. XV. *Sur la deſcente du Saint Eſprit.* 232
CHAP. II. Penſées ſur les Sacremens. 239
§. I. *Sur le Baptême.* là-même.
§. II. *Sur la Penitence.* 243
§. III. *Sur la tres-ſainte Euchariſtie.* 846
CHAP. III. Penſées ſur la ſainte Vierge. 255
§. I. *Sur ſon eminente dignité.* là-même.
§. II. *Sur la devotion à la Vierge.* 256
§. III. *Priere à la Vierge.* 258
§. IV. *Oblation de la Compagnie des filles de la Charité à la Vierge.* 264
CHAP. IV. Penſées ſur la vocation des Filles de la Charité. 268
§. I. *Sur l'eſtime de cette vocation.* là-même.
§. II. *Sur l'amour de cette vocation.* 273
§. III. *Sur les difficultez de cette vocation.* 277

CHAP. V. Pensées sur les voeux. 280
§. I. *Sur l'excellence du voeu.* là-même.
§. II. *Sur la pauvreté.* 282
§. III. *Sur la Chasteté.* 286
§. IV. *Sur l'obeissance.* 289
CHAP. VI. De la mortification. 295
§. I. *Sur la mortification du propre jugement & de la volonté.* là-même.
§. II. *Sur la mortification de la propre volonté.* 300
§. III. *Sur la mortification des passions.* 303
§. IV. *Sur la mortification des sens.* 315
CHAP. VI. Des vertus qui regardent Dieu. 322
§. I. *De l'amour de Dieu.* là-même.
§. II. *De la soûmission à la Providence de Dieu.* 325
CHAP. VII. Du peché. 328
§. I. *De sa nature & de son origine.* là-même.
§. II. *De la Tentation.* 330

Fin de la Table.

LA VIE
DE MADEMOISELLE
LE GRAS,
FONDATRICE
& premiere Superieure de la Compagnie des Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades.

LIVRE PREMIER.

LE Fils de Dieu, qui nous a proposé la charité comme la plenitude de sa loy, & comme le plus grand commandement de son Evangile, a fait naître de temps en temps des personnes extrordinaires,

qui ont pratiqué cette vertu dans toute sa perfection, pour en servir d'exemple à son Eglise.

Cette conduite qu'il a fait paroître dans la suite des siecles, n'a jamais eu plus d'éclat que dans celuy-cy, où nous pouvons dire qu'il a renouvelé heureusement le zele, dont il remplit le coeur des premiers Chretiens. Il a suscité un homme à qui il a inspiré le courage d'embrasser tous les emplois de la charité: & comme il a voulu dans ce siecle donner de nouveaux secours à son Eglise dans tous ses besoins, il s'est servy de l'illustre VINCENT DE PAUL, & d'une Compagnie dont il l'a fait Instituteur, pour executer ce dessein.

Nous avons vu ce Serviteur de Dieu entreprendre de remedier à tous les maux qu'il a pu reconnoître: s'appliquer à la conversion des Chretiens en toutes sortes d'états: leur préparer des retraites, pour les éloigner des occupations du monde, & les attirer à la connoissance de leur salut: travailler à la reforme du Clergé par

l'établissement des Seminaires, & par les exercices de l'Ordination : instruire les pauvres de la campagne par ses Missions, & faire annoncer l'Evangile aux Infideles.

Nous l'avons vu joindre aux assistances spirituelles, les secours necessaires pour les besoins du corps, à l'exemple des Apôtres qui prenoient soin de recueillir des aumônes en même temps qu'ils s'occupoient à prêcher la parole de Dieu :

Il a pourvu aux pauvres dans leurs maladies, en les faisant traiter dans leurs maisons, & leur procurant des douceurs & des consolations dans les hopitaux. Il les a assistez dans les prisons & les galeres. Il s'est chargé des enfans illégitimes qui étoient abandõnez. Il a établi des lieux de retraite pour les vieillards qui n'étoient plus en état de gagner leur vie, & il a mis les fondemens de l'Hopital general, cet ouvrage incomparable de nos jours qu'on avoit cru impossible dans les siecles passez. Enfin il a porté ses soins jusques sur les peuples des fron-

tieres ruinez par les guerres, & sur les soldats blessez dans les armées, & il n'y a point d'objet qui ait pu échaper à l'étendue, & à la force de sa charité.

Ce n'étoit pas assez de procurer des aumônes pour fournir à tous ces besoins : il étoit necessaire qu'il y eût des personnes attachées pour servir les pauvres dans tous ces états différens de misere & d'indigence : & comme les femmes sont plus capables de ces emplois, cet homme de Dieu a formé une Compagnie de Filles, qu'il a mises sous la conduite d'une Superieure sage & zelée, & qu'il a consacrées à ce ministere, sous le titre glorieux de Servantes des pauvres.

Pour l'accompliſſement d'un ouvrage si important, il a fait choix de LOUISE DE MARILLAC, veuve de Monsieur le Gras Secretaire de la Reine Marie de Medicis, & il n'a pu trouver personne qui possedât plus avantageusement toutes les qualitez necessaires pour correspondre à ses desseins.

Ce seroit priver la Compagnie de ses Filles, & même toute l'Eglise de l'édification d'un si grand exemple, que de laisser ensevelir dans l'oubly les actions de sa vie; & il seroit à souhaiter d'ailleurs que son histoire digne des auteurs les plus celebres, fût l'ouvrage d'une main plus habile.

Je n'ay pu neantmoins refuser de l'entreprendre aux prieres de Monsieur Almeras, qui a succedé à Monsieur Vincent, avec tant de merite dans la charge de Superieur general, & j'ay été engagé de satisfaire en cette occasion, à ce que je dois à la Compagnie des Filles de la Charité, qui dans sa Maison principale fait une des plus saintes portions du troupeau qui m'est commis.

Il ne m'a pas été possible de découvrir tout le détail d'une vie si chretienne, après les recherches les plus exactes. Il faut que je me contente de communiquer au public ce que j'ay pu apprendre par ses écrits, qui m'ont été mis entre les mains, &

par le raport de quelques personnes qui ont été les témoins de ses vertus, & qui ont eu part à ses emplois.

CHAPITRE I.

Naissance de Mademoiselle le Gras. Son education. Ses exercices dans sa jeunesse.

LOUISE DE MARILLAC nâquit à Paris, de Louis de Marillac sieur de Ferrieres, & de Marguerite le Camus, le douzieme jour du mois d'Août de l'année mil cinq cens quatre-vingt-onze. Elle perdit sa mere dans son bas âge: & son pere s'en voyant chargé luy seul, prit un soin particulier de son education. Il la mit en pension dans le Monastere des Religieuses de Poissy, où il avoit quelques parentes, pour luy donner dans cette maison les principes de la pieté chretienne. D'où l'aiant retirée quelque temps après, il la mit à Paris, entre les mains d'une Maîtresse

habile & vertueuſe, pour luy apprendre à faire des ouvrages convenables à ſa condition. Il n'oublia rien de tout ce qui la pouvoit perfectionner dans les exercices du corps & de l'eſprit. Il la fit inſtruire dans la peinture : & elle eut tant d'inclination pour ce bel art, qu'elle s'y eſt toûjours appliquée dans les états differens de ſa vie, autant que ſes infirmitez & ſes occupations le luy ont pu permettre ; & l'on conſerve encore dans ſa famille quelques portraits de pieté de ſa main.

Son pere découvrant dans ſon eſprit un fonds capable de toutes ſortes d'inſtrúctions, le cultiva avec tous les ſoins imaginables. Il luy fit apprendre la philoſophie pour luy former le raiſonnement, & pour luy donner entrée dans les ſciences les plus élevées. Ce qui luy donna tant d'affection pour la lecture, qu'elle en faiſoit la plus ordinaire de ſes occupations, & ce pere n'avoit point de plus grand plaiſir que de s'en entretenir avec elle, & de voir les reflexions & les

remarques qu'elle en faisoit par écrit. Il eut tant de satisfaction de l'obeïssance avec laquelle elle secondoit ses desseins, qu'il déclara même par son testament, *Qu'elle avoit fait sa plus grande consolation dans le monde, & qu'il croyoit qu'elle luy avoit été donnée de Dieu pour son repos d'esprit dans les afflictions de la vie.*

CHAPITRE II.

Mariage de Mademoiselle le Gras. Ses vertus dans cet état. Ses retraites sous la conduite de Monsieur l'Evêque de Belley.

COMME elle eut toûjours dés sa jeunesse un grand mépris pour le monde, & un desir ardent de se consacrer à Dieu, elle eut dessein de se faire Capucine : mais l'aiant communiqué au Pere Honoré de Champigny Capucin, qui vivoit pour lors en reputation de sainteté, il ne jugea pas qu'elle en pût supporter les austeritez, à cause de la foiblesse de sa com-

plexion, & il lui déclara qu'il croyoit que Dieu avoit quelqu'autre deſſein ſur ſa perſonne.

Dans le temps qu'elle délibéroit ſur ſa vocation, elle perdit ſon Pere, & ſe voyant par ſa mort, privée de ſa conduite, elle ſe trouva obligée de prendre party. Elle s'engagea dans le mariage, ne pouvant ſatisfaire le deſir qu'elle avoit pour la vie religieuſe; & elle n'entra dans cet état que par la neceſſité d'un établiſſement.

Le Ciel qui la deſtinoit pour l'aſſiſtance des Pauvres, l'unit avec une famille qui faiſoit une profeſſion particuliere d'exercer la charité. Il donna pour époux à Louiſe de Marillac, Antoine le Gras, natif de Montferrand en Auvergne, Secretaire de la Reine Marie de Medicis, dont la famille s'étoit ſignalée par l'amour des Pauvres, & avoit fondé un Hôpital dans la Ville du Puy. Elle fut engagée dans ce mariage à l'âge de vingt-deux ans, au mois de Février de l'année mil ſix cens treize, & elle

en reçut la benediction dans l'Egliſe de ſaint Gervais, à Paris.

Il n'y a point de vertu dont cet état ſoit capable, qu'elle ne pratiquât avec edification. Elle s'appliquoit dés les premieres années à viſiter les pauvres malades de la Paroiſſe où elle demeuroit. Elle leur donnoit elle-même les bouillons & les remedes, faiſoit leurs lits, les inſtruiſoit & les conſoloit par ſes exhortations, les diſpoſoit à recevoir les Sacremens, & les enſeveliſſoit après leur mort. Et la paroiſſe de ſaint Sauveur, entre les autres, où elle eſt demeurée veuve, a été le témoin & l'objet de toutes ces actions de charité.

Cette vertu qui, ſelon la doctrine du Saint-Eſprit, s'affermit & s'augmente de plus en plus par le ſecours des malades, s'établit dans ſon cœur avec tant de force & de zele, qu'elle ne mit point de bornes à ſes deſſeins. Elle ne ſe contenta pas d'aſſiſter les malades dans leurs maiſons, elle alla les viſiter dans les hopitaux pour ajoûter quelques douceurs aux ſe-

Non te pigeat viſitare infirmũ: ex his enim in dilectione firmaberis. *Eccli.* 7. v. 39.

cours neceſſaires qui leur y étoient fournis, & pour leur rendre par ſes mains les ſervices les plus bas & les plus penibles.

Ce n'étoit pas aſſez pour elle de ſervir de ſa perſonne : elle y attira des Dames par ſes conſeils & par ſes exemples, & elle faiſoit pour lors l'eſſay du grand ouvrage qu'elle devoit un jour entreprendre pour le ſoulagement de tous les pauvres, par l'inſtitution d'une Congregation de Filles, dont elle a témoigné par un écrit qu'elle avoit conçu quelque deſſein dans le temps de ſon mariage.

Quoy qu'elle veſcût dans le monde, elle garda inviolablement *cette Religion pure & ſans tache*, dont parle ſaint Jacques, *qui conſiſte à viſiter les orphelins & les veuves dans leur affliction, & à ſe conſerver pur de la corruption du ſiecle.* Epiſt. cap. 1. v. 27.

Elle eut toûjours le coeur éloigné de ſes faux plaiſirs & de ſes vanitez : & pendant le temps des divertiſſemens publics, elle avoit coûtume de

se retirer dans le Monastere des Capucines, pour lequel elle eut une affection tendre toute sa vie. Elle garda toûjours une grande modestie dans ses habits, ne mettant point son ornement, selon l'avis de saint Pierre, *à se parer au dehors, mais à parer l'homme invisible caché dans le cœur, par la pureté de l'esprit.* On ne pouvoit pas voir une ame qui fût plus détachée de la vie & des maximes du monde. Elle n'avoit jamais plus de joie que lors qu'elle se pouvoit separer de son commerce par les retraites, & qu'elle avoit la liberté de s'unir & de converser avec Dieu par l'oraison.

Epist. 1. cap. 3. v. 4.

Ce fut sous la conduite de l'illustre Evêque de Belley, Jean Pierre Camus, qu'elle apprit à faire ces exercices de la vie spirituelle, & elle s'y porta avec tant d'ardeur, que ce sage directeur se crut obligé d'en moderer l'excês, & il luy en marqua son sentiment en ces termes, par une lettre:

Je suis consolé de savoir que les

exercices de recueillement & les retraites spirituelles vous soient si utiles & si savoureuses : mais il en faut prendre pour vous comme du miel, rarement & sobrement. Car vous avez une certaine avidité spirituelle qui a besoin de retenue.

Comme elle savoit que la vie de l'esprit aussi bien que celle du corps ne peut subsister sans aliment, & que le Juste qui vit de la Foy, a besoin, comme parle Tertullien, de l'entretenir & de la repaître des veritez divines : elle lisoit souvent des livres de pieté, & elle avoit un amour particulier pour l'Imitation de JESUS, pour le Combat spirituel, & pour les Oeuvres de S. François de Sales & de Louis de Grenade. Le savant Prelat qui la conduisoit, la jugeant, capable de la nourriture la plus solide, lui mit entre les mains les écritures divines, qui selon les paroles de l'Apôtre, *sont utiles pour rendre l'homme de Dieu parfait, & parfaitement disposé à toutes sortes de bonnes oeuvres.*

Fidem Sanctis vocibus pascimus. Apolog. c. 39.

2. ad Timoth. 3. v. 16. & 17.

Mais parceque l'ame ne peut s'unir à Dieu avec liberté par la meditation & par les autres exercices spirituels, si elle ne reprime l'insolence des passions du corps, qui resistent à ses mouvemens, & si elle ne se separe de la multitude des occupations temporelles qui la troublent ; Louise de Marillac tachoit de domter & de soumettre son corps par les junes, les veilles, & le cilice, quoy que d'ailleurs il fût tres mortifié par ses infirmitez ordinaires & par les emplois penibles & continuels de sa charité. Et pour les affaires temporelles, dont les soins sont comme ces travaux de l'Egypte qui empechoient les Israelites d'aller sacrifier dans le desert ; elle n'y avoit d'application qu'autant que la necessité l'y obligeoit, & elle prenoit toûjours garde qu'elles ne fussent des obstacles à l'union qu'elle avoit avec Dieu.

Cependant quelque précaution qu'elle prît, elle ne put éviter absolument que le Demon ne traversât la

paix & la tranquilité qu'elle cherchoit. Cet ennemy voyant qu'il ne la pouvoit pas troubler par la revolte des passions, ny par les affections & les engagemens du monde ; prit une voie plus subtile & plus artificieuse : il la tourmenta par sa propre vertu, & se servit pour ce dessein contre elle-même, de la pureté & de la tendresse de sa conscience. Il luy inspira une si grande crainte du peché, & appliqua si fortement son esprit à la consideration des fautes qui échapent à l'infirmité des ames les plus innocentes, qu'elle avoit peine dans ses oraisons d'en détourner la vue.

Monsieur l'Evêque de Belley aiant eu connoissance de cette disposition de son esprit, fit tous ses efforts pour y mettre le calme, & nous voyons l'avis qu'il luy donna sur ce sujet dans une Lettre :

J'attens toûjours, ma chere Fille, que la serenité vous revienne après ces nuages qui vous empeschent de voir la belle clarté de la joie qui est au ser-

vice de Dieu. Ne faites point tant de difficulté aux choſes indifferentes, détournez un peu votre vue de vous-même & l'attachez à JESUS-CHRIST, *& voilà ſelon mon jugement, votre perfection, & je puis dire avec l'Apôtre, qu'en cela je penſe avoir l'eſprit de Dieu.*

Parmi ces inquietudes dont Dieu permit qu'elle fût troublée par la vue de ſes pechez pendant pluſieurs années, il y eut quelque intervalle de temps où il ſouffrit, pour une plus grande épreuve, que ſon ame fût agitée par des mouvemens contraires: elle paſſa de l'excès de la crainte du peché dans une autre extrémité. Le Demon lui ſuggera des penſées d'infidelité pour combatre cette crainte dans ſon principe, & pour la détruire entierement dans ſon coeur: il l'attaqua par de violentes & de longues tentations contre la foy de l'exiſtence de Dieu & de l'immortalité de l'ame; & ces tentations luy durerent depuis le jour de l'Aſcenſion de l'année mil

mil ſix cens vingt-trois, juſqu'au jour de la Pentecôte. Mais elle fut ſoutenue par la puiſſance de l'Eſprit ſaint, qui la délivra de ces peines le jour de cette grande Fête, lors qu'elle aſſiſtoit aux ſacrez Myſteres dans l'Egliſe de S. Nicolas des Champs; elle a déclaré par écrit qu'elle croyoit avoir obtenu cette grace par les prieres de ſaint François de Sales, pour lequel elle avoit une grande devotion, & dont elle avoit reçu pendant qu'il vivoit, des marques particulieres d'eſtime & d'affection, aiant été honorée de ſes viſites dans une maladie, le dernier voyage qu'il fit à Paris.

CHAPITRE III.

L'assistance qu'elle rend à son Mary dans sa maladie. Les sentimens qu'elle témoigne à sa mort. Lettre de consolation de Monsieur l'Evêque de Belley.

CETTE femme chretienne, pendant son mariage s'acquita pleinement de toutes les obligations de son état. Elle ne rendit pas seulement à Dieu tous les devoirs de la religion, & aux pauvres toutes sortes d'offices de charité ; mais elle satisfit parfaitement à ce qu'elle devoit à son mary & à sa famille. Dieu benit son Mariage par la naissance d'un fils, qu'elle éleva avec un soin particulier ; & qu'elle fit pourvoir dans la suite du temps, d'une charge de Conseiller du Roy en la Cour des Monoies.

Elle entra dans les sentimens que saint Chrysostome conseille aux meres chretiennes d'avoir pour leurs

enfans. *Nous avons*, dit ce Pere, *dans leur personne un précieux depost qui nous est confié: nous sommes obligez de le conserver avec beaucoup de précaution; & il faut bien prendre garde que le Démon ne nous l'enleve par ses surprises. Il n'y a point de biens qui doivent être si chers & si considerables, puisque c'est pour eux que l'on tâche de les acquerir. C'est un tres-grand desordre & une extreme imprudence d'avoir moins d'attache pour leur éducation, que pour des richesses que l'on n'amasse que pour eux. Il faut avant toutes choses leur imprimer l'amour de la vertu dans la tendresse de leur âge, & ne regarder les biens exterieurs que comme des accessoires, dont la possession sans la vertu leur sera inutile, & dont la privation ne leur sera pas préjudiciable s'ils sont vertueux.*

Magnum habemus pretiosumque depositum filios. Ingenti illos servemus cura. Nullus fundus æque nobis chorus esse debet, quippe hæc omnia filiis quæruntur. *Hom. 9. in cap. 3. 1. ad Timot.*

Comme les Chretiens sont chargez de prendre soin de leurs domestiques, à moins que de renoncer à la Foy, selon le sentiment de l'Apôtre, on n'en peut voir l'obligation acquitée avec plus de fidelité & avec plus de succès,

1. Ad Timot. 5. vers. 8.

que dans cette pieuſe Famille. Tous ceux qui furent aſſez heureux de s'engager à ſon ſervice, profitérent de ſes inſtructions & de ſes exemples; Il y eût entr'autres deux Commis de ſon Mary, à qui la vie d'une Maitreſſe ſi ſainte inſpira la reſolution de quitter le monde, dont l'un entra dans l'Ordre des Minimes, & l'autre dans la Congregation de ſaint Maur.

La Providence divine qui la vouloit ſanctifier par les épreuves, permit que ſon Mary, trois ou quatre ans avât ſa mort, tombât en de frequentes maladies, qui le rendirent d'une humeur fâcheuſe & chagrine. Cette épouſe charitable & fidele témoigna à ſon époux dans cet état, une affection plus tendre, une bonté plus compatiſſante, & un amour plus condeſcendant, pour tâcher de calmer ſon eſprit, & d'adoucir ſes peines & ſes douleurs. Le grand ſoin qu'elle eut pendant ce temps de l'aſſiſter & de le ſervir fut un apprentiſſage pour ſa charité, qui luy fit connoître les malades, & les moyens neceſſaires pour

les soulager, & qui luy donna tant d'experience & de capacité pour cet exercice, qu'elle en fit ensuite des leçons & des regles aux filles qu'elle établit pour leur secours.

Ce fut par ses soins & par les marques sensibles de son amour, aussi bien que par son exemple, qu'elle gagna le coeur de son Mary, & qu'elle le rendit capable des dispositions chretiennes avec lesquelles il mourut. On ne les peut mieux apprendre que par la lettre qu'elle en écrivit au Reverend Pere Hilarion Rebours, Chartreux, cousingermain de son Mary.

Mon tres-Reverend Pere, puisque vous voulez savoir les graces que notre bon Dieu a faites à feu mon Mary, après vous avoir dit qu'il m'est impossible de les faire toutes connoître, je vous diray que dés il y a long-temps, par la misericorde de Dieu, il n'avoit plus aucune affection pour les sujets qui peuvent porter au peché mortel, & avoit un tres-grand desir de vivre devotement. Six semaines avant sa mort il eut une fievre chaude qui mit son esprit

en grand danger : mais Dieu faisant paroitre sa puissance au dessus de la nature, y mit le calme : & en reconnoissance de cette grace, il se resolut entierement de servir Dieu toute sa vie. Il ne dormoit presque point toutes les nuits : mais il avoit une telle patience, que les personnes qui étoient auprès de luy, n'en recevoient point d'incommodité. Ie crois, qu'en cette derniere maladie, Dieu l'a voulu faire participant de l'imitation des peines de sa mort ; car il a souffert en tout son corps, & a entierement perdu son sang, & son esprit a été presque toûjours occupé dans la meditation de sa Passion. Il répandit sept fois du sang abondãment par la bouche ; & la septieme lui ôta la vie à l'instant. J'étois seule avec luy pour l'assister en ce passage si important, & il témoigna tant de devotion, qu'il fit connoître jusqu'au dernier soupir, que son esprit étoit attaché à Dieu. Il ne put jamais me rien dire, sinon, Priez Dieu pour moy, je n'en puis plus : paroles qui seront à jamais gravées dans mon coeur. Je vous prie de vous souvenir de luy quand vous

direz Complies ; il y avoit une si particuliere devotion , qu'il ne manquoit gueres à les dire tous les jours.

On ne peut rien ajoûter au témoignage que cette épouse rend elle-même, par cette lettre, des dispositions chretiennes de son époux à la mort ; & on ne peut aussi marquer avec des caracteres plus sensibles, l'amour & le courage avec lequel elle luy rendit les derniers devoirs.

Il mourut la nuit du vingt & un de Decembre de l'année 1625 , dans la Paroisse de saint Sauveur, après avoir reçu tous les Sacremens. Je ne puis mieux exprimer les sentimens qu'elle eut dans cet état, que par l'exemple d'une Dame vertueuse nommée Salvine , dont parle saint Jerôme. *Cette veuve*, dit ce Pere, *pleura tellement la mort de Nebridius son mary, qu'elle donna des marques de sa tendresse & de son amitié conjugale ; mais en même temps elle la supporta avec tant de vertu, qu'elle la regarda plutost comme un voyage, que comme une perte & une privation.*

Mortem Mariti sic flevit, ut exemplũ conjugii dederit : Sic tulit, ut eum profectũ crederet, non amissum. *Ep. 9.*

Mademoiselle le Gras quelques heures après que son mary fut mort; alla trouver Monsieur Hollandre Docteur de la Maison de Sorbonne, son Pasteur, pour en recevoir de la consolation dans son déplaisir, & elle se confessa & communia; non seulement pour se fortifier par la presence de JESUS-CHRIST, mais pour se consacrer à luy comme à son unique époux.

Le Prelat qui la dirigeoit & qui s'interessoit dans tous les évenemens de sa vie, luy écrivit sur la mort de son mary, & luy apprit l'usage qu'elle devoit faire de sa viduité. Voicy la maniere touchante avec laquelle il s'en expliqua par sa lettre:

Enfin, ma chere Soeur, le Sauveur de nos ames après avoir mis votre époux en son sein, s'est mis dans le vôtre. O celeste époux, soyez à jamais celuy de ma Soeur, qui vous a choisy pour tel, lors qu'elle étoit encore divisée. Mais demeurez sur son sein, Seigneur, comme un bouquet de myrrhe, douce à l'odorat, mais amere au goût. Donnez-luy quelque consolation

consolation dans les amertumes inseparables de son veuvage. O Dieu, ma tres-chere ame, c'est à cette heure qu'il se faut serrer & presser auprès de la Croix, puisque vous n'avez plus que cet appuy en terre. C'est maintenant qu'il faut dire à Dieu qu'il se souvienne de sa parole: & quelle est cette parole, ma tres-chere Fille? c'est qu'il sera le pere de l'orphelin, & le juge de la veuve. Iuge, ma chere Soeur, pour prendre sa cause en main, & pour juger ses adversaires. C'est à cette heure que nous verrons si vous avez aimé Dieu comme il faut, puisqu'il vous a ôté ce que vous aimiez beaucoup. Paix éternelle & repos soit à cette chere ame pour laquelle nous prions, & consolation à la vôtre, par le Pere de toute consolation, & le Dieu des misericordes.

CHAPITRE IV.

Elle fait voeu de viduité. Monsieur l'Evêque de Belley la met sous la conduite de Monsieur Vincent qui l'emploie au service des Pauvres, dans les Confreries de Charité.

LOUISE DE MARILLAC voyant son Mary perilleusement malade en l'année mil six cens vingt-trois, avoit pris dessein, si Dieu disposoit de luy, d'embrasser la viduité, que l'Apôtre inspiré de l'esprit de Dieu, conseille comme un état plus heureux que le mariage : & elle en avoit fait voeu le 4. jour de May, qui est la fête de sainte Monique. Lors que la Providence divine luy en presenta l'occasion par la mort de son Mary, elle se crut obligée d'accomplir son voeu, & elle en écrivit au Pere Rebours en ces termes :

Ep. 1. ad Cor. c. 7. v. 40.

N'est-il pas bien raisonnable que je sois toute à Dieu, après avoir été tant

de temps au monde? Ie vous dis donc, mon cher Cousin, que je le veux de tout mon cœur, & en la maniere qu'il luy plaira. Mais j'ay grand sujet de me défier de moy-même pour la perseverance dans ce saint desir, à cause des continuels empêchemens qui s'opposent aux desseins que Dieu a sur moy. Or sus, mon cher Pere, aidez donc ma pauvre ame, & par vos prieres rompez ces liens qui m'attachent si fortement à tout ce qui n'est pas Dieu; & pour son saint amour, continuez les prieres que vous me promettez.

Elle eut tant d'estime & d'amour pour l'état qu'elle avoit embrassé, que tous les ans le jour de sainte Monique elle avoit coutume de renouveler à Dieu cette premiere oblation qu'elle luy avoit faite de sa personne, & ce jour lui étoit solennel pour la grace qu'elle y avoit reçue. Elle fit de sa viduité le même usage que Salvine, à qui, selon le témoignage de S. Jérôme. *La mort de son mary fut une occasion favorable de s'appliquer avec plus de liberté & de zele aux exercices de la* Orbitatis magnitudo, Religionis occasio fuit Epist. 9.

religion. Elle redoubla pour lors ſes devotions & ſes prieres ; elle ſe ſanctifia de plus en plus par la frequente participation des Sacremens, par les oeuvres de charité, par les lectures & les meditations, par les jeûnes & les auſteritez.

Monſieur l'Evêque de Belley la voyant dans le deſſein de s'appliquer uniquement aux actions de pieté, & ne pouvant être toûjours preſent pour luy donner une conduite particuliere & continuelle, ne crut pas la pouvoir confier à un meilleur Directeur qu'au grand Vincent de Paul, & par une diſpoſition ſecrete de la Sageſſe éternelle, il fut heureuſement l'auteur de cette liaiſon ſainte qui a uni ces deux Chefs avec leurs Compagnies, pour les emplois de la charité.

Ce Serviteur de JESUS-CHRIST jettoit pour lors les fondemens de ſa Congregation dans le College des Bons-Enfans, qui luy fut donné en l'an 1625. par Meſſire Jean François de Gondi Archevêque de Paris, & il y commençoit une forme de Commu-

nauté avec quelques Prêtres qui s'étoient associez avec luy pour les Missions. Mademoiselle le Gras dont il n'avoit pu refuser la direction de la main de ce Prélat, quoi qu'il ne fût pas en état de se charger de la conduite particuliere des ames, voulut s'approcher de luy pour recevoir plus facilement ses lumieres ; & en l'année 1626. elle alla loger près de ce Colege, dans la Paroisse de saint Nicolas du Chardonnet.

Si-tôt qu'elle envisagea de plus près les actions de cét homme apostolique qui s'occupoit incessamment avec sa Compagnie naissante, dans tous les exercices de la charité, elle se sentit encore plus fortement animée par ses exemples, & elle conçut le dessein de consacrer sa vie au service des pauvres, & de cooperer à ses saintes entreprises selon toute l'étendue de son pouvoir. Mais luy aiant communiqué ce dessein, il ne jugea pas à propos de donner à ses desirs une satisfaction si prompte. Il en voulut faire l'épreuve auparavant pendant quel-

ques années, & il luy conseilla de faire des retraites, & principalement d'approcher de la tres-sainte Eucharistie, l'Oracle du témoignage de la nouvelle Loy, pour y consulter la volonté de Dieu.

Ce retardement qui fut pour elle une maniere de Novitiat, ne servit qu'à augmenter & affermir davantage sa resolution, & à luy faire embrasser pendant ce temps toutes les occasions de charité qui se purent presenter. Elle l'obligea enfin par sa fidelité & par sa perseverance de recevoir ses offres, & de l'associer dans les emplois de ses missions pour l'assistance des pauvres: & ce sage directeur l'en jugea digne, après avoir trouvé en sa personne les dispositions que saint Paul demande dans les veuves pour le ministere de la charité. Pour y admettre une veuve

Epist. 1. ad Tim. c. 5. v. 10. *Il faut*, dit cét Apôtre, *qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres, si elle a exercé l'hospitalité, si elle a lavé les pieds des saints, si elle a secouru les affligez, si elle s'est*

appliquée à toutes sortes d'actions de pieté.

Monsieur Vincent commença de l'employer dans ces fonctions saintes en l'année mil six cens vingt-neuf, & il l'envoya visiter dans les villages les confreries de Charité qu'il y avoit établies, dans lesquelles les femmes s'assembloient pour secourir les pauvres malades.

Il avoit institué la premiere à Chastillon en Bresse dés l'année mil six cens dix-sept: & Dieu avoit donné tant de benediction à cét ouvrage de pieté, que depuis ce temps il s'étoit multiplié en beaucoup de lieux; & quoy que le premier dessein de ces confreries ne fût que pour la campagne, elles se répandoient dans les villes; & en cette même année mil six cens vingt-neuf, il s'en établit une à Paris dans la Paroisse de S. Sauveur.

Cette ame fidele & zélée reçut les ordres de Monsieur Vincent avec autant de joie que de soûmission & de respect. Elle lui rendit une obeïssance si parfaite, que depuis elle n'en-

treprit rien que par une entiere dépendance de ſes avis & de ſes ordres, le regardant comme le miniſtre & l'interprete de la volonté de Dieu.

Avant que de faire ces voyages elle prenoit une inſtruction écrite de ſa main touchant la maniere qu'elle y devoit obſerver. Le jour du départ, elle communioit pour recevoir par la preſence de JESUS-CHRIST une communication plus abondante de ſa charité, & un gage plus aſſuré de ſa protection, & de ſa conduite.

Le premier voyage qu'elle fit, fut à Montmirel dans le Dioceſe de Soiſſons, où ce grand Miſſionaire avoit établi une Confrerie de Charité: & voicy ce qu'il luy écrivit ſur ce ſujet, le ſixieme May, mil ſix cens vingt-neuf. *Allez, Mademoiſelle, allez au nom de Notre-Seigneur: je prie ſa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle ſoit votre conſolation en votre chemin, votre force en votre travail, & qu'enfin elle vous ramene en parfaite ſanté & pleine de bonnes*

oeuvres. Vous communierez le jour de vôtre depart pour honorer la charité de Nôtre-Seigneur, les voyages qu'il a faits pour cette même & par cette même charité, les peines, les contradictions, les laſſitudes & les travaux qu'il y a ſoufferts; & afin qu'il lui plaiſe benir vôtre voiage, vous donner ſon eſprit, & la grace d'agir en ce même Eſprit, & de ſupporter vos peines en la maniere qu'il a ſupporté les ſiennes.

Elle étoit accompagnée dans ces voyages de quelques Dames de pieté, & elle les faiſoit dans des voitures penibles, ſouffrant beaucoup d'incommodité, vivant & couchant fort pauvrement, pour prendre plus de part à la miſere des pauvres. Elle portoit grande proviſion de linges & de drogues, & elle faiſoit les aumônes & les voyages à ſes dépens Lors qu'elle étoit arrivée dans le village, elle aſſembloit les femmes qui étoient aſſociées dans la confrerie de la Charité; leur donnoit les inſtructions neceſſaires pour ſe bien

acquiter de cét employ ; les encourageoit par la ferveur de ſes diſcours ; travailloit à en augmenter le nombre ; animoit ce qui étoit refroidy, relevoit ce qui étoit tombé, affermiſſoit & perfectionnoit ce qui étoit étably.

Pour faire la charité dans toute ſa plenitude, elle ne ſe contentoit pas de faire ſervir les malades, & de leur fournir des aumônes de ſes biens : elle vouloit faire plus que ces perſonnes riches & religieuſes, dont parle ſaint Jérôme, *Qui exercent la miſericorde par des miniſteres étrangers, & qui ne ſont bienfaiſans & charitables que de leurs biens, & non pas de leurs mains.* Elle les viſitoit, & leur preſentoit elle-même les alimens & les remedes, à l'exemple de Fabiole, qui ſelon le témoignage de ce Pere, en ſon Epitaphe, *Servoit les viandes aux malades de ſa propre main, & arroſoit ces cadavres vivans par les bouillons & les bruvages.*

Exercent miſericordiam per aliena miniſteria, clementes pecuniâ, non manu.

Præbebat cibos manu propria, & ſpirâs cadaver ſorbitiſculis irrigabat. *Hieron. Epiſt.* 30.

Après avoir pourvu au ſoulagement des infirmitez du corps, elle tra-

vailloit à remedier aux maladies de l'ame ; & comme l'ignorance en eſt le principe, elle employoit tous ſes ſoins pour la détruire, & elle aſſembloit les filles de la campagne dans des maiſons particulieres, où elle leur apprenoit les articles de la Foy, & les devoirs de la vie chretienne. S'il y avoit une Maîtreſſe dans le lieu, elle l'inſtruiſoit de ſon office ; & s'il n'y en avoit pas, elle tâchoit d'en établir. On vit renouveler & revivre en ſa perſonne le miniſtère & les fonctions de ces veuves des premiers ſiecles, leſquelles ſuivant l'ordonnance du quatrieme Concile de Carthage, étoient choiſies *pour enſeigner les femmes ruſtiques & ignorantes par un langage familier & proportioné à leur capacité, & pour leur apprendre les maximes de la ſaine doctrine, & les obligations qu'elles contractoient dans leur Baptême.*

Viduæ vel ſanctimoniales poſſint apto & ſano ſermone docere imperitas & ruſticas mulieres tempore quo baptizandæ ſunt, qualiter baptiſatori interrogatæ reſpondeãt & generaliter accepto baptiſmate vivant. *Conc. Carthag. 4. cap. 12.*

CHAPITRE V.

Confreries de Charité établies & visitées par Mademoiselle le Gras. Charité plus excellente que les Miracles fait l'occupation de sa vie.

IL n'étoit pas juste que Mademoiselle le Gras, après avoir procuré de si grands biens aux pauvres de la campagne, n'en fist point de part à ceux de Paris, qui étoient reduits à des extrémitez aussi grandes; & elle devoit préférablement à la Paroisse de saint Nicolas du Chardonnet, où elle demeuroit pour lors, un établissement si utile. C'est pourquoy en l'année mil six cens trente elle entreprit d'y former une confrerie de Charité par l'assemblée de quelques dames, qu'elle engagea de se joindre avec elle pour le service des malades.

Elle commença d'abord cet exercice par des actions de la charité la

plus parfaite & la plus heroique, & elle merita que Dieu fît paroître sur sa personne des marques d'une protection particuliere. Elle exposa genereusement sa vie dans la visite d'une fille qui avoit la peste, & Monsieur Vincent en aiant eu connoissance, luy manda *Que cette nouvelle luy avoit attendry le coeur, que s'il l'eût reçue assez tôt, il seroit party sur l'heure pour l'aller voir. Qu'aureste la bonté de Dieu sur les personnes qui se donnent à luy dans la Confrerie de la Charité, dont aucune jusques là n'avoit été frapée de la peste, luy faisoit avoir une tres-parfaite confiance qu'elle n'en auroit point de mal. Non, Mademoiselle, ne craignez point, Nôtre-Seigneur veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire, & j'estime qu'il vous conservera pour cela.*

La confiance de cét homme de Dieu ne fut pas trompée, la Providence divine la preserva de ce danger, & tout l'usage qu'elle fit par après de la vie qui luy fut conservée,

ne fut que pour servir & assister les pauvres. Elle alloit dans les Bourgs & les Villages établir & visiter les assemblées de charité, faisant des conferences aux femmes qui y étoient associées, instruisant les filles, assistant les malades, se proposant toûjours l'exemple du fils de Dieu, qui, comme dit le Prince des Apôtres, *Alloit par les villes & les campagnes, faisant du bien par tout, guerissant & délivrant de toutes sortes d'infirmitez.*

Pertransiit benefaciendo & sanando omnes. Act. 10. v 38

C'étoit un astre dans un mouvement perpetuel, qui répandoit incessamment ses lumieres & ses influences Au mois de Février de cette année mil six cens trente elle visita dans le dioceſe de Paris la confrerie de saint Cloud, où Monsieur Vincent lui écrivit le dix-neuf de ce mois, *Qu'il louoit Dieu de ce qu'elle avoit de la santé pour tant de personnes, au salut desquelles elle travailloit; & qu'il la prioit de lui mander si son poumon n'étoit point incommodé de tant parler, & sa tête de tant d'embaras & de bruit.*

Le mois de May suivant elle visita celle de Villepreux qu'il avoit établie dès l'année mil six cens dix-huit, & qui étoit la seconde de celles qu'il avoit instituées. Aiant appris qu'elle avoit eu quelque difficulté avec Monsieur le Curé, il luy donna avis de l'aller voir pour luy declarer *Que s'il ne trouvoit pas bon qu'elle continuât ses exercices de charité dans sa Paroisse, elle étoit prête d'en demeurer là; que Nôtre-Seigneur retireroit peut-être plus de gloire de sa soûmission, que de tout le bien qu'elle pouroit faire: qu'un beau diamant vaut plus qu'une montagne de pierres; & qu'un acte de vertu d'acquiescement & de soumission vaut mieux que quantité de bonnes oeuvres qu'on pratique à l'égard d'autruy.* Après qu'elle se fut expliquée avec Monsieur le Curé, il reçut avec joie le bien qu'elle vouloit faire à son troupeau. Elle y travailla avec tant d'excês qu'elle y tomba malade: & elle ne recouvra ensuite sa santé & ses forces que pour continuer ces exercices.

Dans l'automne suivante elle entreprit une autre visite à Villiers le Bel ; mais comme elle ne pouvoit moderer son zele, elle s'y porta avec tant d'application, parlant & agissant continuellement, quoy qu'elle fût fort incommodée d'un rhume, qu'elle s'attira une seconde maladie. Et Monsieur Vincent l'aiant appris, luy donna cette consolation par une Lettre du vingt-deux Octobre.

Votre coeur, Mademoiselle, n'est-il pas bien réjouy de voir qu'il a été trouvé digne devant Dieu de souffrir en le servant. Certes vous luy en devez un remercîment particulier : faites votre possible pour en faire un bon usage, & luy en demandez la grace.

C'est une chose surprenante que tant d'infirmitez n'aient pu arrêter le cours de ses travaux. Dés le mois de Decembre suivant, elle alla visiter la Confrerie de la Charité, etablie dans la ville de Beauvais, où d'abord qu'elle fut arrivée, ce directeur qui s'interessoit dans sa conservation luy donna

donna cét avis par une lettre du quatrieme Decembre;

Beny soit Dieu, Mademoiselle, de ce que vous voilà arrivée en bonne santé, ayez donc soin de la conserver pour l'amour de Notre-Seigneur, & de ses pauvres membres; & prenez garde de ne pas faire trop. C'est une ruse du Demon, dont il trompe les bonnes ames que de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne ne puissent rien faire; & l'esprit de Dieu incite doucement à faire le bien que raisonnablement l'on peut faire, afin que l'on le fasse perseveramment & longuement. Faites donc ainsi, Mademoiselle, & vous agirez selon l'esprit de Dieu.

Ayant appris l'honneur qu'on luy avoit rendu dans cette ville, il luy manda par la même lettre l'usage qu'elle en devoit faire: *Qu'il falloit qu'elle unît son esprit aux mépris & aux mauvais traitemens que le Fils de Dieu a soufferts, lors qu'elle se voyoit honorée & estimée. Qu'un esprit vray-*

ment humble, s'humilioit autant dans les honneurs que dans les mépris; & qu'il faisoit comme la mouche, qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe, que sur celle qui tombe sur la rose. Elle regarda cet avis comme une précaution salutaire au milieu des applaudissemens qu'elle reçut dans ce voyage. Elle y conserva toûjours les sentimens d'une moderation chretienne, & elle ne se servit de la disposition qu'elle trouva dans le coeur de tous les habitans de Beauvais, que pour y établir les emplois de la charité avec plus d'amour & de zele. D'abord qu'elle commença ses assemblées, les Dames y vinrent en grand nombre, & elles furent charmées par ses entretiens; les hommes n'aiant pas la liberté de s'y presenter, entroient dans les maisons où elle faisoit ses conferences, & se cachoient afin de les pouvoir entendre sans être vus, & s'en retournoient ravis de joie & surpris d'étonnement.

Après qu'elle eut achevé son ouvrage, lors qu'elle partit pour revenir à Paris, tout le Peuple l'accompagna sur les chemins avec mille benedictions & actions de graces, & il arriva dans la foule qu'un enfant tomba sous une roue de sa cariole, qui luy passa au milieu du corps. Un accident si facheux la toucha sensiblement ; & aiant fait quelques prieres, elle vit tout aussitost lever cet enfant sans aucune blessure, & marcher avec une parfaite liberté.

Je n'examine pas si la maniere avec laquelle cet enfant a été preservé à quelque chose de miraculeux, ny qu'elle part Mademoiselle le Gras y pouroit avoir. Il n'est pas necessaire de relever par les miracles la sainteté d'une personne qui s'est signalée par un exercice perpetuel de la charité. *Cette vertu*, dit saint Chrysostome, *est un don & un prodige plus excellent que tous les prodiges & que tous les dons, puis* Si pura viderimus & diadema, nul-

In aliud quærimus videre regni signum. Ita quando charitatis est, impositū diadema id sufficit ad ostendendum perfectū Christi discipulum. *Chrysost. Hom. 32 in c. 13. 1. ad Cor.*

qu'elle est le caractere des veritables disciples de JESUS-CHRIST, *qu'il a marqué lui-même pour les faire connoître. La grace des miracles*, continue ce Pere, *est du nombre de ces dons qui sont communs aux saints & aux pecheurs, comme il y a des habits semblables pour les rois & pour les sujets: mais la charité est un don élevé au dessus de tous les dons spirituels, qui n'appartient qu'aux Saints, comme le sceptre & la couronne sont des ornemens qui ne sont que pour les rois, & par lesquels on reconnoist leur dignité. Nous n'admirons pas tant l'Apôtre saint Paul à cause qu'il a ressuscité des morts & guery des malades, que parce qu'il compatissoit à toutes les infirmitez de ses freres; & que sa charité qui les luy faisoit sentir dans le cœur, s'en expliquoit par ces paroles, Qui est-ce qui est foible & malade, sans que je sois foible & malade avec lui?* Sentimens d'un zele Apostolique, si grands & si élevez, selon la pensée de cet auteur, que *dix mil Mi-*

Et si decies mille signa ad hæc adieceris, nihil dices quod ei possit cōferri.

racles ne pourroient pas en égaler le prix.

C'eſt donc aſſez pour faire connoître le merite de LOUISE DE MARILLAC, de repreſenter dans tout le cours de ſa vie une occupation continuelle de charité, & il eſt plus avantageux pour ſa gloire de s'être intereſſée, comme l'Apôtre, dans toutes les incommoditez & les beſoins des Pauvres, & de pouvoir dire à ſon exemple : *Qui eſt-ce qui eſt foible & malade, ſans que je ſois foible & malade avec lui?* que ſi elle avoit eu le don de les guerir, ou de faire d'autres prodiges.

Quis infirmatur, & ego non infirmor. 2. *Cor* 12. & 29.

Vous verrez que dans la ſuite des années de ſa vie, cette vértu a animé toutes ſes actions, & qu'elle a fait le principal objet de tous ſes emplois. Elle ne s'eſt appliquée qu'à découvrir les beſoins differens des pauvres, à leur ménager du fond & des aumônes ; à leur procurer des établiſſemens, & à leur fournir des ſervantes dans la perſonne de ſes

Filles, pour leur donner toute sorte d'assistance & de soulagement.

L'année mil six cens trente-un se passa pour la grande partie, comme les précédentes, dans des voyages qu'elle fait à la campagne pour l'établissement de la Charité. Le Reverend Pere de Gondy, non moins considerable par sa pieté que par la grandeur de sa naissance & de ses emplois, sur la reputation du grand fruit qu'elle faisoit par tout, la pria d'aller dans plusieurs de ses terres en Champagne. Et pour exercer la charité dans l'ordre necessaire, Monsieur Vincent luy donna avis d'aller trouver auparavant toutes choses, Monsieur l'Evêque de Châlons, pour luy faire connoitre le sujet de son voyage, & pour luy témoigner son obeissance.

Dites-luy, Mademoiselle, pourquoy le Reverend Pere de Gondy vous a prié d'aller en Champagne, & ce que vous faites : offrez de retrancher de votre procedé tout ce qui luy plaira, & de tout quitter s'il l'a agreable ; c'est

là l'esprit de Dieu. Je ne trouve point de benediction qu'en cela. Vous devez le regarder comme interprete de la volonté de Dieu au fait qui se presente. Que s'il trouve bon que vous changiez quelque chose de votre maniere de faire, soyez-y exacte, s'il vous plaist : s'il trouve bon que vous vous en reveniez, faites-le tranquillement & gaiement, puisque vous faites la volonté de Dieu.

Il luy a recommandé aussi particulierement de se soumettre à Messieurs les Curez : & luy-même avoit pour maxime de ne travailler que sous leur bon plaisir, prenant leur benediction à l'entrée & à la sortie de chaque Mission, en esprit de dépendance.

Ces établissemens qui se répandirent pour lors dans la campagne par ses soins, commencerent aussi à se multiplier dans Paris pendant cette année : & ils furent reçus avec joie dans les Paroisses de saint Benoist, & de saint Sulpice, & dans les autres ensuite à leur exemple.

Ses travaux ne furent pas renfermez dans les bornes d'un dioceſe; il falloit qu'un bien ſi grand & ſi public ſe communiquaſt avec plus d'étendue: & elle en fit part dans ce temps à pluſieurs autres.

Fin du premier Livre.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

Naissance de la Compagnie des Filles de la Charité. Assemblée de Dames dans Paris pour le soulagement des Malades de l'Hôtel Dieu.

LEs Confreries de Charité, depuis l'année mil six cens dix-sept, que la premiere avoit été instituée par Monsieur Vincent, n'avoient pas encore toute la perfection qui leur étoit necessaire. Dans les Paroisses de la campagne où elles avoient été premierement établies, les femmes qui s'y engageoient, assistoient elles-mêmes les malades, faisans leurs lits & leur préparans la nourriture & les remedes.

Mais après que l'établissement en fut fait dans Paris, comme il y entra grand nombre de Dames de la premiere qualité, il n'y avoit pas d'apparence qu'elles pûssent rendre aux malades les services necessaires par leurs mains, de quelque zele qu'elles fussent animées. Et d'ailleurs il étoit difficile que s'en déchargeant sur leurs domestiques, ils eussent assez d'adresse & d'affection pour s'en bien acquiter.

Ce qui fit juger à Monsieur Vincent, qu'il falloit absolument avoir des Servantes qui fussent employées à ce ministere, sous la conduite des Dames : & aiant proposé ce dessein dans ses Missions à des filles de la campagne, il en trouva plusieurs qui s'offrirent d'y consacrer toute leur vie.

Ces filles qui n'avoient autre dépendance que des Dames des paroisses, sans avoir entr'elles aucune liaison ny correspondance, & sans être sous la direction d'une Superieure, ne pouvoient être bien instruites

pour le service des pauvres ny pour les exercices de la pieté : & lors qu'il en falloit changer quelques-unes, ou en donner pour les nouveaux établissemens, on n'en trouvoit pas aisément qui fussent toutes dressées. C'est pourquoy Monsieur Vincent crut qu'il étoit necessaire d'unir ces filles en communauté sous la conduite d'une Superieure, afin qu'elles fussent formées pour les exercices de la charité, & qu'il y en eût toujours en reserve pour en fournir aux besoins.

Il ne trouva personne qui fût plus digne de cet employ que Mademoiselle le Gras, dans laquelle il avoit reconnu depuis tant d'années une prudence consommée, une pieté exemplaire & perseverante, & un zele ardent & infatigable. Il lui mit entre les mains quelques filles pour les loger en sa maison, & pour les faire vivre en communauté. Elle demeuroit pour lors près saint Nicolas du Chardonnet, & elle commença cette petite communauté en l'année mil

ſix cens trente-trois le vingt neuviéme de Novembre, veille de ſaint S. André.

Ce fut là où prit naiſſance la ſainte Compagnie des Filles de la Charité Servantes des Pauvres, ſur laquelle le Ciel a répandu depuis ce temps des benedictions ſi abondantes, & qui s'eſt accrue & multipliée par un grand nombre d'établiſſemens.

Après s'être chargée de la conduite de cette compagnie naiſſante, elle eut tant d'amour pour cette vocation, qu'elle voulut s'y ſacrifier entierement: & l'année ſuivante le jour de l'Annonciation de la ſainte Vierge, elle s'y engagea par un voeu irrévocable, avec lequel elle renouvela le voeu de viduité: & depuis ce temps-là, elle offrit à Dieu pendant ſa vie, une de ſes communions tous les mois, pour luy rendre graces de ce qu'il luy avoit plû l'appeller à cet état.

La Providence divine qui avoit commencé ce grand ouvrage de

Charité, par l'institution d'une Compagnie de filles pour servir les pauvres, luy donna sa derniere perfection, en préparant un fonds pour en soutenir les dépenses, & elle forma dans Paris, la source & le centre de toutes les richesses du Royaume, une assemblée de Dames de la plus haute qualité, qui se trouva en état dans la suite de pourvoir à toute sorte de miseres, & qui répandit ses charitez jusques dans les Provinces les plus éloignées, dans les temps mal-heureux de famine, de guerre & de maladie.

Cette sainte compagnie a fait renaître de nos jours la charité des premiers chretiens, qui par le conseil de saint Paul apportoient dans les assemblées, ce qu'ils pouvoient donner de leurs biens pour secourir les Saints à Jerusalem, amassans ainsi & thesaurisans, selon l'expression de cet Apôtre, non seulement pour ces pauvres qu'ils assistoient dans leurs necessitez, mais principalement pour eux-mêmes. par le merite des tresors celestes qu'ils acquéroient.

C'eſt pourquoy, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, *Saint Paul ne dit pas ſeulement, que chacun de vous mette à part ce qu'il veut donner, mais qu'il theſauriſe : pour nous apprendre que les dépenſes qui ſe font en aumônes, ſont des profits avantageux & des tréſors infinis pour ceux même qui les font avec le plus de profuſion & de liberalité.*

Unuſquiſque veſtrum apud ſe ſeponat recõdens θησαυ-ριζων, quod ei bene placuerit. 1. Cor. 16. v. 2.

On a vu paroître auſſi en même temps dans la perſonne de Vincent de Paul, le promoteur de toutes ces charitez & le directeur de ces aſſemblées, l'image de la conduite de cet Apôtre, qui ſollicitoit toutes les Egliſes de recueillir des aumônes, & qui jugea cet employ ſi digne de ſon apoſtolat, que lorſqu'il partagea avec ſaint Pierre le miniſtere de la predication, laiſſant à ce Prince des Apôtres la converſion des Juifs, & ſe chargeant ſeulement des Gentils; il ne fit point de reſerve pour luy dans le ſoin des pauvres, embraſſant également la charge de tous ceux qui ſe trouveroient parmy

Non dixit colligens, ſed theſaurizans, ut diſcas quod ſumptus ille thesaurus ſit, & expenſæ illæ quæſtus. *Serm de eleemoſ. & collatione in ſanctos ex 1. epiſt. ad Cor.*

ces deux nations, & s'offrit même d'interrompre la predication de l'Evangile, c'est à dire, la fonction la plus importante pour laquelle il se dispensoit d'administrer les Sacremens, pour porter les charitez des fideles à Jerusalem.

Epist. ad Galat c. 2. v. 10. Postquâ separati sumus, ego in Gentes, ille in Judæos, in hoc convenimus ne quantum ad pauperes attinet, segregemur Chrysost. sup.

Cette assemblée des Dames dans son commencement se proposa seulement le dessein de donner quelque soulagement aux Malades de l'Hotel-Dieu. Mademoiselle le Gras & quelques autres Dames de pieté ayant reconnu dans les visites de ces pauvres qu'il leur manquoit beaucoup de douceurs que l'Hopital ne leur pouvoit fournir, en communiquérent à Monsieur Vincent; qui leur donna avis de faire des assemblées pour chercher les moyens de pourvoir à ces besoins.

La premiere assemblée se fit en l'année mil six cens trente-quatre chez Madame la Presidente Goussaut, où se trouverent Mesdames de Villesavin, & le Bailleul, & Mademoiselle Pollalion Fondatrice des fil-

les de la Providence.

La seconde assemblée fut plus grande que la premiere, & Madame la Chanceliere l'honora de sa presence avec Madame Fouquet, & plusieurs autres Dames de qualité.

Elles resolurent avec ce charitable directeur qui y presidoit, qu'on donneroit tous les jours aux malades de cet hopital, des confitures, de la gelée, & autres douceurs par maniere de collation, qui leur seroient presentées par les Dames chacune à leur tour, accompagnans de consolations spirituelles cette action de charité.

Pour rendre l'assemblée plus reglée, on y établit trois Officieres, une Superieure, une Assistante, & une Trésoriere. On fit élection de Madame Gouffaut pour les premieres fonctions de superieure, qui s'en acquita avec beaucoup de conduite & de zele.

Son exemple fut suivy par Madame de Soucariere qui luy succeda dans cette charge.

La troisiéme Superieure fut Madame la Presidente de Lamoignon, dont la pieté héréditaire à son illustre famille, n en fait pas moins la gloire, que les premieres charges du Royaume qu'elle remplit avec tant d'éclat.

Cet employ passa de ses mains après sa mort dans celles de Madame la Duchesse d'Aiguillon ; & l'année derniere qui a finy une vie si pleine de merites & de bonnes oeuvres, la vu persévérer & consommer sa course dans cet exercice de charité. Il s'est fait une infinité de biens pendant le temps de l'exercice de ces Superieures, non seulement par elles, mais par les autres Officieres, & par un grand nombre de Dames qui sont entrées dans cette compagnie, dont je puis dire dans les termes de l'Apôtre que les *noms sont écrits dãs le Livre de vie.* *Epist. ad Philip. 4. v. 3.*

Monsieur Vincent aiant remarqué par experience quelque temps après, qu'il étoit difficile que les mêmes personnes pussent s'occuper aux oeuvres de misericorde spirituelle & corporelle, jugea qu'il falloit choisir

tous les trois mois quatorze Dames entre celles qui seroient les plus capables d'exhorter & d'instruire, lesquelles visiteroient les pauvres deux à deux, chacune leur jour par semaine, & leur parleroient des choses necessaires à leur salut d'une maniere touchante & familiere.

Tous ces exercices de piété furent puissamment animez par l'exemple de Mademoiselle le Gras qui s'y appliquoit avec tant de ferveur, qu'elle étoit incessamment dans cet Hopital auprès des malades, & Monsieur Vincent fut obligé pour moderer son zele, de luy donner cet avis, par une lettre:

Estre toujours à l'Hotel-Dieu, Mademoiselle, il n'est pas expedient: mais d'y aller & venir, il est à propos. Ne craignez pas de trop entreprendre faisant le bien qui se presente à vous, mais craignez le desir de faire plus que vous ne faites, & que Dieu ne vous donne le moyen de faire. La pensée d'aller au delà me fait trembler de peur, parce qu'elle me sem-

ble un crime aux enfans de la Providence.

On ne pouvoit bien exécuter cet oeuvre de charité, sans avoir des servantes qui prissent le soin d'acheter & de préparer toutes les choses necessaires, & qui aidassent les Dames dans leurs visites, & dans la distribution de ces collations. Mademoiselle le Gras qui commençoit d'en élever pour les dévouer à toutes les occasions où il s'agiroit de l'interest des pauvres, en donna pour ce dessein à la priere des Dames qui les logerent près de l'hotel Dieu.

Cette Superieure ne se contentant pas de les engager dans cet employ, les mit encore en état de contribuer par leur industrie & par leurs travaux à l'entretien de la dépense. Elle leur donna l'invention de faire de la gelée, non seulement pour en fournir à cet Hopital, mais pour en vendre dans Paris ; n'entreprenant ce commerce que pour le profit des pauvres, qu'elle leur apprit de regarder com-

me leurs maîtres ; & trouvant par ce ménage un grand fonds pour aider à la subsistance de cette charité.

On ne peut pas concevoir la benediction que Dieu a donnée à cette assemblée depuis son établissement. Il en a fait une source inépuisable de biens, & l'azile public d'une infinité de miseres : il en a tiré heureusement le secours des pauvres dans tous les besoins du corps, le salut de leurs ames, la sanctification des personnes charitables, l'edification de son Eglise, le triomphe & la gloire de son Evangile.

Dés la premiere année de son institution elle fit tant de fruit dans cet Hopital par ses visites & par ses instructions, qu'un nombre extrordinaire de catholiques y fut mis en état de bien mourir, ou de commencer une bonne vie, & que plus de sept cens heretiques avec quelques infideles se convertirent à la foy.

Comme la charité est toujours féconde ; & que, selon la doctrine de
2. ad Cor. 4. v. 10. l'Apôtre, *Dieu la multiplie comme*

une semence & en fait croitre les fruits de plus en plus, cette Assemblée qui n'avoit entrepris d'abord que de donner un peu d'assistance aux Malades de l'Hotel-Dieu, s'est trouvée capable dans la suite, de pourvoir au soulagement des pauvres dans toutes sortes d'états.

Paris n'a pas été assez grand, pour borner la charité de ces Dames, aussi vaste que celle de Fabiole, pour laquelle selon le raport de S. Jérôme, *La ville de Rome n'eut pas assez d'étendue; & dont l'ardeur la porta au delà des Isles & des Mers.* Elles se sont chargées de toutes les Provinces du Royaume, elles ont passé les mers, elles ont entretenu des Missions dans les pays infideles, & elles ont répandu leurs bienfaits jusqu'aux extrémitez du monde.

Angusta misericordiæ ejus Roma fuit, peragrabat ergo insulas & mare. *Epist. 30. in Epitaphio Fabiolæ.*

On ne peut mieux expliquer l'importance & l'utilité de ces assemblées que par les paroles de Mademoiselle le Gras qu'elle a laissées dans un écrit de sa main. *Il est tres-evident qu'en ce siecle, la divine Providence s'est*

voulu servir de notre sexe, pour faire paroitre que c'étoit elle seule qui vouloit secourir les peuples affligez & donner de puissans aides pour leur salut. Personne n'ignore que Dieu s'est servy pour cet employ de l'établissement de la Mission par la conduite de Monsieur Vincent, & que le bien s'est si fort étendu par cette voie, que cela fait connoitre la necessité de la continuation par le moyen de la communication des besoins, & ce dans les assemblées des Dames, ausquelles il semble que toujours l'esprit de Dieu preside. Le pouvoir donné par le saint Pere à ladite Mission d'établir la Confrerie de la Charité, est comme la semence de ce fruit qu'elle produit tous les jours, non seulement en France, mais l'on peut dire presque par toute la terre habitable. N'a-ce pas été par cette lumiere que Mesdames de la Compagnie ont reconnu les besoins des pauvres, & que Dieu leur a fait la grace de les secourir si charitablement & si magnifiquement, que Paris a été l'admiration & l'exemple de tout le

Royaume. Les moyens dont ces charitables Dames se sont servies pour l'ordre des distributions, n'ont-ce pas été leurs saintes assemblées, ausquelles presidoit Monsieur Vincent chef de la Mission, fournissant, comme tout le monde sait, de fideles & charitables sujets pour reconnoitre les veritables besoins & les fournir prudemment: ce qui a servy non seulement pour le corporel, mais aussi pour le spirituel, dont Dieu est honoré dans le Ciel presentement, par un nombre innombrable d'ames qui jouissent de sa presence.

Ces veritez bien reconnues; ne paroist-il pas necessaire que la Compagnie des Dames de la Charité de l'Hotel-Dieu continue ses fonctions, puis que dés la naissance spirituelle de ce noble corps il a été remarqué en la visite seule des malades de ce saint lieu, tant de bien, tant pour le lieu même, que pour les ames qui y ont trouvé les moyens de leur salut? les uns une heureuse mort par la disposition des Confessions generales, les au-

tres après les y avoir faites, en sont sortis avec des conversions admirables, & les Dames même sont entrées dans la voie de sanctification, qui est une charité parfaite, comme celle qu'elles ont exercée souvent au peril de leur vie; & Dames de tres-grande condition, comme Princesses & Duchesses, que l'on a vu des heures entieres assises à la tête des malades pour les instruire des choses necessaires à leur salut, & pour les aider à se tirer des dangers où ils étoient. Si tout ce que les Dames prépoſées pour ce saint exercice, nommées les Quatorze, chacune à leur rang, a été recueilly l'on verra plus clairement la verité de ce qui est icy rapporté.

CHAPITRE II.

Les filles de la Charité employées au service des pauvres malades.

EN même temps qu'une assemblée generale de Dames de tous les différens

férens quartiers de Paris s'appliquoit à ces oeuvres de pieté dans l'Hotel-Dieu ; il se formoit dans plusieurs Paroisses, des Confreries particulieres de charité pour assister les pauvres artisans malades dans leurs maisons, & pour leur épargner la honte & les incommoditez inséparables de l'Hopital.

La paroisse de saint Laurent à qui Monsieur de Lestoc Docteur de Paris son Pasteur avoit attiré la source de ces Institutions saintes, par l'établissement de Monsieur Vincent & de sa Congregation dans la maison de saint Lazare, qu'il avoit ménagé en l'année mil six cens trente-deux; voulut prendre part à un bien dont elle avoit plus besoin que les autres, étant toujours remplie d'un plus grand nombre de pauvres, qui viennent chercher leur retraite dans les faubourgs & les extrémitez de la ville, qui composent son étendue. Elle trouva dans la personne de Monsieur Vincent non seulement les sentimens d'un Fondateur pour ses ou-

vrages, mais le zele & la tendreſſe d'un Paroiſſien qui s'intereſſa dans tous ſes beſoins, & qui outre les aumônes qu'il luy procura pour commencer le fonds de ſa charité, y contribua libéralement de ſes biens, & luy continua ſes ſoins & ſes aſſiſtances pendant ſa vie.

Ce fut dans ce temps, que ce pere des pauvres, ſecondé du zele de Mademoiſelle le Gras, mit la derniere perfection à ces Confreries qu'il avoit inſtituées. Ces ſocietez ſaintes étoient compoſées des Dames des Paroiſſes, & gouvernées ſous la conduite des Paſteurs par trois Officieres choiſies d'entr'elles, par une Superieure qui recevoit les malades, par une Treſoriere qui avoit les aumônes en depoſt, & par une Garde-meuble qui avoit ſoin du linge & des autres meubles neceſſaires. Le deſſein de cette inſtitution étoit de fournir aux pauvres de chaque Paroiſſe toute ſorte de ſecours dans leurs maladies. Mais la plus grande partie de ces Dames n'étant pas en état de les ſervir par

leur mains, il falloit avoir des personnes qui y fussent également propres & affectionnées. Et une occasion si favorable ne se trouva que lors que le ciel fit naître une compagnie de filles qui s'engagérent par leur profession à ce service charitable, & qui y furent élevées sous une discipline sage & reguliere. Depuis cét établissement Paris, & toute la France ont vu avec edification des Vierges consacrées à JESUS-CHRIST, visiter tous les jours ce divin Epoux dans la personne de ses membres, & leur porter de maison en maison les provisions & les remedes necessaires pour leur soulagement.

C'est dans cette vue que cette fondatrice a instruit ses filles de rendre ces offices de charité: & pour leur en faire connoître l'usage, & leur en découvrir le merite & le prix, elle leur déclara un jour dans une conférence, qu'*ayant appris dans quelque lecture, que* JESUS-CHRIST *nous avoit enseigné la charité, pour suppléer à l'impuissance où*

nous sommes de rendre à sa personne aucun service, & que le prochain nous étoit subrogé en sa place, elle avoit conçu le desir de l'honorer le plus qu'elle pouroit dans la personne des pauvres. Elle leur faisoit faire souvent ces reflexions, les exhortant de *ne point perdre Dieu de vue dans leurs exercices, & leur disant que c'étoit peu de chose de porter des marmites par les rues, & de faire tout autre travail qui regarde le corps, si elles ne se proposoient le fils de Dieu pour l'objet de leur ministere. Si nous nous éloignons tant soit peu,* disoit-elle, *de la pensée que les pauvres sont ses membres, infailliblement ce nous sera un sujet de diminuer l'amour, la douceur & les autres dispositions que nous devons conserver pour ces chers maitres; & cette pensée au contraire fera que nous n'aurons nulle peine à les servir, à leur porter respect, à nous rendre soigneuses à leurs besoins, & ne nous en plaindre jamais.* Une fille qu'elle avoit envoyée à la campagne luy ayant écrit que ce qui luy

servoit beaucoup en y cherchant les malades, étoit de se bien persuader qu'elle alloit trouver la personne du fils de Dieu, elle luy fit cette réponse, *Ah ma chere Soeur, qu'il est vray qu'une ame qui cherche Dieu de la sorte, a de consolation! c'est un avant-goût du Paradis.*

Mais ce ne seroit qu'une charité imparfaite, si lorsque cette Superieure instruit ses Filles de chercher Dieu dans l'assistance qu'elles rendent aux pauvres pour les infirmitez du corps, elle ne leur enseignoit de les conduire eux-mêmes à Dieu par les secours spirituels des consolations & des avertissemens salutaires: elle savoit que le fils de Dieu lors qu'il donna à ses disciples le pouvoir de guérir toute sorte de maux, leur commanda d'*annoncer* en même temps aux malades *le Royaume de Dieu*. C'est pourquoy elle a recommandé particulierement à ses filles les secours spirituels des pauvres, comme la fin principale de leurs emplois.

Curate infirmos, & dicite illis appropinquavit in vos regnum Dei. *Luc.* 10. *v.* 9.

Je pourois rapporter icy plusieurs avis qu'elle leur a donnez pour bien faire cette action de charité; mais je n'ay rien trouvé dans ses écrits de plus capable de leur en apprendre la maniere dans le détail, que celle qu'elle se proposa un jour pour elle-même dans une meditation qu'elle fit sur ce sujet.

Me mettant en la presence de Dieu pour faire l'oraison sur la visite & le service de nos maitres les pauvres malades; il m'est venu en l'esprit que nous avons grand interest de bien savoir ce que Dieu veut que nous y fassions, afin qu'il soit éternellement glorifié de ses creatures.

Je me suis proposé si j'étois si heureuse que de les visiter, de leur faire entendre que pour faire bon usage de leur maladie, ils la doivent souffrir comme venant de la main paternelle de notre bon Dieu, qui ne fait rien que pour notre mieux. Que pour faire que tout ce que nous souffrons luy soit agreable, il luy faut offrir toutes nos douleurs avec celles de son fils, luy repre-

sentant les mêmes souffrances de son fils, comme nôtres par son amour. Que ce seroit chose agreable à Dieu, de dire souvent de coeur, ainsi que Notre-Seigneur disoit au jardin, que sa sainte volonté soit faite. Qu'ils se doivent disposer à recevoir la grace de Dieu par les sacremens pour appaiser son ire, qu'ils ont attirée par leurs pechez, & pour assurer leur salut dans l'incertitude de la mort.

S'il y a quelque apparence que leur maladie soit mortelle, j'ay pensé de leur faire faire des actes d'esperance, leur donnant le plus de connoissance de la misericorde de Dieu que je pouray; essayant d'en trouver en eux des sujets, comme: Des dangers de mort, dont Dieu les a preservez, lors peut-être qu'ils étoient en peché mortel; Qu'après avoir reçu des graces en leur vie, ils doivent esperer de Dieu une grande misericorde après leur mort, mais qu'il s'y faut disposer par un vray regret d'avoir offensé Dieu. Je voudrois aussi leur pouvoir

donner quelque connoissance, de la grandeur, de la beauté, & de la charité de Dieu; de la joie de le posséder eternellement; de la gloire des ames bien-heureuses. Que pourvu que notre ame parte de ce monde dans la grace & l'amour de Dieu, nous sommes assurez de jouir de toute cette gloire. Que tous les momens de leur vie qu'il ont été sur la terre en la grace de Dieu, & tous ceux de la maladie présente, leur serviront à cela par les mérites de JESUS-CHRIST.

S'ils reviennent en convalescence, j'ay pensé que je les devois avertir de remercier Dieu de la santé qu'il leur donne, leur representant que c'est pour quelque bon sujet qu'il les laisse au monde, & qu'il ne les a pas appellez. Qu'ils doivent croire que le principal dessein de Dieu est de leur donner encore du temps pour penser à leur salut, & non pas pour vivre, comme si nous n'étions créez que pour vivre un temps sur la terre. Et puisque la vie de l'ame dure éternellement, qu'il faut bien

bien nous servir de tous les moyens que Dieu nous donne pour la rendre bienheureuse. Qu'il faut faire resolution d'aimer Dieu par dessus toutes choses, & de ne l'offencer jamais mortellement. Qu'un des plus forts moyens que nous ayons pour nous tenir en sa grace, est la frequentation des Sacremens, & qu'il ne se faut pas croire, quand il se presente des difficultez qui en éloignent.

Il faut essayer que mon coeur produise pour moy les mêmes affections que je desire leur donner, parlant avec amour, & non par maniere d'acquit.

Voilà les sentimens que l'esprit de Dieu inspiroit à cette ame charitable dans ses meditations, pour les communiquer aux pauvres malades. Et cet exemple qui fait voir à ces Filles la conduite de leur Mere, leur donne l'idée & l'ouverture de la maniere avec laquelle elles doivent exhorter les malades dans leurs visites.

CHAPITRE III.

Mademoiselle le Gras va demeurer à la Chapelle. Elle y reçoit des Dames en retraite. Son amour pour l'Oraison.

LE nombre des Filles qui entroient dans la compagnie s'augmentant tous les jours, il falloit chercher une maison qui eût plus d'étendue pour les loger, & Mademoiselle le Gras ne trouva pas pour lors de lieu plus commode, que celuy de la Chapelle prés de Paris, non seulement pour avoir l'avantage de s'approcher de Monsieur Vincent, mais pour y élever sa communauté naissante dans un esprit de servantes des pauvres, & pour la former dans la vie pauvre, humble, simple, & laborieuse de la campagne, sur laquelle elle regloit leur nourriture, leurs habits, & leurs emplois.

Elle y alla loger au mois de May de l'année mil six cens trente-six, & parce qu'elle ne pouvoit être dans un

lieu sans y agir, & sans y faire du bien, comme les Anges bien-heureux; d'abord qu'elle y fut établie, elle s'appliqua à faire le Catechisme aux femmes & aux filles les Dimanches & les Fêtes, & fit instruire dans sa maison les petites filles, qui étoient auparavant sous la conduite d'un Maître; mais les retirant de sa main, elle luy donna dequoy le dédommager, gardant toujours la justice, lors qu'elle pratiquoit la charité.

Ce fut là qu'elle commença d'exercer la vertu de l'hospitalité si recommandée par saint Paul, & si honorée dans la personne d'Abraham, qui recevant charitablement les hommes, merita de recevoir Dieu-même. Un grand nombre de filles de la frontiere de Picardie aiant été contraintes d'abandonner leurs maisons par la crainte des ennemis qui étoient entrez dans cette Province & qui avoient assiegé la ville de Corbie, trouverent dans sa maison l'asyle de leur vie & de leur pudeur. Et pour faire l'hospitalité dans toute sa per-

Epist. ad Hebr. 13. v. 2.

fection, elle ne leur donna pas seulement le logement & la nourriture du corps, mais elle y ajouta l'aumône spirituelle par une Mission qu'elle leur procura, & elle leur fit distribuer la parole sainte, qui selon l'expression de saint Gregoire de Nazianze, *Est le pain des Anges, dont les ames qui ont faim de Dieu, sont nourries & rassasiées.*

Accedebat sermonis alimonia & perfectius beneficiū, ac largitio verè coelestis ac sublimis : siquidem Angelorū panis fermo est, quo aluntur atque irrigantur animæ Deum esurientes. *Gregor. Naz. Orat. funeb. in laud. Basil. Mag. Eccli.* 30. v. 24.

C'est une aumône necessaire pour les riches du monde aussi bien que pour les pauvres : si ceux-cy ont besoin des biens de la terre pour vivre de la vie humaine & naturelle, ceux-là ont besoin des biens du Ciel pour vivre d'une vie surnaturelle & divine. Les uns & les autres sont dans l'indigence & la necessité, & l'écriture nous apprend que l'ame aussi bien que le corps étant pauvre & mandiante, il faut exercer envers elle un oeuvre de pieté & de misericorde, en tâchant de la rendre agreable à Dieu.

Un des plus grands & des plus souverains remedes pour soulager l'a-

me dans ſes beſoins, c'eſt la retraite ſpirituelle. C'eſt un état dans lequel, comme S. Auguſtin nous l'apprend, lors que l'on veut mediter ſur les veritez & les biens celeſtes, & ſe diſpoſer, à l'exemple du Prophete Roy, *Pour en recevoir l'intelligence & les lumieres; il faut ſe ſeparer de la multitude & de l'embaras des choſes temporelles & periſſables qui multiplient & diviſent le coeur, pour s'attacher à l'unité & à l'eternité.* Et pour me ſervir des paroles de Monſieur Vincent. *La retraite*, dit ce grand homme, *eſt un dégagement de toutes affaires & occupations du monde, pour s'appliquer ſerieuſement à bien connoitre ſon interieur, à bien examiner l'état de ſa conſcience, à mediter, contempler, prier, & préparer ainſi ſon ame, pour ſe purifier de tous ſes pechez & de toutes ſes mauvaiſes affections & habitudes, pour ſe remplir du deſir des vertus, pour chercher & connoitre la volonté de Dieu, & l'aiant connue, s'y ſoumettre, s'y conformer, s'y unir, & ainſi tendre, avancer, & enfin arriver à ſa*

Secreti à multitudine & turbâ naſcentium rerum atque morientium, amatores unitatis & æternitatis eſſe debemus. *In Pſ. 4.*

propre perfection. Ce ſerviteur de Dieu perſuadé de la neceſſité de ces retraites, & zélé pour la converſion & le ſalut des ames, voulant y attirer les hommes qui vivent dans le commerce du monde, leur a ouvert ſes maiſons pour les recevoir, leur a offert ſa compagnie pour les ſervir, & leur a reglé des exercices pour les diriger.

Mademoiſelle le Gras a ſuppléé pour les perſonnes de ſon ſexe, ce qu'il ne pouvoit pas faire par luy-même; & elle commença de leur préparer des lieux de retraite pendant qu'elle demeuroit à la Chapelle, ce qui a été continué toujours depuis dans ſa communauté. La grace qui luy inſpira ce deſſein, luy donna le ſuccés le plus avantageux qu'elle pouvoit ſouhaiter. Il y eut pluſieurs Dames, & même de la plus haute condition, qui étant attirées par ſon zele, ſortirent de Paris, & ſe privérent de la converſation du monde, pour paſſer quelques jours dans un village, & pour s'y entretenir avec Dieu : elles quitterent les douceurs

& la délicateſſe de la vie, pour penſer à leur ſalut dans un lieu de mortification & de penitence : & ſans avoir égard au rang & à la qualité qui les élevoit au deſſus des autres, elles vinrent dans une maiſon de ſervantes des pauvres ſe ſoumettre avec elles à la diſcipline d'une Superieure, pour apprendre à mépriſer les richeſſes & les grandeurs par ſes inſtructions & ſes exemples.

Pour conduire les Dames dans ces retraites, & pour les former dans ces exercices de piété, elle ſe ſervoit des lumieres & des regles qu'elle recevoit de Monſieur Vincent : & elle les accompagnoit d'une grande intelligence qu'elle avoit dans la vie ſpirituelle, dans laquelle elle s'étoit perfectionnée par une longue experience. Elle avoit toujours eu un amour & une avidité extraordinaire pour l'oraiſon, ſelon le témoignage de Monſieur l'Evêque de Belley, & comme elle avoit l'eſprit élevé, le jugement ſolide, & formé par l'étude de la Philoſophie, & par une grande

lecture, le coeur tendre & penétré de Dieu ; elle la faisoit d'une maniere forte, sublime, & affective, & ces dispositions de son ame se reconnoissent sensiblement dans les meditations qu'elle a laissées par écrit.

Elle ne manquoit jamais de s'y appliquer tous les jours exactement, quelque occupation qu'elle pût avoir. Elle la redoubloit même tous les Vendredis & tout le Carême : & dans ces jours elle s'enfermoit depuis deux heures après midy jusques à trois pour s'attacher particulierement à mediter sur la mort du fils de Dieu: & elle finissoit son oraison par cette reflexion que l'Apôtre ordonne à tous les chretiens, & que l'Eglise ne peut faire dans ses offices qu'avec des transports d'étonnement, JESUS-CHRIST *s'est rendu obeissant jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la croix!* & elle s'adressoit ensuite à la croix avec ces paroles, *O crux ave spes unica.*

Elle ne se contentoit pas de ces exercices ordinaires. Elle prenoit plusieurs fois dans l'année trois ou

quatre jours pour se mettre en retraite, & elle la faisoit toujours régulierement pendant dix jours depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte pour honorer l'exemple de la Vierge sainte & de l'Eglise naissante, qui pendant ces jours mysterieux furent en oraison dans le Cenacle pour se préparer à la venue du Saint-Esprit. Elle choisissoit encore ce temps par un motif de devotion qu'elle avoit pour la fête de la Pentecôte, & qu'elle a marquée dans ses écrits. *J'ay*, dit-elle, *une affection toute particuliere pour cette grande fête, son attente m'est tres-chere. Il y a quelque temps que j'eus une grande consolation, apprenant d'un Predicateur que ce fut en ce jour là que Dieu donna sa loy écrite à Moyse, & qu'en la loy de grace il avoit donné en ce même jour à son Eglise la loy de son amour qui portoit puissance de l'effectuer: & parce qu'en ce même jour il a plu à Dieu mettre en mon coeur une loy qui n'en est jamais sortie, je souhaiterois volontiers, s'il m'étoit permis,*

qu'en ce même jour ſa bonté me fit entendre les moyens d'obſerver cette loy ſelon ſa ſainte parole.

La grande habitude qu'elle avoit à l'oraiſon & à la retraite, faiſoit paroitre dans toutes ſes actions tant d'application à Dieu, qu'elle étoit toujours recueillie dans la diverſité & la multitude des occupations : tant d'attention dans ſes prieres, qu'elle étoit fixe & immobile en preſence des autels : tant de tendreſſe & d'amour dans la communion, qu'on l'a vue ſouvent en ſortir les larmes aux yeux, & que la petite nappe dont elle ſe ſervoit en cette action ſainte en étoit toute remplie : tant d'union & de conformité à la volonté de Dieu dans ſes peines & ſes maladies, qu'elle avoit l'eſprit content & tranquille, & qu'elle ne ſe plaignoit jamais : tant de ferveur dans ſes conferences & ſes entretiens, qu'elle s'expliquoit d'une maniere touchante & affective comme par des élans & des tranſports.

Cette Superieure ſi éclairée & ſi ſpirituelle prit un grand ſoin de for-

mer ſes filles dans l'eſprit de l'oraiſon : & elle leur en a recommandé l'uſage comme un moyen abſolument neceſſaire pour ſe maintenir dans leur vocation. Quelle apparence que des filles écartées dans les Paroiſſes des villes & de la campagne, éloignées de la direction des Superieurs, ſeparées de la communauté, abandonnées à leur propre conduite, obligées de vivre avec le monde, diſtraites par la neceſſité de leurs emplois, appliquées tous les jours de la vie à des actions penibles & baſſes aux yeux des hommes, ſe puſſent ſoutenir, ſans s'attacher à Dieu & ſans ſe fortifier continuellement par la meditation de ſes veritez?

Saint Auguſtin a jugé l'oraiſon ſi neceſſaire pour tous ceux qui ſont dans les emplois, qu'il leur a donné cet excellent avis dans la Cité de Dieu.

Otium ſanctum quærit charitas veritatis, negotiũ juſtum

On ne doit point vivre tellement dans le repos, qu'on ne penſe en même temps à ſervir ſon prochain, ny auſſi s'abandonner tellement à l'action, qu'on

perde le soin de se nourrir de la parole de Dieu. L'amour de la verité fait chercher un saint repos : mais l'obligation de la charité fait recevoir un juste employ. Si on nous en charge, nous le devons porter comme un fardeau que la charité nous impose, & alors même nous ne devons pas nous priver de cette douceur qui se goute dans la meditation de la verité de Dieu, de peur que n'étans plus soutenus par ce plaisir celeste, nous succombions sous le poids de nos travanx.

suscipit necessitas charitatis : sed nec sic omnimodo veritatis delectatio deserenda est, ne subtrahatur illa suavitas, & opprimat ista necessitas. *S. Aug. lib. 19. de Civit. Dei cap. 19.*

Ces deux maximes ont été les regles de la conduite de Mademoiselle le Gras, & elles ont fait tout l'employ de sa vie. L'amour de la verité, l'a détachée des creatures pour s'unir à Dieu dans l'oraison & les retraites spirituelles : & l'obligation de la charité luy a fait embrasser toutes les occasions qui se sont presentées pour le soulagement du prochain dans sa misere.

CHAPITRE IV.

Monsieur Vincent luy commet le soin des Enfans trouvez, & des Galeriens. Elle va établir ses filles dans l'hopital d'Angers.

DIEU fit naitre à Mademoiselle le Gras en l'année 1638 une occasion des plus pressantes & des plus dignes de la pieté chretienne dans la personne des Enfans-trouvez. Ces innocens mal-heureux qui étoient les productions de l'iniquité, en devenoient ensuite les victimes par une exposition cruelle qui les abandonnoit à toute sorte de perils, & souvent même à la perte de leur salut par la privation du baptême. Quoy qu'on y eût pourvu dans Paris depuis quelques années, & que l'on eût gagé une femme & établi une Couche au Port de saint Landry pour les recevoir, neantmoins comme il n'y avoit du fonds que pour entrete-

nir deux nourrices, il en mouroit beaucoup de faim & de misere dans le grand nombre qu'on y apportoit; & cette gouvernante pour s'en décharger, en donnoit à tous ceux qui en venoient demander: d'où il arrivoit souvent qu'on les faisoit servir à des usages criminels ou préjudiciables à leur vie.

Monsieur Vincent ayant eu connoissance de cette extremité par Mademoiselle le Gras, se sentit pressé par sa charité d'y chercher quelque remede; & il eut recours à l'assemblée des Dames, comme à un moyen efficace pour l'execution de ce dessein. Sitôt qu'il leur en fit l'ouverture & la proposition, il trouva dans leurs esprits une parfaite correspondance à son zele; & elles resolurent avec luy qu'elles commenceroient de prendre douze enfans pour les faire nourrir, & que dans la multitude dont elles ne pouvoient encore se charger entierement, on les tireroit au sort. Qu'elles augmenteroient ce nombre de temps en temps à mesure qu'elles en

auroient le pouvoir; ne se dispensant de les prendre tous, que par la seule impuissance, & avec une sensible douleur.

Elles louerent dans le faubourg saint Victor une maison plus grande pour les loger: & ce pere des orphelins leur voulant faire trouver des entrailles de mere dans la charité, qui leur manquoient dans la nature, les mit entre les mains de Mademoiselle le Gras & de ses filles, & les leur recõmanda comme des gages qui étoient chers au fils de Dieu, leur representant qu'il *avoit aimé les enfans, qu'il avoit promis son royaume à ceux qui leur seroient semblables, & qu'il avoit dit que leurs bons Anges voyent toujours la face de Dieu son pere dans le Ciel.*

Une autre occasion se rencontra en l'année suivante mil six cens trente-neuf, de la qualité de celles dont parle saint Paul dans son epître aux Hebreux, *Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes comme si vous étiez vous-mêmes enchaînez avec* Epist. ad Hebr. c. 13. v. 3.

eux, & de ceux qui ſont affligez comme êtans vous-mêmes dans un corps qui eſt ſujet à la douleur & à la mort. Monſieur Vincent ſe ſouvenant qu'il avoit été fait autrefois eſclave ſur mer, & mené en Barbarie, & reſſentant par ſa propre experience la miſere des pauvres Forçats des galeres, leur avoit obtenu du feu Roy Louis XIII. en l'année mil ſix cens trente-deux, un lieu de retraite dans la tour qui eſt proche la Porte de ſaint Bernard, où il leur procuroit toute ſorte de ſecours.

Mademoiſelle le Gras étant pour lors Superieure de la Charité de ſaint Nicolas du Chardonnet, voulut avoir part au merite d'un ſi bon oeuvre, & commença d'y contribuer de ſes biens & de tous les offices charitables qui furent en ſon pouvoir. Mais elle n'eut l'occaſion de ſatisfaire pleinement ſon zele, qu'en l'année mil ſix cens trente-neuf, en laquelle, ſur la priere de Mademoiſelle Cornuel, dont le pere avoit légué par teſtament une ſomme conſiderable pour être employée

ployée au soulagement de ces miserables, elle donna de ses filles pour les servir dans leurs necessitez.

Le grand bien qu'elle faisoit par le ministere de sa compagnie ne put pas se renfermer dans Paris. Elle fut obligée de le communiquer au dehors sur les instances qui luy en furent faites de plusieurs endroits differens. Et la ville d'Angers luy ayant demandé des filles pour le service des pauvres de son hopital en cette année mil six cens trente-neuf, elle se donna la peine d'y aller au mois de Decembre, nonobstant ses infirmitez & la rigueur de la saison, pour y faire cet établissement. Elle souffrit tant d'incommodité dans son voyage, qu'elle tomba malade incontinent après qu'elle fut arrivée. Monsieur l'Abbé de Vaux grand Vicaire d'Angers qui l'avoit reçue dans sa maison, luy rendit dans cet état toute sorte d'assistance & de service : & la nouvelle de sa maladie étant venue à Monsieur Vincent, il luy écrivit cette lettre pour sa consolation, le trente-

un du même mois.

Vous voilà malade, Mademoiselle, par l'ordre de la providence de Dieu. Son saint nom soit beny. J'espere de sa bonté qu'elle se glorifiera encore en cette maladie, comme elle a fait en toutes les autres. Et c'est ce que je luy fais demander incessamment, & ceans & ailleurs où je me trouve. O que je voudrois que Nôtre-Seigneur vous fit voir de quel cœur chacun le fait, & la tendresse des officieres de la charité de l'hotel Dieu pour cela!

Lors qu'elle fut revenue en convalescence au mois de Janvier de l'année suivante mil six cens quarante, elle fit l'établissement de ses filles dans cet hôpital en la maniere qu'il luy prescrivit par une lettre du dix-sept de ce mois, & ayant assemblé les Dames pour leur proposer l'exercice de la charité qui se faisoit à l'hotel Dieu de Paris, elles les engagea de l'entreprendre pour cet hopital, & leur donna les memoires & les reglemens qu'elles y devoient observer.

La consolation la plus sensible qu'elle reçut pour lors, fut de ce que Monsieur Vincent luy manda par cette même lettre du dix-sept Janvier touchant la charité des enfans trouvez. *O que votre presence est necessaire icy, Mademoiselle, non seulement pour vos filles, mais aussi pour les affaires generales de la charité. L'assemblée generale des Dames de l'hotel Dieu se fit Jeudy passé. Madame la Princesse & Madame la Duchesse d'Aiguillon l'honorerent de leur presence : jamais je n'ay vu la compagnie si grande, ny tant de modestie ensemble. L'on y resolut de prendre tous les enfans-trouvez. Vous pouvez penser, Mademoiselle, que vous n'y fûtes pas oubliée.*

CHAPITRE V.

Les filles de la charité servent les pauvres dans des maladies contagieuses. La Loraine assistée pendant la guerre par Monsieur Vincent. Mademoiselle le Gras donne retraite à des filles refugiées de cette Province.

QUELQUE temps après qu'elle fut de retour à Paris, la charité des filles qu'elle avoit laissées dans l'hopital d'Angers, fut éprouvée par la peste, dont Dieu affligea cette ville; elles firent voir dans cette occasion que dans la profession qu'elles faisoient de cette vertu, elles n'avoient point de reserve ny de bornes: & qu'ayant quitté pour elle leurs parens & leurs biens, & luy ayant consacré leur liberté & leurs actions, elles étoient toujours prêtes de luy sacrifier leur vie; n'ayant point plus de passion que de pouvoir être ses martyres, & d'acquerir cette qualité

Dionys. Alex. apud Euseb. li. 7. hist. c. 17.

glorieuſe, dont l'Egliſe a honoré dans les premiers ſiecles les fideles d'Alexandrie, qui moururent au ſervice des peſtiferez.

Mademoiſelle le Gras ayant appris cette genereuſe reſolution de ſes filles, leur en témoigna ſa joye, & leur donna quelques avis par cette lettre qu'elle écrivit à une d'entr'elles.

Ma chere ſoeur, ces morts ſubites ſont des avertiſſemens pour nous tenir prêtes quand il plaira à Dieu nous appeller, & pour nous ſervir de précaution avant que de voir les malades. Vous me donnez une grande conſolation, de ne les vouloir pas abandonner, & que vos Meſſieurs & Dames ſoient dans ce même ſentiment. Je croy que vous ne manquerez pas d'avoir devotion à ſaint Roch pour obtenir de Dieu les forces neceſſaires pour porter l'apprehenſion de ce mal & tout ce qui en peut arriver, avec ſoûmiſſion à ſon bon plaiſir, & ainſi nous ne devons rien craindre. Elle leur manda par cette lettre qu'il y avoit auſſi un mal contagieux dans Paris, dont il mouroit

quantité de personnes subitement: & ses filles qui étoient par tout animées d'un même esprit, y exposoient leur vie, & en beaucoup d'autres lieux, pour l'assistance des malades.

Il arriva en ce même temps une desolation effroyable dans la Loraine par le mal-heur de la guerre, & par les autres fleaux qui en sont les suites inséparables. La famine y fut si grande qu'il n'y demeura pour nourriture que la racine des herbes, & la chair des animaux, & qu'elle se trouva reduite à l'extremité de la ville de Samarie dans laquelle selon le rapport de l'Ecriture les meres furent contraintes de manger leurs enfans. Monsieur Vincent fut pour lors à cette Province comme un Elisée pour la secourir dans un état si déplorable. Mais les moyens qu'il y employa furent bien différens de ceux dont se servit ce Prophete. Ce ne fut que par la force que Elisée pourvut à la misere de Samarie. Il usa du pouvoir que Dieu luy avoit mis entre les mains, pour jetter la terreur

4. Reg. c. 6. v. 28.

dans l'armée du Roy de Syrie qui l'assiegeoit, & pour l'obliger en prenant la fuite d'abandonner à cette ville toutes ses munitions & son bagage. Mais ce fut par la voye de la douceur & de l'amour que Monsieur Vincent entreprit le soulagement de la Loraine; il eut recours à la compagnie des Dames; il répandit la charité dans leurs coeurs par l'ardeur de son zele & par la puissance de ses paroles; & il trouva par ce moyen des fonds assez grands dans leurs quêtes & dans leurs aumônes, pour envoyer dans cette Province des secours abondans pendant plusieurs années: & pour donner retraite à Paris à plusieurs de ses habitans de toutes sortes de conditions, qui vinrent s'y refugier, & se jetter entre ses bras.

Les Missionaires qu'il envoyoit pour dispenser les aumônes avec plus de connoissance & de fidelité, luy ayant donné avis, que l'extrémité de la misere qui affligeoit cette Province, exposoit des filles au peril de se perdre; il en fit venir plusieurs à

Paris pour mettre leur salut & leur honneur en assurance, & il les mit entre les mains de Mademoiselle le Gras. Cette Superieure charitable les reçut dans sa maison avec une tendresse de mere, & elle prit ensuite un soin particulier de pourvoir à leur établissement ; elle en plaça quelqu'unes dans des conditions honnêtes ; elle mit les autres en état de gagner leur vie ; & il y en eut même qui profiterent tellement sous sa conduite, qu'elles se trouverent dignes d'entrer dans sa compagnie.

Fin du second Livre.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE I.

Mademoiſelle le Gras établit ſa demeure prês de la maiſon de S. Lazare. Elle fait un voyage à Nantes, où on luy demande des filles pour l'Hopital.

COMME les emplois de charité ſe multiplioient tous les jours, & augmentoient la neceſſité d'un commerce plus frequent avec toutes les perſonnes qui y prenoient part ; Mademoiſelle le Gras reſolut avec l'avis de Monſieur Vincent, de quitter la Chapelle, à cauſe qu'elle étoit trop éloignée, & de venir loger avec ſa communauté au faubourg de ſaint Lazare. Elle y loua d'abord une maiſon en l'année mil

ſix cens quarante-un, & elle l'acheta quelque temps après, avec l'aſſiſtance conſiderable qu'elle reçut de Madame la Preſidente Gouſſaut.

On peut dire que c'eſt dans ce lieu, où elle a bâty une demeure & un ſanctuaire pour la charité. Elle ne luy avoit donné juſqu'alors que des retraites paſſageres & ſujettes au changement, ſemblables au Tabernacle de Moyſe qui n'avoit point de ſtabilité & qui étoit tranſporté d'une place dans une autre: mais elle luy a établi dans cette maiſon un temple fixe & arrêté, comme celuy qui fut bâty par Salomon dans la ville de Jeruſalem. C'eſt là où des ames pures & innocentes s'occupans inceſſamment à faire du bien, luy ont depuis offert tous les jours *le ſacrifice de ces hoſties*, par leſquelles ſelon la doctrine de l'Apôtre, *On ſe rend Dieu favorable*. Cette maiſon eſt devenue le refuge general de tous les pauvres, que ſa reputation y a attirez de tous côtez: & comme le depoſt public de la pluſpart des aumônes de

Beneficentiæ & communionis nolite obliviſci, talibus enim hoſtiis pro-

Paris, qui ont été misses entre les mains de cette Superieure fidele, pour leur être dispensées par ses ordres.

meretur Deus. *Epist. ad Heb. c. 13 v. 16.*

C'est là où dans les temps de misere & de maladie elle leur a fait distribuer la nourriture & les medicamens, s'appliquant elle-même à penser les blessez, & en donnant à ses filles l'instruction & l'exemple. Et s'il est arrivé quelquefois que le fonds des aumônes ait été épuisé, elle a pris sur la subsistance de sa communauté, où elle a dépouillé sa famille, pour ne les pas renvoyer sans secours. On vit un jour que deux personnes s'étant adressées à elle avec des chemises pouries sur le dos, elle les revêtit de celles de son fils, & elle pratiqua pour lors l'avis que saint Chrysostome donne aux familles Chretiennes *de mettre* JESUS-CHRIST *au nombre de leurs enfans, & de leurs heritiers.*

Christũ filiorum coheredem facias, cũ ipse te cœlorũ ipsorum consortem fecerit. *Homil. 18. in Epist ad Rom.*

Enfin cette Superieure a établi dans cette maison un Seminaire, & une école sainte, où elle s'est attachée à former des filles dans l'exercice de la

charité, & où elle a eu soin d'en élever toûjours, & d'en tenir de toutes prêtes, pour en fournir à tous les besoins.

Depuis cet établissement, elle a vû accroître sa compagnie de plus en plus : & la Providence a augmenté le nombre de ses filles, en luy presentant en même temps de nouvelles occasions de les employer. Elle en a donné à toutes les prisons de Paris : elle les a répandues dans ses Paroisses & dans ses Hopitaux : on luy en a demandé pour les Paroisses des maisons royales : elle en a envoyé dans les campagnes, & dans les villes des provinces, & même jusques dans les royaumes étrangers.

La ville de Nantes en l'année mil six cens quarante-six en voulut avoir pour son hopital sur la reputation des grands services qu'elles rendoient dans l Hopital d'Angers : & en ayant obtenu de Monsieur Vincent, il luy envoya Mademoiselle le Gras avec huit de ses filles.

Voicy le recit qu'elle a écrit elle-

même des particularitez de son voyage, qui fait voir la conduite qu'elle y observa, & qui doit servir de regle & d'exemple à sa compagnie. *Notre tres honoré pere nous fit la charité de nous donner une conference sur le sujet de ce voyage le Lundy vingt-troisiéme Juillet, sur la fin de laquelle il nomma les soeurs qui devoient venir. Le Mercredy suivant je fus prendre ses ordres: & sur la juste crainte que j'avois d'y faire beaucoup de fautes, sa charité me commanda d'écrire nos conduites & rencontres durant ledit voyage. Me souvenant de ses saintes instructions & pratiques, je ne me suis formée autre vue & intention, que celle de la tres-sainte volonté de Dieu, & la pratique de nos regles.*

Le Jeudy vingtsixiéme nous nous mîmes dans le coche d'Orleans, & Dieu nous fit la grace de faire le voyage sans manquer à nos observances. A l'abord des villages & villes, quelqu'une faisoit souvenir de saluer les bons Anges, avec desir qu'ils redoublassent les soins des ames de ces lieux

là, pour leur aider à glorifier Dieu eternellement : & passant devant les Eglises, nous faisions un acte d'adoration au tres-saint Sacrement, saluant aussi les saints patrons.

Arrivant au lieu du repas & des gîtes, quelque nombre des soeurs alloient à l'Eglise rendre graces à Dieu de son assistance, luy en demander la continuation, & sa benediction pour faire sa sainte volonté. S'il y avoit un hopital, ces mêmes soeurs l'alloient visiter, ou sinon, quelque autre malade du lieu; & cela, au nom de la compagnie, pour continuation d'offre de nos services & devoirs à Dieu en la personne des pauvres.

Dans les occasions nous disions quelque mot, soit des principaux points de la foy, necessaires à savoir pour faire son salut, ou quelques petits avertissemens pour les moeurs, mais brievement; quand nous le pouvions nous allions le matin à l'Eglise.

Nous eûmes l'honneur au pont de Cé d'être chassées de l'hotelerie, où nous arrivâmes un Jeudy fort tard, mais

au sortir de cette chere maison nous trouvâmes une bonne Dame qui nous recueillit benignement.

Nous arrivâmes à Nantes le huitiéme Aoust, à deux ou trois heures aprés midy. Nous allâmes d'abord à l'Eglise des Vrsulines qui êtoit la plus proche pour y adorer Dieu, & nous donner tout de nouveau à luy pour executer sa sainte volonté.

Aussi-tôt plusieurs Dames nous y vinrent trouver, & nous menerent à l'hopital; où si-tôt que nous fûmes arrivées, Messieurs les peres & administrateurs nous donnerent tout pouvoir: mais quelque pouvoir qu'ils nous donnassent, nous n'entreprîmes rien sans leur communiquer & tirer leur consentement.

Toutes les Dames de la ville prirent la peine de nous venir visiter, & même beaucoup de Dames de la campagne, & quantité de Superieurs de religions réformées: plusieurs Convens de religieuses obligerent des Dames de nous y mener, desirans voir nos soeurs & leur habit.

Dés le lendemain nos soeurs se mirent à travailler avec grand zele ; & en peu de jours il s'y trouva un tel changement, que le monde prenoit plaisir à y venir. Il y avoit aux repas des pauvres telle affluence de monde, qu'on ne pouvoit presque approcher des tables ny des lits des malades.

Quelques Dames de la ville s'étant exercées à visiter les malades depuis plusieurs mois, & de leur porter des bouillons & autres choses ; nous leur proposâmes de les visiter d'une autre maniere, & de se dispenser de venir le matin, qui leur pouvoit être un temps incommode pour leur famille, comme aussi de porter des bouillons ; mais qu'elles feroient mieux d'y venir à deux heures après midy avec quelques confitures & autres choses, comme les Dames font à l'hotel Dieu de Paris : & elles resolurent de suivre notre avis.

Quelques jours après que l'acte de notre établissement fut signé, nous nous disposâmes à revenir. Toutes nos soeurs nous témoignerent demeurer avec grand

desir de bien faire, & nous en renouvelerent leurs resolutions avant que je partisse, en sorte que j'en demeuray fort consolée.

CHAPITRE II.

La Reyne mere prend part à toutes les oeuvres de charité. Mademoiselle le Gras fait subsister les Enfans trouvez pendant la guerre.

PENDANT le voyage qu'elle fit à Nantes, elle reçut nouvelle de Monsieur Vincent par une lettre du 21 Aoust mil six cens quarante-six, que notre grande Reyne Anne d'Austriche demandoit deux de ses filles pour servir les malades à Fontaine-bleau.

Il arriva dans ce même temps que cette charitable princesse entretenant à Calais pendant le siege de Donquerque un hopital pour les soldats malades & blessez; & deux filles de quatre qu'elle y avoit envoyées étant mortes dans cet employ; elle manda à

Monſieur Vincent de luy en donner d'autres.

Si-tôt que la Communauté en eut connoiſſance, il en vint pluſieurs avec une ſainte emulation s'offrir à luy pour ce miniſtere, comme des victimes qui ſe dévouoient à la mort, dont il en choiſit quatre, qu'il y envoia; & recommandant leur voyage aux prêtres de ſa compagnie, il leur en parla en ces termes. *De quatre filles de la charité qui étoient à Calais, il y en a deux décedées qui étoient des plus fortes & des plus robuſtes. Cependant les voilà qui ont ſuccombé ſous le faix. Imaginez-vous ce que c'eſt que quatre pauvres filles à l'entour de cinq ou ſix cens ſoldats bleſſez ou malades. Voyez un peu la conduite & la bonté de Dieu de s'être ſuſcité en ce temps une compagnie de la ſorte. En verité, Meſſieurs, cela eſt touchant. Ne vous ſemble-t'il pas que c'eſt une action de grand merite devant Dieu, que des filles s'en aillent avec tant de courage & de reſolution parmy des ſoldats les ſoulager en leurs beſoins, & com-*

tribuer à les ſauver. Qu'elles aillent s'expoſer à de ſi grands travaux, & même à de fâcheuſes maladies, & enfin à la mort, pour ces gens qui ſe ſont expoſez au peril de la guerre pour le bien de l'Etat.

Ce n'a pas été ſeulement dans ces occaſions que ſa Majeſté a fait l'honneur à Mademoiſelle le Gras d'employer ſa compagnie. Elle s'en eſt ſervie pour tous les emplois de charité qui ſe ſont preſentez, & elle a bien voulu même s'intereſſer dans tous ſes deſſeins. Les grandes occupations de ſa Regence ne l'ont pu empêcher d'entrer dans toutes les oeuvres de pieté, qui ont été entrepriſes par cette fondatrice. Elle les a appuyées de l'authorité ſouveraine qu'elle avoit entre les mains : Elle a ouvert ſes treſors & répandu ſes liberalitez pour y contribuer avec abondance, & elle n'a pas épargné juſqu'à ſes pierreries dans les preſſantes neceſſitez. Quelle miſere n'a pas reſſenty les effets de ſa pieté royale ? Elle a envoyé du ſe-

cours aux provinces ruinées par les guerres étrangeres & civiles. Elle a assisté les pauvres honteux, les malades, & les incurables des paroisses de Paris. Et celle dont Dieu m'a confié la conduite, en doit rendre un témoignage public, & en conserver une eternelle reconnoissance ; ayant été assez heureuse pour être l'objet de ses soins & de ses bienfaits jusqu'au jour de sa mort.

Mais quoy que sa charité ait embrassé toutes sortes de besoins, elle s'est appliquée avec une tendresse particuliere au secours des enfans, qui par l'indigence ou par la cruauté de leurs peres étoient reduits à une extréme necessité. Sans faire de différence dans leur naissance & dans leur état, elle a été à tous comme une mere commune ; donnant aux familles pour la nourriture de ceux qui étoient legitimes ; & contribuant à la subsistance de l'hopital établi pour ceux qui étoient exposez, & luy procurant auprès du Roy des rentes sur son domaine.

Charité digne d'une Reyne tres-chretienne, qui a inſpiré au Roy ſon fils la pieté de l'Empereur Conſtantin, dont on a conſervé cette belle loy qu'il fit en faveur des enfans abandonnez de leurs peres, par laquelle il ordonna qu'on leur fourniroit tout ce qu'il leur ſeroit neceſſaire, tant ſur ſon domaine public & imperial, que ſur ſon revenu particulier. *Lib. 1. Cod. Theod. De alimen.*

Charité digne d'une veneration ſemblable à celle que cet Empereur eut pour Helene ſa mere, dont l'hiſtoire d'Euſebe nous apprend qu'il eut pour elle tant d'eſtime & de reſpect, qu'après luy avoir permis d'uſer avec liberté de ſes treſors pour en diſpenſer aux pauvres autant qu'elle le ſouhaiteroit, il fit graver ſon image ſur ſa monoie, pour marquer avec des caracteres immortels la gloire qu'elle avoit acquiſe par ſes liberalitez. *Lib. 3. De vita Conſtant. c. 46.*

L'exemple de cette auguſte Reyne anima puiſſamment la compagnie des Dames, & il les encouragea à continuer le ſoin & l'aſſiſtance des pau-

vres enfans exposez, lors que leur nombre s'étant extrordinairement augmenté, elles étoient sur le point de les abandonner. Sa Majesté voyant qu'il n'y avoit pas assez de lieu pour les loger tous dans la maison du faubourg de saint Victor, leur donna le chateau de Bicestre en l'année 1647, & elle fit paroitre en toutes occasions des témoignages de son zele pour cét oeuvre de charité.

Mais il arriva en l'année mil six cens quarante-neuf, que les miseres attirées par la guerre civile arrêterent la plus part de ces grandes sources, qui fournissoient à son entretien; & que tout le poids & la charge de la dépense tomba presque sur Mademoiselle le Gras, & sur sa communauté. Il n'y eut point d'efforts qu'elle ne fît dans cette rencontre pour y pouvoir satisfaire. Elle suivit le conseil que l'Apôtre donne aux chretiens *de travailler de leurs mains à quelque ouvrage bon & utile, pour avoir dequoy secourir ceux qui sont dans l'indigence*; elle emprunta de l'argent

Epist. ad Ephes. 4. v. 28.

qu'elle mit entre les mains de ſes filles, pour faire du pain & autres proviſions, qui étoient propres à debiter dans ce temps, afin que le profit & le gain qu'elles en pouroient tirer, pût ſervir à faire ſubſiſter cet hopital. Le zele de ſes filles alla encore plus avant. Elles prirent même juſques ſur leur neceſſaire pour en augmenter le fonds; & elles ſe contenterent de prendre pour elles une fois le jour ſeulement, un peu de nourriture la plus groſſiere. Cette Superieure qui les animoit par ſon exemple, voyant un jour ces pauvres enfans dans une neceſſité extréme, donna tout l'argent de ſa maiſon, à la reſerve de deux piſtoles, pour leur avoir du bled, quoy qu'elle ne ſe vît en état de rien recevoir d'un mois. Et ſans conſulter les regles de la prudeuce humaine, ny même les loix de la nature, elle ne ſuivit que les mouvemens de ſon zele & de la confiance qu'elle avoit en la Providence de Dieu.

CHAPITRE III.

Assistances rendues aux pauvres pendant les guerres étrangeres & civiles par Mademoiselle le Gras & sa compagnie. Heureuse mort d'une fille de la charité.

DEs ames qui étoient dans une disposition si parfaite, & qui portoient la charité à un si haut degré; ne se pouvoient pas prescrire des bornes dans son exercice: il ne leur falloit que des objets pour occuper leur zele dans toute son étendue; il ne suffisoit pas pour le remplir, de luy presenter un certain nombre de paroisses & d'hopitaux, & il avoit assez de force pour leur faire entreprendre d'assister des provinces entieres dans les miseres les plus grandes & les plus generales.

On ne peut pas s'imaginer l'extrémité, où la Picardie & la Champagne furent réduites par la guerre en l'année mil six cens cinquante. Les peuples

peuples étoient dépouillez de leurs biens : affligez par la famine & les maladies : chaſſez de leurs maiſons : privez de ſecours & de retraite : les uns couchez dans des mazures percées de tous côtez, les autres étendus dans les bois & ſur les grands chemins languiſſans & à demy morts; ſans paſteurs ; ſans ſacremens ; ſans conſolation : demeurans après la mort ſans ſepulture : les paſteurs & les preſtres malades, ou morts, ou fugitifs : les clôtures ouvertes : les Religieuſes errantes : les Egliſes profanées : les vaſes ſacrez & les ornemens pillez : & le tres-ſaint Sacrement foulé aux pieds.

Où pouvoit-on trouver de remede pour de ſi grands maux, que dans la charité qui étoit établie à Paris, comme dans la ville du refuge public de toutes les miſeres ? Monſieur Vincent qui étoit l'auteur & le chef de cette ſainte inſtitution, n'en put être informé par les relations qui luy venoient de toutes parts, ſans être penetré des ſentimens les plus vifs de la douleur & de la compaſ-

sion,& sans prendre la resolution efficace d'y donner incessamment du secours.

Il en communiqua d'abord à Madame la Presidente de Herse, qui répondit tout aussi-tost à ses intentions, & qui commença d'y envoyer de l'argent & des vivres: & comme c'étoit une entrepriſe qui ne pouvoit être faite, que par toute cette societé de Dames que le saint Esprit avoit unies; il les assembla pour leur en donner connoissance, & pour prendre avec elles les moyens necessaires pour l'execution. Il les toucha avec tant de force, que quoy qu'elles eussent souffert des pertes notables par la guerre civile de l'année précedente, elles fournirent pour lors des sommes immenses avec une charité inépuisable, qui continua les mêmes secours pendant plusieurs années. Il y en eut quelques-unes qui donnerent jusqu'à leur pierreries & leur vaisselle d'argent; & le plus grand exemple dans cette occasion fut celuy de la Reyne mere, qui après avoir puisé

dans ses tresors, n'épargna pas ses pendans d'oreilles qui étoient de grand prix : & jugea que *la miséricorde qui éleve & affermit les trônes*, faisoit le plus bel ornement de la majesté royale.

Roboratur clementiâ thronus. *Prov.* 20. *v.* 28.

On envoya des Missionnaires pour être les dépositaires & les dispensateurs de ces aumônes, & pour rendre en même temps l'office de pasteurs aux peuples abandonnez. On fit provision de vazes sacrez & d'ornemens pour les Eglises pillées : d'alimens, de remedes, & d'habits pour les différentes necessitez des pauvres : d'outils & d'instrumens pour le travail des ouvriers : de grains & de semences pour les terres incultes : on prépara des hopitaux pour les soldats blessez, & des lieux d'assurance pour les filles qui n'avoient point de retraite : & pour la consommation de ce grand oeuvre de charité, pendant que les Dames donnoient si liberalement leurs biens pour en établir le fonds ; Mademoiselle le Gras y con-

tribua du miniſtere de ſa compagnie, & elle donna des filles, pour aller ſervir & aſſiſter ces peuples dans toutes les miſeres dont ils étoient affligez.

Il n'y eut point de ſervice quelque penible & dangereux qu'il pût être, qu'elles ne rendiſſent genereuſement en cette occaſion; & entre les ſecours différens qu'elles leur apporterent pour lors, il n'y en eut pas de plus ſalutaire, que celuy des potages qu'elles leur diſtribuerent; ſauvans par ce moyen la vie du corps à un nombre infiny de pauvres languiſſans, & conſolans leurs ames & gagnans leurs coeurs par ces offices de charité.

Ollas leguminũ plenas proponens ac Chriſti, qui linteo præcinctus diſcipulorum pedes abluit,

C'eſt un ſervice qui a paru d'un ſi grand merite au jugement des Saints, qu'ils l'ont jugé digne des premieres dignitez de l'Egliſe; & ſaint Gregoire de Nazianze dans l'oraiſon funebre qu'il a faite de ſaint Baſile, rapporte que ce ſaint Archevêque ne ſe contenta pas dans un temps de famine, d'avoir par ſes exhortations attiré

des aumônes ; mais qu'il voulut même assembler les pauvres, qu'il leur fit préparer des alimens, & que *prenant un linge devant soy, il leur servit des potages par ses mains, après leur avoir lavé les pieds ; voulant edifier leurs ames par cet honneur qu'il leur rendoit, comme il soulageoit leurs corps par la nourriture ; & tâchant par ces deux manieres d'adoucir la rigueur de leur miserable condition.*

ministerium imitans, pauperũ corpora & animas curabat, honorem cum necessario alimento connectens, atque ipsorum calamitatem utrinque leniens. *Gregor. Naz. Orat. funeb. in laudem Basilii Magni.*

Mademoiselle le Gras eut de nouvelles & de grandes occasions de continuer ce ministere de charité, dans la misere que la guerre civile renouvela en l'année mil six cens cinquante-deux. La ville d'Estampes & plusieurs villages du voisinage en ressentirent les plus cruels effets ; & on ne trouva pas de meilleur moyen de les secourir, que d'y envoyer des filles de la Charité pour leur distribuer cette nourriture, & pour les assister dans tous leurs besoins, pendant que des Missionnaires zelez seroient occupez

à les consoler, & à leur dispenser le pain de vie, & les autres sacremens. Elles servirent de meres à quantité de pauvres orphelins, qu'elles retirerent dans une maison, & à qui elles prirent soin de procurer tout ce qui leur étoit necessaire. Elles traiterent un nombre extrordinaire de malades : & plusieurs d'entr'elles consumerent heureusement leur vie dans ces emplois.

Mais rien ne fut plus admirable en cette occasion, que l'exemple d'une soeur nommée Marie Joseph. Cette fille de la Charité étant contrainte de succomber sous le poids de ses travaux, & ne pouvant plus aller assister les malades dans leurs maisons ; les faisoit amener dans sa chambre, & se levant sur son lict, elle avoit le courage & la force de les seigner : comme elle voulut continuer jusqu'à la mort de leur rendre cette assistance, elle expira dans le moment qu'elle se couchoit, après avoir seigné un malade ; & elle n'eut pas seulement le bon-

heur de finir sa vie dans l'exercice de la charité, mais ce fut même la charité qui la fit mourir.

Les armées étans approchées de Paris & s'étans répandues de tous côtez dans les lieux circonvoisins; cette grande ville se vit reduite à la derniere extrémité; la disete & la cherté des vivres avec la ruine du commerce luy attirerent toute sorte de miseres & de maladies; & elle fut remplie d'une multitude de pauvres habitans de la campagne, qui après avoir été pillez & mal traitez par les soldats, y vinrent chercher leur retraite.

La charité qui avoit toujours coulé de cette source jusques dans les provinces éloignées, ne put pas abandonner pour lors le lieu de son origine; elle y communiqua ses biens avec abondance, & elle trouva des fonds & des remedes pour fournir au grand nombre des miserables, & à l'excès & à la durée de leurs maux.

Pendant six mois que cette derniere guerre dura, elle nourrit tous les jours plus de quatorze mille personnes, leur faisant distribuer des potages par les mains des filles dans les quartiers différens de Paris: & cette ville fut edifiée de voir pratiquer dans ce temps l'exemple de la charité du grand saint Gregoire, qui selon le rapport de l'Historien de sa vie, envoyoit chaque jour de la semaine par toutes les rues de Rome, des personnes qui portoient des bouillons & de la viande à tous ceux qui étoient malades, ou qui ne pouvoient gagner leur vie.

Joan: Diaconus lib. 2. n. 28.

CHAPITRE IV.

Mademoiselle le Gras envoye des filles en Pologne. Elles y assistent les Pestiferez. La Reyne fonde des hopitaux.

QUOYQUE Mademoiselle le Gras vît sa Compagnie chargée de tant d'occupations dans Paris, dans les campagnes, & dans les provinces frontieres; elle ne mit point de bornes à son zele & à ses soins; elle embrassa dans ce même temps des emplois en des Royaumes étrangers, & elle donna des filles pour la Pologne à la priere de la Reyne. Cette vertueuse Princesse qui avoit connu en France les grands fruits que faisoient les Missions, & les institutions de charité; voulut en faire part à son Royaume, qui êtoit dans un extreme desordre, tant par l'ignorance, & par les heresies, que par la corruption des moeurs.

Monſieur Vincent luy aiant envoyé des Prêtres de ſa Congregation ſous la conduite de Monſieur Lambert ſon aſſiſtant; elle luy demanda enſuite des filles de la charité, pour donner à ſes peuples toute ſorte d'aſſiſtance, par le miniſtere de ces deux compagnies. Après qu'il en eut communiqué avec leur Superieure, il en fit partir trois avec une commiſſion par écrit, datée du ſixieme Septembre de l'année mil ſix cens cinquante-deux, qui contenoit ces paroles.

La Sereniſſime Reyne de Pologne nous aiant fait l'honneur pluſieurs fois de nous demander des filles de la Compagnie de la Charité, pour en établir une ſemblable en ſon Royaume dans la ville de Varſovie, pour le ſoulagement des pauvres malades; Nous deſirans ſatisfaire aux deſirs & commandemens d'une ſi digne Princeſſe, nous vous envoyons par ces preſentes en ladite ville, pour y recevoir les ordres que ſa Majeſté vous donnera, & y garder la maniere de vie que vous avez accoutumée en France, ſous la direction de

Monsieur Lambert Superieur des Prêtres de notre Congregation qui sont maintenant en Pologne, & sous le bon plaisir de Nosseigneurs les illustrissimes & reverendissimes Evêques des lieux.

Si-tôt qu'elles furent arrivées, la Reyne leur presenta une occasion digne de leur profession & de leur zele. Elle les établit dans la ville de Varsovie, qui étoit alors desolée par la peste : & le service des pestiferez fut l'apprentissage & l'épreuve des filles de la Charité dans ce Royaume. Monsieur Lambert fit préparer des hospices & des lieux de retraite pour les malades qui étoient abandonnez, où ces filles genereuses les traitérent avec une application infatigable, & avec un courage invincible : & Dieu fit la grace à Marguerite Moreau une d'entre elles, de couroner ses travaux par une mort glorieuse dans cet employ.

La Reyne fut tellement charmée de leurs vertus, qu'elle prenoit souvent plaisir de passer avec elles des jour-

nées entieres ; & étant attirée par leurs exemples, elle visitoit les hopitaux, elle les entretenoit par ses aunes, & elle servoit même les pauvres dans leurs maladies.

Quelque temps après sa Majesté ayant desiré d'augmenter le nombre de ses filles, Monsieur Vincent en fit partir trois pour luy envoyer : & à l'occasion de leur voyage, Mademoiselle le Gras écrivit cette lettre à ses filles de Pologne.

Mes cheres Soeurs, enfin voicy le temps que la divine providence a choisy pour le départ de nos Soeurs ; que nous laissons partir avec douleur nous separant d'elles ; & avec joie, pour l'assurance que nous avons qu'elles vont faire la volonté de Dieu, & s'unir avec vous pour l'accomplissement de ses saints desseins dans le Royaume de Pologne. O mes chers Soeurs qu'ils sont de grande importance ! je supplie la bonté de Dieu de vous la faire connoître ; m'assurant que cette connoissance operera en vous une grande humilité & confusion de vous voir

choisies pour un tel employ, & vous donnera la volonté de ne vous en rendre point indignes. Ma soeur Marguerite vous dira en ce sujet tout ce que Monsieur notre tres-honoré pere luy a ordonné.

Mais le voyage de ces filles fut interrompu par la nouvelle, qui arriva peu de jours après leur depart, du changement des affaires de Pologne; & elles reçurent ordre en chemin de revenir à Paris, lorsqu'on apprit que la Reyne s'étoit retirée en Allemagne, où les filles de la Charité, qu'elle avoit auprès d'elle, l'avoient suivie. Leur zele qui ne pouvoit demeurer sans agir, & qui trouvoit par tout des objets de misere pour s'occuper; fut employé par cette Princesse pendant son voyage à servir & assister ses soldats dans leurs maladies.

Sa Majesté étant retournée dans son royaume, & aiant ramené avec elle ces fideles servantes; elle leur donna une nouvelle occasion d'exercer leur Charité. Elle fonda dans Varsovie un Hopital pour retirer les pauvres filles

orphelines ou délaissées de leurs parens & elle leur en commit le soin & la conduite.

La pieté de cette Souveraine pourvut encore en ce même temps à une autre pressante necessité de son Royaume. Les serviteurs qui tombans malades étoient chassez ordinairement par leurs maîtres, demeuroient abandonnez sur les chemins & dans les rues : aussi bien que plusieurs pauvres passagers, qui ne trouvoient aucune retraite dans leurs infirmitez : on en voyoit quelquefois qui étoient reduits à une telle extrémité, qu'ils s'enfermoient dans des fumiers, pour se mettre à couvert du froid & des incommoditez du temps. Ce qui toucha si sensiblement le coeur de sa Majesté, qu'elle fit bâtir un appartement proche l'hopital des orphelines, pour recevoir ces miserables ; & leur fournit toutes les assistances necessaires par les mains des filles, qui gouvernoient cette maison.

CHAPITRE V.

Hopitaux de Paris ſervis par les filles de la Charité. Origine de l'hopital general. Etendue de la charité de Mademoiſelle le Gras.

LA charité qui ſe communiquoit hors de la France, ne laiſſoit pas d'agir inceſſamment au dedans, juſqu'à ce qu'elle eût remedié à toutes ſortes de beſoins par des établiſſemens differens.

En l'année mil ſix cens cinquante-trois une perſonne charitable ayant mis entre les mains de Monſieur Vincent une ſomme conſiderable, pour être appliquée par luy à quelque oeuvre de pieté; ce ſage diſpenſateur jugea qu'il ne la pouvoit mieux employer, qu'à fonder un hopital pour ſervir de retraite aux pauvres vieillards, qui n'étoient plus en pouvoir de gagner leur vie. Il l'établit au

faubourg saint Laurent sous le titre du tres-saint Nom de JESUS : & sur le fonds qui luy avoit été confié, il fit un revenu pour l'entretien de quarante pauvres de l'un & l'autre sexe par moitié. Il logea les hommes & les femmes en deux appartemens separez ; en sorte neanmoins qu'ils pouroient, sans se voir ny parler, regarder l'autel de la Chapelle pour assister à une même Messe ; & entendre une même lecture à table, où chaque sexe mangeroit à part en communauté. Et ne pouvant de luy-même par sa charité industrieuse, que former les desseins & donner des reglemens ; Mademoiselle le Gras qui luy étoit necessaire pour l'execution, chargea sa compagnie du gouvernement & de l'œconomie de cet hopital, & du service des pauvres.

Ce fut là l'origine d'un des plus grands ouvrages que la charité ait jamais entrepris. Quelques Dames de pieté ayans remarqué dans ce petit établissement un si bel ordre pour la

conduite, & un si grand bien pour ce nombre de pauvres; conçurent sur cette idée, le dessein d'un hopital general.

Auparavant que de prendre resolution sur une affaire de cette importance, elles voulurent avoir l'avis de Mademoiselle le Gras: & l'ayant consultée pour sçavoir d'elle, si des femmes pouroient s'engager seules dans cette entreprise; elle leur déclara ses sentimens par cette lettre au mois d'Aoust de l'année mil six cens cinquante-trois.

Si cette oeuvre est regardée comme politique, il semble que les hommes la doivent entreprendre: mais si elle est considerée comme oeuvre de charité, les femmes la peuvent entreprendre, en la maniere qu'elles ont entrepris les autres grands & penibles exercices de charité, que Dieu a approuvez par la benediction qu'il y a donnée. Que ce soit elles seules, il semble que cela ne se peut, ny ne se doit. Mais il seroit à desirer que quelques hommes de

piété, soit de quelque corps de Compagnie, ou des particuliers, leur fussent adjoints, tant pour conseil, que pour agir dans les procédures & actions de justice, qu'il conviendra peut être faire, pour maintenir toutes ces sortes de gens dans leur devoir, à cause de la diversité des esprits, des moeurs, & des humeurs.

Voilà quelle a été la source de ce grand ouvrage de nos jours, l'asyle & la retraite generale de tous les miserables: qui a été formé sur le plan d'un petit hopital de quarante vieillards; projeté par quelques Dames charitables; entrepris & établi par des hommes zelez & genereux; gouverné par les premieres & les plus considerables personnes de Paris; entretenu par les aumônes publiques; appuyé par l'authorité & la liberalité royale. C'est là où les pauvres dans leur vieillesse trouvent le repos & l'assurance de leur vie; où l'on éleve les enfans dans la piété, & on leur apprend à faire toute sorte d'ouvra-

ges ; où les mandians valides ſont occupez & tirez d'une vie oiſive & déreglée ; où par les inſtructions ſpirituelles on travaille à rendre l'indigence ſalutaire, & à luy procurer les richeſſes de la grace & du royaume de Dieu.

Pour faire l'éloge de cet ouvrage ſur un exemple qui ſoit digne de luy, on luy peut appliquer ce que ſaint Gregoire de Nazianze a dit autrefois d'un Hopital fondé par ſaint Baſile dans Ceſarée de Capadoce ſa ville epiſcopale : *Si vous ſortez*, dit ce Pere, *hors de Ceſarée, vous y verrez comme une nouvelle ville ; la demeure de la charité ; le treſor commun de tous les riches ; où la miſere paroiſt heureuſe & eſt ſoufferte avec joye ; & où la voye eſt ouverte à tous les fideles, pour aſſurer leur ſalut.*

Illud pietatis prôptuariũ, commune locupletum ærarium, in quo calamitas beata cenſetur, & miſericordia exploratur. Compendiaria hæc ad ſalutem via. *Gregor. Nazian. Orat. funebri in laudem Baſilii Magni.*

Il ne reſtoit plus à Mademoiſelle le Gras pour remplir l'étendue de ſon zele, que de ſe charger des pauvres alienez d'eſprit renfermez dans l'Hopital des Petites-Maiſons, après avoir

entrepris le ſoulagement de toutes les infirmitez du corps. Elle accepta cet employ en l'année mil ſix cens cinquante-cinq, ſur la priere qui luy en fut faite par l'aſſemblée du grand Bureau des pauvres, ſi celebre dans Paris par laqualité & par le merite des perſonnes qui la compoſent: & comme il y a dans cet Hopital, outre les inſenſez, un grand nombre de vieillards qui y ſont entretenus par l'ordre de ce Bureau; elle s'engagea encore de les faire aſſiſter dans leurs maladies.

Il n'eſt pas concevable comment cette pieuſe fondatrice a pu ſatisfaire à tant d'emplois de charité; ſe chargeant de toute ſorte de neceſſitez; ne faiſant aucune reſerve, ny pour la qualité des maux, ny pour l'état & le nombre des perſonnes, ou pour la diverſité des lieux: aſſiſtant les pauvres dans toutes les maladies du corps & de l'eſprit: dans l'enfance, la force de l'âge, & la vieilleſſe; les faiſant ſervir dans leurs

maisons, dans les hopitaux, les prisons, & les galeres; dans les villes, les campagnes, & les armées; dans la paix, & les guerres étrangeres & civiles : ne leur épargnant aucune sorte de secours pour les besoins du salut eternel, ou de la vie temporelle : leur faisant donner des instructions, des consolations, des remedes, des alimens : & sacrifiant à leur service, avec sa communauté, ses soins, ses travaux, & sa vie.

N'est-ce pas un miracle de la charité, & un effet de la fecondité admirable, que Dieu a donnée à cette vertu, dont la nature est telle, selon les paroles de saint Augustin, *Qu'elle s'accroist par la distribution ; & que plus elle se communique au dehors, plus elle devient abondante en elle-même.* Talis est natura veræ charitatis, ut erogando crescat, & quantùm in aliis plus expenditur, tantùm in se abundantius cumuletur. *Serm.* 206 *de temp.*

La veuve dont il est parlé dans le quatriéme livre des Rois, *N'avoit pas assez d'huile pour entretenir sa maison, & pour payer ses debtes, lors qu'elle la tenoit renfermée : mais si-* Vidua quamdiu

habuit vasa ubi oleum infunderet, tamdiu oleū crevit. Sic tamdiu charitas augetur, quamdiu tribuitur. *August. ibid.*

tôt que par l'ordre d'Elisée elle se resolut à la répandre dans plusieurs vaisseaux, elle trouva une source inépuisable, qui coula dans tous ceux qui luy furent presentez par ses enfans, & qui ne s'arrêta, que lors qu'il n'y eut plus de vaisseaux à remplir. Notre veuve chretienne, qui n'avoit d'abord qu'un peu de fonds, une santé foible, & un petit nombre de filles, auroit été capable de peu de chose, si elle avoit mis des bornes à son zele: mais lors que par l'avis & la direction d'un autre Elisée, elle forme le dessein de se communiquer à toute sorte de besoins; elle se voit en état de fournir à tous les sujets qu'on luy offre: c'est une huile qui coule avec abondance pour remplir tous les vaisseaux; elle a assez de force, au milieu de ses infirmitez continuelles, pour satisfaire à tout par ses soins & par sa conduite: le nombre de ses filles se multiplie, à mesure que les occasions se presentent: elle trouve des biens suffisans pour pourvoir à une infinité de mise-

res; elle embraſſe tous les emplois de la Charité; & elle fait des établiſſemens, non ſeulement dans pluſieurs paroiſſes, & hopitaux de Paris, mais encore en plus de trente autres lieux de diverſes provinces de France; & elle paſſe même juſques dans les royaumes étrangers.

Fin du troiſieme Livre.

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE I.

Conduite de Mademoiſelle le Gras envers ſes filles.

LA charité de Mademoiſelle le Gras, qui s'eſt communiquée à des ſujets ſi differens, ne pouvoit pas oublier une compagnie, qui la touchoit de plus prés. Elle a regardé ſes filles, comme des objets qui en étoient encore plus dignes; & les ayant choiſies pour être les miniſtres de ſa charité, elle leur a voulu faire connoitre les ſentimens qu'elles dévoient avoir pour le prochain, par ceux qu'elle leur a témoignez pour leurs perſonnes. Elle avoit pour elles un coeur & des tendreſſes de mere. Aprés qu'elle les avoit reçues

&

& comme enfantées dans ſa compagnie, elle prenoit un ſoin particulier de les former dans ſon eſprit; s'appliquant elle-même à leur apprendre à lire; à les dreſſer au ſervice des pauvres; & à les inſtruire dans les myſteres de la foy, & dans les exercices de l'oraiſon & de la pieté chretienne. Elle leur faiſoit regulierement des conferences publiques toûtes les ſemaines, pour les entretenir dans l'amour & la ferveur de leur profeſſion; & quoy qu'elle táchaſt de leur parler ſimplement, elle ne pouvoit s'empeſcher de s'expliquer d'une maniere forte & élevée & toujours avec une ardeur qui les pénétroit, & qui leur inſpiroit les affections dont elle étoit remplie.

Elle avoit une douceur & une affabilité qui leur gagnoit le cœur; & elle leur donnoit la liberté de luy parler, ſans faire jamais paroitre qu'elle en fût importunée, quoy qu'il fallût quitter ſes prieres, ou ſes autres emplois. Lors que pluſieurs filles luy venoient parler en

même temps de differentes affaires, elle leur répondoit avec une tranquilité d'esprit toûjours égale, sans leur dire aucune chose pour les presser de la laisser en repos, quoy que quelquefois elle en fût incommodée. Et lors que la maladie ne luy permettoit pas de leur donner audiance & de les entretenir, elle leur témoignoit un visage si plein d'accueil & d'affection, qu'elles s'en retournoient toujours satisfaites.

Cette digne Superieure joignoit à l'amour qu'elle avoit pour sa compagnie, une vigilance continuelle sur sa conduite. Elle observoit exactement, si elles étoient toutes fideles à leur regle; & elle avoit un soin particulier de celles qui étoient éloignées; s'informant de leur état; les gouvernant par ses lettres, dont elle entretenoit avec elles un commerce ordinaire; & leur faisant part des conferences qu'elle faisoit à la communauté.

Si elle apprenoit qu'une fille eût commis quelque faute, elle vouloit

être bien informée auparavant que de la reprendre : & lors qu'elle s'y trouvoit obligée, elle en usoit avec les précautions que saint Augustin demande dans cette occasion. *On ne peut mieux reconnoitre*, dit ce Pere, *si une personne est veritablement spirituelle, que lors qu'en faisant correction à un pecheur, elle agit plutôt par le dessein de le délivrer de son peché, que de l'insulter : & elle pense plûtot à luy donner du secours & des remedes, qu'à luy faire une injure ou un reproche. Et c'est ce que saint Paul nous apprend par ces paroles, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque peché, vous autres qui êtes spirituels, ayez soin de l'instruire dans un esprit de douceur, chacun de vous faisant reflexion sur soy-même, & craignant d'être tenté aussi bien que luy. Il faut donc, selon la doctrine de cet Apôtre, conserver dans le coeur la paix & l'amour, lors que l'on veut corriger un autre, en considerant que l'on est exposé au même peril de tomber. Mais pour la maniere de le fai-*

Nihil sic probat spiritalem virum, quam peccati alieni tractatio; cum liberationem ejus potiùs quam insultationem, potiusque auxilia, quam convitia meditatur.

Pax & dilectio in corde fervent: modus autem sermonis, sicut sa-

re, s'il faut être doux, ou severe dans ses paroles, il la faut mesurer sur sa conversion & son salut.

Ius ejus quem corrigis postulare videtur, moderandus est. *S. Aug. Expositione in epist. ad Galat.*

C'est la conduite que cette Superieure a toujours tenue à l'égard de ses filles. Lors qu'elle en corrigeoit quelqu'une, elle faisoit voir qu'elle n'agissoit que par le seul motif de la charité. Au lieu de luy reprocher sa faute, elle l'excusoit autant qu'il luy étoit possible, & s'en imputoit même quelquefois la cause par une humilité extrordinaire. Elle tachoit de luy en inspirer la penitence; & luy en épargnoit la confusion, l'avertissant en secret, & n'en parlant jamais sans une tres-grande necessité, & encore à tres-peu de soeurs & aux plus discretes. Elle savoit prendre le temps & les dispositions propres pour faire recevoir ses avis; elle employoit la rigueur, ou la douceur selon qu'elle le jugeoit à propos pour les esprits; & elle corrigeoit avec tant de prudence & d'amour, qu'elle faisoit toujours trouver bon ce qu'elle disoit, & qu'elle encourageoit à mieux faire & à perseverer.

Studens correctioni & parcens pudori. *S. Aug. Serm. 16. De verbis Domini.*

Lors qu'elle savoit que quelques-unes étoient tentées sur leur vocation, elle en regardoit la perte, comme le plus grand malheur qui luy pouvoit arriver; elle employoit toute sorte de moyens pour les soutenir dans leur foiblesse, & elle avoit une grace particuliere de gagner leurs coeurs, & de les affermir.

Il falloit qu'elle se fît une extréme violence, quand elle étoit obligée d'en renvoyer: & lors qu'on luy parla un jour de quelqu'une qui l'avoit merité par sa mauvaise conduite, elle fit cette réponse sage & charitable, *qu'il y a bien à considerer quand on est chargé des ames! Pensez-vous*, disoit-elle, *qu'il n'y ait qu'à pousser dehors? ô qu'il y faut bien prendre garde!*

Elle en usoit toujours dans ces occasions avec les précautions & les regles, qui luy avoient été marquées par Monsr. Vincent: & on ne les peut mieux apprendre, que dans une lettre qu'il écrivit à une fille, qui pour entrer dans la compagnie de la Charité,

vouloit être assurée de sa vie.

Vous saurez que l'on ne met personne dehors, que rarement, & seulement pour des fautes notables, & jamais pour des manquemens communs, ny même extrordinaires, s'ils ne sont frequens & considerables; encore le fait-on le plus tard que l'on peut, & après avoir long-temps supporté les chutes d'une telle personne, & employé vainement les remedes propres à sa correction. On use sur tout de cette patience & de cette charité envers les anciennes; de sorte que s'il en sort quelques-unes, ce sont elles-mêmes qui s'en vont, ou par legereté d'esprit, ou parce qu'ayant été lâches & tiedes au service de Dieu, Dieu même les vomit & les rejete avant que les Superieurs pensent à les renvoyer. De dire que celles qui sont fideles à Dieu, & soumises à la sainte obeïssance sortent de la compagnie, c'est ce qui n'arrive pas, graces à Dieu, ny à l'égard de celles qui se portent bien, ny envers celles qui sont infirmes. On fait ce qu'on peut pour les

conſerver toutes, & on prend tous les ſoins poſſibles des unes & des autres juſqu'à la mort.

Les paroles de cet Inſtituteur ſont des cautions publiques, & perpetuelles, pour aſſurer les filles de leur ſtabilité, de la part de la compagnie; & les conditions qu'il leur demande, ne dépendent que de leur volonté, & de leur conduite. Mademoiſelle le Gras a ſuivy toute ſa vie ces ſentimens & ces regles: & elle a fait voir qu'elle n'avoit rien de plus cher que la conſervation de ſes filles dans leur vocation. Il n'y a point d'office de charité, qu'elle ne leur ait rendu en toutes occaſions: elle ne pouvoit apprendre qu'il leur fût arrivé quelque ſujet de triſteſſe, ſans prendre part à leur douleur, & ſans les conſoler par ſes viſites, ou par ſes lettres. Lors qu'elles tomboient malades, elle n'épargnoit rien pour leur ſoulagement; & elle les traitoit toutes cõme des filles qui luy étoient cheres, viſitant ſouvent celles qui étoient proches d'elle; & donnant

tous les ordres pour assister celles qui étoient éloignées. La tendresse & la cordialité, qui animoit ses paroles & ses actions dans ses visites; leur donnoit tant de consolation & de joye, qu'il leur sembloit qu'elle les gueriſſoit par sa presence. Elle avoit un talent merveilleux pour les encourager à la souffrance, & pour les disposer à la mort; & elle leur rendoit cet office de charité, autant que ses infirmitez le luy pouvoient permettre; si elle n'étoit pas en état de les visiter, elle leur envoyoit la soeur Assistante; & elle n'oublioit rien de tout ce qui leur pouvoit marquer ses soins & son amour.

Elle ne les pouvoit perdre sans en être touchée sensiblement & sans répandre des larmes; & quelque soumission qu'elle eût à la volonté de Dieu, il faloit bien prendre des précautions pour luy dire la nouvelle de leur mort. Il y eut quelque temps où la mort luy en enlevant un grand nombre, elle crut que leur perte étoit un effet de la colere de Dieu sur elle

&

& sur sa compagnie. Mais Monsieur Vincent la rassura par cette lettre.

Vous me paroissez, Mademoiselle, dans la pressure de cœur; vous craignez que Dieu ne soit fâché, & qu'il ne veuille point du service que vous luy rendez, à cause qu'il vous prend vos filles. Tant s'en faut, c'est signe qu'il le cherit, puis qu'il en use de la sorte: Car il vous traite comme l'Eglise sa chere épouse; au commencement de laquelle, non seulement il en faisoit mourir la plus part par la mort naturelle, mais aussi par les supplices & les tourmens. Qui n'auroit dit à voir cela, qu'il êtoit en colere contre ces jeunes & saintes plantes? Ne croyez donc plus cela, mais le contraire.

Elle avoit coutume de mander à ses filles absentes la mort de leurs soeurs; & en les recommandant à leurs prieres, elle prenoit cette occasion de les exhorter au mépris de la vie, & à la perseverance dans leur vocation. *Courage*, disoit-elle, *mes cheres soeurs*, écrivant un jour à quelques-unes sur

la mort d'une autre, *cette vie est courte, & la récompense de nos souffrances est eternelle : mais elle ne se donne qu'à ceux qui ont vaillamment combatu. Je vous souhaite toutes victorieuses.*

CHAPITRE II.

La Charité que cette Superieure recommande à ses filles d'entr'elles.

LA charité qui étoit la fin de la Compagnie instituée par Mademoiselle le Gras, en devoit être aussi le lien : & il falloit que cette Superieure formant ses filles pour le service des pauvres, les unît entr'elles en même temps par une communication mutuelle de toutes sortes d'offices charitables dans leurs besoins. C'a été là le principal dessein, & la maxime fondamentale de sa conduite : elle a tâché de l'imprimer dans leurs cœurs par ses exemples : & elle ne leur a rien recom-

mandé plus fortement dans ſes Conferences & dans ſes inſtructions particulieres. Lors qu'elle leur a donné des avis ſur ce ſujet, elle n'a rien oublié de tout ce qui étoit capable de leur en perſuader l'obligation; ou de leur en faire connoître les qualitez, & les effets.

Vous vous entr'aimerez, leur dit-elle, *comme des ſoeurs, que* JESUS-CHRIST *a liées par ſon amour; & vous vous repreſenterez que Dieu vous aiant choiſies & miſes enſemble pour luy rendre un même ſervice, vous devez être, comme un corps animé d'un même eſprit, & vous regarder les unes les autres comme membres d'un même corps.*

Vous pratiquerez, ſur tout, la ſainte cordialité. C'eſt une diſpoſition qu'elle leur demande, pour faire connoître leur charité eſt veritable & ſincere; & pour la rendre capable de ſe communiquer au dehors: puiſque la cordialité n'eſt autre choſe, qu'une ouverture & une effuſion du cœur tout penetré d'amour, qui ſe répan-

dant sensiblement dans les actions & dans les paroles, fait voir son fonds à découvert, & insinue en même temps les mouvemens, dont il est remply.

Entre les vertus qu'elle juge plus necessaires à leur état, la douceur est une des principales & des plus importantes ; *sans laquelle* elle leur déclare *que la compagnie ne se peut maintenir dans l'union & la paix, ny conserver la presence de Dieu.*

Servus Christi à mansuetudine morum vocandus est

Christus suum vocabulum mitibus communicat, & pacificos filios Dei vocat.

Serm. de mansuetudine. Ad Rom. 12 v. 10.

Cette vertu, selon la pensée de saint Chrysostome, *fait le charactere & la difference des serviteurs de* JESUS-CHRIST ; *& elle les rend même dignes de porter le nom de leur maître, qui a bien voulu communiquer sa qualité auguste d'Enfant de Dieu, à ceux qui aiment, & qui procurent la paix.*

L'humilité n'est pas moins necessaire, que la douceur, pour conserver la charité. C'est pourquoy l'Apôtre après avoir ordonné aux chretiens *d'avoir entr'eux une affection fraternelle, & d'être parfaitement unis ensemble ;*

leur donne ensuite cét avis, *prévenez-vous les uns les autres par des témoignages de respect & de déference: ne faisans rien par un esprit de contention & de vaine gloire: mais chacun estimant les autres au dessus de soy.* Et dans ce sentiment, cette Superieure exhorte ses filles *de conserver une basse estime de leurs personnes, & d'avoir toujours meilleure opinion de leurs soeurs, que d'elles-mêmes. D'en dire du bien en toutes les occasions; sagement pourtant, & sans qu'il paroisse au monde qu'elles se veuillent faire estimer. De considerer que Dieu aime peut être davantage celles qui paroissent les plus simples & les plus foibles, sans que sa bonté ait égard aux dispositions naturelles, ny à l'imbecilité des esprits, pour être des empeschemens à sa grace, laquelle il leur communique peut être plus abondamment à cause de leur simplicité; ce qui doit toujours faire regarder Dieu en elles, & les honorer cordialement comme luy appartenans.* Enfin elle leur recommande d'*avoir grande déference pour les sentimens de leurs* Ad Philip. 2. v. 3

Soeurs ; essayant de ne point contredire, mais d'acquiescer le plus qu'elles pouront à leurs avis. Qu'elles se souviennent que Notre-Seigneur déferoit toujours à la volonté de son pere : & qu'elles honoreront en quelque façon cette déference, quand pour son amour elles quitteront leur opinion, pour suivre celle de la soeur servante, ou d'autres dans les rencontres, auſquelles Dieu ne sera point offensé, ny le prochain.

Elle joint à ces vertus, comme saint Paul, la patience, qui fait supporter les infirmitez des autres : dont le merite est si grand, selon le sentiment de cet Apôtre, qu'il la propose aux chretiens comme une des marques les plus sensibles de la predestination & de la grace. *Revêtez-vous,* dit-il, *comme élus de Dieu, saints & bien-aimez, d'entrailles de misericorde, de bonté, d'humilité, de douceur, & de patience ; vous supportans les uns les autres ; chacun remettant à son frere tous les sujets de plainte qu'il pourroit avoir contre luy, & vous entrepardon-*

Ad Coloss. 3. v. 12.

nans comme JESUS-CHRIST *vous a pardonné.*

Pour acquerir cette vertu, saint Chrysostome nous conseille de faire reflexion sur nous-mêmes, & de considerer que *puis qu'il n'est pas possible qu'un homme vive sans aucun défaut, nous ne devons pas traiter nos freres avec un esprit de rigides & de severes censeurs: mais qu'il est juste que nous souffrions leurs imperfections, afin qu'ils souffrent les notres. C'est ainsi que nous accomplirons tous ensemble la loy de* JESUS-CHRIST, *selon les paroles de l'Apôtre. Dans lesquelles il est à remarquer, qu'il ne dit pas seulement, vous accomplirez la loy de* JESUS-CHRIST, *mais vous l'accomplirez tous ensemble, si vous portez les fardeaux les uns des autres: dautant que par ce moyen la charité sera conservée de toutes parts, & la loy de* JESUS-CHRIST *sera pleinement accomplie.*

Quoniam fieri non potest ut homo vivat absque defectu, admonet Apostolus ne rigidi sint censores alienorũ delictorũ, sed tolerent etiã proximorum defectus, ut & ipsorum delicta tolerentur ab aliis. Nõ dixit πληρώσατε, implete, sed ἀναπληρώσατε

hoc est simul omnes implete, vos invocem ferendo *Chrysost. in cap. 6. Epist. ad Galat.*

Il n'y a point de lieu où ce commandement soit d'une obligation plus étroite, que dans un corps, qui faisant profession de la charité, en doit être animé dans tous ses membres: & sa Fondatrice l'a crû si important, qu'elle a recommandé à ses filles sur toutes choses *d'avoir un grand support les unes pour les autres, comme elles veulent que l'on en ait pour elles, & quand elles verront quelques defauts dans leurs soeurs, de les excuser avec charité. Mon Dieu!* dit-elle, *mes cheres filles, que cela est raisonable, puisque nous faisons souvent de pareilles fautes, dont il est necessaire que nous soyons excusées.*

On ne peut pas être dans la disposition d'excuser les fautes de ses freres, si on ne les regarde avec un esprit dégagé de toutes les passions, qui le peuvent préoccuper. Lors que le coeur est plein d'orgueil, d'aversion, ou d'envie, on trouve des défauts dans la conduite la plus innocente: on fait de grands crimes des

choſes les plus legeres, ou du moins qui ſeroient excuſables par l'ignorance, la ſurpriſe, ou la foibleſſe : on les examine avec ſoin ; on s'en informe avec curioſité ; on s'en entretient avec plaiſir ; on les reprend avec rigueur ; & on les reproche avec injure. Ce qui eſt de plus dangereux pour les perſonnes ſpirituelles ; c'eſt qu'il arrive ſouvent, qu'elles ſe laiſſent prévenir par les illuſions d'un faux zele, qui leur cache des paſſions ſecretes, & qui leur fait faire des injuſtices, ſous le prétexte de la pieté. *Il eſt neceſſaire*, ſelon le conſeil de ſaint Auguſtin, *de nous défaire de ces paſſions, qui ſont comme des poutres dans nos yeux, qui nous aveuglent, pour voir ôter les pailles des yeux de nos freres. Il ne faut enviſager les défauts des autres, qu'avec des yeux de colombe, tels que le ſaint Eſprit les aime dans ſon épouſe* ; c'eſt à dire, avec des yeux purs & ſimples, & avec les diſpoſitions d'un cœur, qui ſoit exempt d'aigreur & d'amertume.

Auferamus trabem invidentiæ vel malitiæ de oculo noſtro, ut videamus ejicere feſtucam de oculo fratris : Videbimus eam oculis colũbæ, quales in ſponſa Chriſti prædicãtur, quam ſibi eligit Deus mundam & ſimplicem *Aug. l. 2. de Serm. Domini in monte c. 19.*

Ces devoirs de charité que les soeurs se doivent rendre les unes aux autres; sont encore d'une obligation plus étroite & plus indispensable pour la Superieure, selon les intentions & les ordres de cette Fondatrice. *La soeur servante* (c'est la qualité qu'elle luy donne) *à qui la divine Providence aura commis la conduite des autres, sera la premiere à les pratiquer; considerant qu'elle est redevable à toutes, & obligée de les servir. Elle les traitera avec douceur & avec tendresse; & fera reflexion, que si toutes se tiennent bienheureuses de la qualité de servantes des pauvres; il y en a peu qui puissent souffrir la moindre parole, qui leur est dite avec trop d'autorité & de rudesse. C'est pourquoy il nous faut accoutumer à prier, & non à commander; à enseigner d'exemple, & non de commandement: elle les doit consoler dans leurs petites peines par cordialité & par support, & en user en plusieurs choses avec beaucoup de condescendance. Les charges ne se doivent pas*

tant exercer absolument, que charitablement : Et si nous sommes soeurs servantes ; cela veut dire que nous avons les plus fortes peines d'esprit & de corps, & que nous devons soulager nos soeurs tant que nous pourons ; qui auront toujours assez de peine à nous supporter, quelquefois à cause nos mauvaises humeurs, d'autresfois pour les repugnances que la nature, ou le malin esprit leur donne.

S'il arrive quelque chose, qui merite correction, elle en avertira charitablement, dans le temps & la disposition qui sera plus propre, ne témoignant point avoir de préoccupation particuliere, mais faisant connoître qu'elle ne le fait que par amour.

Aprés que Mademoiselle le Gras a instruit ses filles, comme elles doivent souffrir, ou corriger les défauts de leurs soeurs ; elle a voulu que pour remplir envers elles tous les devoirs de la charité, elles leur en donnent des marques sensibles dans leurs maladies. *Ayez grand soin de vos soeurs dans cet état*, c'est dans ces termes

qu'elle s'en explique. *Considerez que s'étant consacrées avec vous au service des malades, il n'y a personne qui soit plus digne de votre secours; & que la charité vous aiant unies ensemble, vous êtes plus obligées de la pratiquer à leur égard. Vous n'épargnerez rien pour les soulager, puis qu'elles mêmes n'épargnent pas leur propre vie pour le prochain. Prenez garde de leur témoigner que vous vous ennuyiez de les assister, lors que leurs infirmitez sont longues. Soyez assidues à les visiter & à les servir; donnez leur toutes les consolations que vous pourez. Parlez leur avec tendresse & avec ouverture de coeur, & faites leur voir que vous compatissez à leurs maux. Ah! mes cheres soeurs, ce seroit renoncer à la profession que vous faites de la charité, si vous veniez à les négliger dans leurs incommoditez, & à les traiter avec dureté ou avec indifference.*

Voilà les sentimens que cette mere avoit pour ses filles; qui n'étoient pas seulement fondez sur la liaison qu'elle avoit avec elles en cette qua-

lité; mais principalement sur la consideration du merite de leurs vertus & de leurs emplois. La charité envers les pauvres est d'un si grand prix devant Dieu, que non seulement il la récompense dans les saints après leur mort, de la possession de son royaume; mais que dans leurs maladies il les remplit de consolations & de graces, & qu'il en donne ces assurances par son Prophete, *Heureux celuy qui pense attentivement au pauvre: le Seigneur le délivrera lors qu'il sera luy-méme dans l'affliction. Il le soutiendra lors qu'il sera couché sur le lict de sa douleur. Ouy, mon Dieu, vous remuerez vous-même tout son lict dans sa maladie.* Psal. 40.

C'est dans la vue du merite de la charité, que l'Apôtre témoigne tant d'estime & de reconnoissance pour Epaphrodite son disciple, qui l'avoit servy & assisté dans ses liens, lors qu'il étoit prisonnier à Rome: & qu'il le recommande aux Chretiens de la ville de Philippes avec ces paroles toutes pleines d'amour Ad Philip. 2. v. 25.

& de tendresse. *Je vous renvoye mon frere Epaphrodite, qui est mon aide dans mon ministere, & qui m'a servy dans mes besoins. Il a été malade jusqu'à la mort; mais Dieu a eu pitié de luy & non seulement de luy, mais aussi de moy, afin que je n'eusse pas affliction sur affliction. Recevez-le donc avec toute sorte de joye en notre-Seigneur, & honorez de telles personnes. Car il s'est vu tout proche de la mort pour avoir voulu servir à l'oeuvre de* JESUS-CHRIST, *abandonnant sa vie, afin de suppléer par son assistance à celle que vous ne pouviez me rendre vous-mêmes.*

Excipite & ejusmodi honore habetote. *Ad Philip. 2. v. 29.*

Si l'Apôtre ordonne aux chretiens de recevoir avec toute sorte d'estime & d'amour, ceux qui imitent le zele de son disciple, & s'il veut que *de telles personnes soient honorées*; il faut rendre cette justice à des Vierges qui se consacrent à un semblable ministere par leur profession, & qui sacrifient toute leur vie *pour l'oeuvre de Dieu.* Quoy qu'elles n'ayent pas, comme ce disciple, un Apôtre

pour l'objet de leurs soins; leur employ est toujours également considerable dans son motif; puis que c'est JESUS-CHRIST qu'elles regardent dans la personne des pauvres. Et ce Dieu qu'elles servent a pour elles les mêmes sentimens que saint Paul avoit pour Epaphrodite; & il veut sans doute que son Eglise les considere, comme des personnes qui luy sont cheres; & auſquelles il fera part de cette reconnoissance, qu'il rendra à ses élûs dans le jour de sa gloire. *J'ay été malade & vous m'avez visité.* *Ad Philip. 2. v. 29.*

CHAPITRE III.

Erection de la Compagnie des filles de la Charité. Acte d'établissement par Monsieur Vincent.

IL ne suffisoit pas que Mademoiselle le Gras eût formé une Compagnie de filles, pour les employer au service des pauvres, & qu'elle les eût unies ensemble par les liens de

la charité : il étoit besoin que pour donner à cet institut toute sa force & toute son autorité, elle le fît approuver par l'Eglise. Mais comme elle se gouvernoit avec une grande prudence, elle en voulut faire l'essay plusieurs années, avant que d'en faire l'erection & l'établissement : elle n'en prit le dessein qu'en l'année mil six cens cinquante & un, & elle écrivit pour lors à M. Vincent. *Qu'elle jugeoit cette erection necessaire, parce que la foiblesse de l'esprit avoit besoin d'être soutenue par la vue de quelque établissement solide, pour luy aider à surmonter les tentations, qui arivent contre la vocation : que le fondement de cet établissement, sans lequel il sembloit impossible que la compagnie pût subsister, ny que Dieu en tirât sa gloire ; étoit la necessité qu'elle avoit d'être erigée, & d'être jointe inséparablement à la direction du Superieur general de la Mission. Qu'au reste elle se remettoit entierement de ce dessein à son jugement, comme elle avoit fait de toutes ses actions depuis vingt-*

vingt-ſix ans que Dieu l'avoit miſe ſous ſa conduite. Monſieur Vincent approuvant ce deſſein, luy envoya un memoire, pour preſenter à Monſieur l'Archevêque de Paris, qui contenoit trois choſes. Premierement, la conduite que la Providence de Dieu avoit tenue pour l'établiſſement des filles de la Charité. Secondement, leur maniere de vie juſqu'alors. Et en troiſieme lieu, les ſtatuts & reglemens qu'il leur avoit dreſſez. *J'ay ſupprimé,* dit-il, *quantité de choſes que j'euſſe pu dire à votre ſujet, reſervons à Notre-Seigneur à le dire à tout le monde, & cachons-nous cependant :* Sur la requête qu'elle preſenta à Monſieur l'Archevêque, elle obtint de luy l'approbation & l'erection de ſa compagnie, dont il luy fit donner des lettres par Monſieur le Cardinal de Rets ſon Coadjuteur. Mais ces lettres aiant été perdues dans la ſuite, lors qu'elles furent preſentées au Parlement avec des lettres patentes pour y être enregiſtrées; M. le Cardinal de Rets étant Archevêque en donna de nouvelles

au mois de Janvier de l'année mil six cens cinquante-cinq, par lesquelles il approuva cette societé avec ses statuts & reglemens, & l'erigea par son autorité en confrerie & communauté sous le titre de Servantes des pauvres, & sous la direction du Superieur general de la Mission, & de ses successeurs : avec cette condition neantmoins, qu'elle demeureroit à perpetuité sous la direction & dépendance des Archevêques de Paris. Il déclara par ses lettres, *Qu'il vouloit favoriser un si bon oeuvre, dans l'esperance qu'il avoit qu'il devoit réussir à la gloire de Dieu, & au grand soulagement des pauvres, comme il avoit fait jusqu'alors par sa misericorde.* Et il en recommanda la conduite à M. Vincent, *reconnoissant que Dieu avoit beny le travail, que ce Superieur avoit pris, pour faire réussir ce pieux dessein.*

Après que Monsieur Vincent eut reçu ces lettres d'approbation, il fit une assemblée de toutes les filles dans la maison de la communau-

té le huitiéme d'Aouſt de la même année, pour faire l'acte de leur établiſſement. Il leur fit connoître que *quoy qu'il eût plu à Dieu d'inſtituer leur compagnie depuis vingt-cinq ans ; ou environ ; on avoit jugé neceſſaire auparavant que de la faire autoriſer par l'Egliſe, de voir l'entiere obſervance de ſes regles, & d'éprouver ſa conduite en la maniere qu'on la pouvoit deſirer. Qu'en aiant eu l'approbation après cette épreuve, il avoit cru qu'il la devoit mettre en execution par un acte d'établiſſement public & ſolemnel, & qu'il y étoit d'autant plus engagé, qu'il ſe voyoit alors ſur le point d'envoyer pluſieurs filles en des établiſſemens nouveaux, tant en ce royaume, qu'en celuy de Pologne :* il leur fit enſuite lecture des ſtatuts & reglemens qu'il leur avoit dreſſez ; & après avoir pris les noms de toutes celles qui avoient été reçues, & qui deſiroient perſeverer, il proceda à la nomination des Officieres. Il pria Mademoiſelle le Gras de continuer

la charge de Superieure pendant sa vie, comme elle avoit fait avec grande benediction jusqu'alors ; quelque instance qu'elle luy eût faite par plusieurs fois de vouloir agréer sa démission. Il nomma une Assistante, une Econome, & une Dépensiere ; & il conclud par une exhortation qu'il leur fit à toutes, de rendre graces à Dieu de leur vocation ; & d'être exactes & fideles à l'observance de leurs regles.

La compagnie des filles de la charité aiant été formée pour entrer en participation des desseins de la Mission ; cet Instituteur s'est toujours proposé sa conduite, comme une de ses principales obligations. C'est pourquoy il s'y est appliqué pendant sa vie avec tous les soins, que ses importantes occupations luy ont pu permettre; & comme il n'y pouvoit pas toujours vaquer par luy-même avec liberté, il confia cette communauté dés sa naissance à une personne qui étoit remplie de son esprit & de son amour,

& il la mit entre les mains de Monsieur Portail le premier Prêtre qu'il avoit associé à sa Compagnie, & dont il le fit depuis, le premier assistant, & le Secretaire.

Le Roy leur accorda de nouvelles lettres patentes, sur la remontrance qui luy fut faite, que les premieres avoient été perdues; & pour y marquer l'estime qu'il faisoit de leur Congregation, il témoigna *qu'il la recevoit & autorisoit, voyant qu'elle avoit eu un commencement si remply de benediction & un progrès si abondant en charité, tant à l'endroit des pauvres malades, que des enfans trouvez, pauvres forçats, & petites filles; & même des pauvres filles qui se presentent pour les servir, lesquelles par ce moyen ont une belle & sainte occasion de se donner à Dieu, & de le servir dans la personne des pauvres.* Sa Majesté déclare par ces lettres, qu'elle veut favoriser & appuyer toutes les bonnes oeuvres, & tous les établissemens qui sont pour la gloire de Dieu: & reconnoissant en particulier

que la congregation de ces filles eſt de cette qualité, elle leur donne toutes les marques les plus avantageuſes de ſa bonté royale; *elle les met ſous ſa ſauvegarde & protection ſpeciale, avec tous les fonds & biens qui leur ont été, ou ſeront cy-aprés aumônez; leur confirme un bien, que le feu Roy ſon pere de glorieuſe memoire leur avoit donné ſur ſon domaine; & leur permet de s'établir dans tous les lieux de ſon royaume.* Ces lettres furent preſentées au Parlement en l'année mil ſix cens cinquante-huit, & y furent enregiſtrées.

CHAPITRE IV.

Le premier deſſein de l'inſtitution des Religieuſes de la Viſitation, changé par ſaint François de Sales. Executé enſuite par Monſieur Vincent, dans l'établiſſement des filles de la Charité.

ON ne peut pas douter que Dieu n'ait confirmé dans le Ciel le jugement que la puiſſance eccleſiaſtique & ſeculiere a prononcé ſur la terre en faveur de cet inſtitut, & qu'il n'ait grande part à l'approbation que le fils de Dieu a donnée dans ſon Evangile aux oeuvres de charité, & dont il doit rendre un témoignage public à la vue des Anges & de tous les Saints. Comme cette compagnie eſt ſi conforme à ſes maximes, elle eſt ſelon ſon eſprit & ſon coeur. Mais pour la rendre encore plus digne de ſon agrément,

cette pieuſe Fondatrice la voulut mettre ſous la protection de la tres-ſainte Vierge, par un ſacrifice qu'elle pria Monſieur Vincent d'offrir à Dieu en ſon honneur au nom de toute ſa compagnie, au mois de Decembre de l'année mil ſix cens cinquante-huit.

S. François de Sales s'étoit propoſé ce deſſein de charité, lors qu'il commença l'établiſſement de ſon ordre. Ce grand Saint n'avoit d'abord aſſemblé des Dames ſous la conduite de Madame de Chantal, que pour s'occuper à l'aſſiſtance des pauvres malades ſous le titre de filles de la Viſitation: & leur exemple ayant enſuite répandu cet inſtitut dans la ville de Lyon, Monſieur le Cardinal de Marquemont qui en étoit Archevêque, voyant que pluſieurs filles s'y engageoient, jugea à propos de les mettre en clôture. Etant allé voir ce ſaint Prelat pour luy communiquer ce deſſein, il trouva dans ſon eſprit une déference entiere à ſes ſentimens. François de Sales n'eut point d'égard

d'égard à l'engagement qu'il pouvoit avoir par l'établiſſement qu'il avoit commencé : Sans s'arrêter à toutes les raiſons qu'il avoit de le maintenir, il acquieſça au jugement de cet Archevêque avec une humilité extrordinaire : il regarda ſes avis comme des ordres qui luy étoient marquez par la Providence divine, dont il vouloit ſuivre la conduite, plutôt dans les ſentimens des autres, que dans ſes propres lumieres. Et il reſolut avec luy de mettre les filles de la Viſitation en clôture en forme de Religion, & de changer le premier deſſein qu'il s'étoit propoſé.

Mais Dieu ne voulut pas le laiſſer long-temps ſans effet, & il fit réuſſir bien-tôt après par l'inſtitution des filles de la Charité, ce qui avoit été projeté dans le premier établiſſement des filles de la Viſitation : il fit connoître qu'il n'avoit permis le changement de ce premier inſtitut, que pour en faire naître un Ordre ſaint dans ſon Egliſe, qui par la douceur de ſa regle ſervît de retrait-

aux vierges & aux veuves infirmes, qui ne peuvent pas entrer en des Religions auſteres. Mais il ne differa pas long-temps de le renouveler pour le bien de ſes pauvres; il fit achever par Vincent de Paul, l'ouvrage dont ce ſaint Evêque avoit tracé le plan; & il ſe ſervit de ſon miniſtere, pour former ſous la conduite de Mademoiſelle le Gras la Congregation des filles de la Charité, qui avoit été commencée ſous la direction de Madame de Chantal.

Une compagnie conſacrée au ſervice des pauvres ne pouvoit pas être enfermée dans des cloîtres, & ſeparée du commerce du monde; il luy faloit preſcrire une maniere de vie réguliere, qui fût compatible avec ſes emplois, & qui luy laiſsât la liberté d'aller par les rues & dans les maiſons. *C'eſt un inſtitut qui*, ſelon les paroles de ce Fondateur, rapportées par l'illuſtre Hiſtorien de ſa vie, *n'a pour Monaſtere que les maiſons des malades, pour cellule qu'une pauvre chambre & bien ſouvent de louage, pour*

Chapelle, que l'Eglise Paroissiale, pour Cloître que les rues, pour clôture que l'obeissance, pour grille que la crainte de Dieu, pour voile que la sainte modestie.

CHAPITRE V.

Maladie de Mademoiselle le Gras. Les vertus qu'elle fait paroître à la mort. Sa sepulture.

VOILA quel a été l'établissement de la compagnie des filles de la Charité, & de quelle maniere cet ouvrage si utile à l'Eglise, après avoir été ébauché pendant plusieurs années, a été mis dans sa derniere perfection. Il ne restoit plus pour la gloire de sa Fondatrice, que de recevoir du Ciel la récompense d'une institution si sainte, & de tant de travaux & d'oeuvres de pieté, qui avoient fait l'occupation de sa vie. Il y avoit long-temps qu'elle étoit sujete à de grandes infirmitez; & dés l'année mil six cens quarante-sept Mon-

ſieur Vincent en avoit écrit en ces termes à Monſieur Blatiron Superieur des Prêtres de la Miſſion à Genes, *Je conſidere Mademoiſelle le Gras, comme morte naturellement depuis dix ans; & à la voir, on diroit qu'elle ſort du tombeau, tant ſon corps eſt debile, & ſon viſage pâle. Mais Dieu ſait quelle force d'eſprit elle n'a point. Sans les maladies frequentes qu'elle a, & le reſpect qu'elle porte à l'obéiſſance, elle iroit ſouvent d'un côté & d'autre viſiter ſes filles & travailler avec elles, quoy qu'elle n'ait de vie que celle qu'elle reçoit de la grace.* On peut dire dans le ſentiment de ce grand homme, que la grace, qui vouloit ſe ſervir de ſon miniſtere pour l'exécution d'un deſſein ſi important, la ſoutenue au milieu de ſes infirmitez continuelles, juſqu'à ce qu'il fût accomply, & que c'eſt elle qui luy a donné la force avec le zele, de s'appliquer infatigablement à des d'emplois ſi vaſtes & ſi penibles.

Elle eut une grande maladie en l'année mil ſix cens cinquante-ſix, & elle

manda à M. Vincent qu'elle croyoit *que c'étoit une clef pour bien-tôt sortir du monde, le suppliant comme elle avoit besoin d'apprendre à s'y bien préparer, de luy vouloir accorder cette charité, pour ne point faire naufrage au port de sa navigation.* Dieu qui luy destinoit une mort précieuse, voulut qu'elle s'y disposât long-temps auparavant, & qu'elle se mît en état de faire avec plus de merite, cette derniere action qui couronne toutes les autres, après qu'elle en auroit fait plusieurs fois l'apprentissage. Elle en avoit fait pendant sa vie le sujet le plus ordinaire de ses oraisons; & elle avoit coutume de consacrer particulierement le jour de sa naissance, entre les jours de l'année, à cette importante meditation. Dans la croyance qu'elle eut de mourir de cette maladie, elle s'y prépara par tous les exercices de la piété chretienne. Mais le temps qui devoit consommer sa course, n'étant pas encore arrivé; & Dieu voulant luy reserver quelques jours pour augmenter sa gloire, elle revint

en convalescence ; & lors qu'elle en fit savoir la nouvelle à une de ses filles, elle luy marqua qu'elles étoient les dispositions de son ame dans les états differens de sa vie, par cette lettre, qu'elle luy écrivit.

Il n'a pas plu à la bonté de Dieu de m'effacer de dessus la terre, quoy qu'il y ait long-temps que je le merite. Il faut attendre l'ordre de sa Providence avec soumission ; nous devons tous les jours être en cet état, soit pour la mort de nos proches, soit pour la nôtre, ou pour tous autres évenemens fâcheux, en sorte que la divine volonté n'ait point sujet de se plaindre que nous n'ayons pas suivy ses ordres.

Enfin l'année mil six cens soixante finit le cours de sa vie. Elle tomba malade le quatriéme Février d'une fluxiõ sur le bras gauche, avec une grosse fiévre, qui s'augmenta en huit jours avec tant de violence, qu'elle fut obligée de recevoir le saint Viatique & l'Extreme-Onction. Lors qu'on luy administra ce dernier sacrement, elle dit à son fils qui assistoit à cette

cérémonie avec sa famille, *Je prie le Pere, le Fils & le saint Esprit par le pouvoir qu'il a donné aux peres & aux meres de benir leurs enfans, qu'il vous donne sa benediction, & vous détache des choses de la terre, & vous attache à luy. Vivez en bons chretiens*; & jettant par après les yeux sur les filles de la Charité, elle leur donna aussi sa benediction, & leur recommanda l'amour de leur vocation, & la fidelité au service des pauvres. Il n'y eut point de moyens que l'on n'employât auprès de Dieu, pour luy demander sa gueriſon. On eut recours aux Reliques des Saints, & on luy apporta une étole de saint Charles, avec une partie du coeur de S. François de Sales, pour lesquelles elle témoigna beaucoup de veneration. Aiant reçu un peu de soulagement la nuit suivante, on crut que c'étoit un effet de l'interceſſion de ces Saints, dont on luy avoit fait toucher les Reliques. Elle fut ensuite près de trois semaines sans fievre, & sa fluxion diminua.

Mais le neuvieme de Mars la fie-

vre la reprit, & la cangrene se mit en son bras. Comme elle se vit en cet état, elle demanda le douzieme de ce mois de recevoir une seconde fois le pain de vie; & lors qu'elle apprit d'une de ses filles que Monsieur le Curé de saint Laurent luy accordoit cette grace pour le lendemain, elle benit Dieu plusieurs fois, avec des transports de joie & de reconnoissance. Son esprit étant plus libre dans cette seconde communion que dans la premiere, elle s'en servit pour s'y disposer avec plus d'application. Elle employa tous les momens du jour précédent à s'entretenir de la grandeur de ce mystere, & à exciter dans son coeur les mouvemens de piété les plus tendres & les plus sensibles; & n'en pouvant retenir l'ardeur au dedans d'elle-même, elle les exprimoit souvent au dehors, tantôt par des soupirs, tantôt par des paroles affectives; & on l'entendoit dire entr'autres choses par intervalles, durant la nuit, *Mon Seigneur, je vous recevray demain!*

Cette ame pure & innocente eut le bon-heur de le recevoir le lendemain avec tant de saintes dispositions, dont elle étoit remplie. Elle edifia & attendrit tous les assistans par les sentimens de respect & d'amour qu'elle témoigna dans cette action : & son Pasteur l'exhortant de donner encore sa benediction à ses filles, elle leur dit ces paroles, qu'elle leur laissa comme son testament & sa derniere volonté, *Mes cheres soeurs, je continue de demander à Dieu pour vous sa benediction, & le prie qu'il vous fasse la grace de perseverer en votre vocation pour le servir en la maniere qu'il demande de vous. Ayez bien soin du service des pauvres; & sur tout de bien vivre ensemble dans une grande union & cordialité, vous aimans les unes les autres, pour imiter l'union & la vie de notre-Seigneur: & priez bien la sainte Vierge, qu'elle soit votre unique Mere.* Elle ajouta qu'elle mouroit dans une haute estime de leur vocation, & quand elle vivroit cent ans, qu'elle

leur recommanderoit toujours la même choſe.

Sa maladie ne fut point capable d'interrompre les exercices de ſa charité : elle s'informoit toujours ſi on avoit bien ſoin des pauvres de la Paroiſſe, qui étoient en grand nombre, & à qui on diſtribuoit pour lors des alimens dans ſa maiſon, & elle y donnoit ſes ordres comme ſi elle eût été en parfaite ſanté. Il n'y a point de vertu dont elle n'y fît paroître des actions heroïques. Elle donna des marques d'une parfaite penitence, recevant ſon mal comme un juſte chatiment qu'elle diſoit avoir merité, & déclarant publiquement qu'*il étoit bien raiſonnable que là où le peché abonde, le mal y habite; que Dieu faiſoit juſtice en ſa perſonne, & qu'en faiſant juſtice il faiſoit miſericorde.* Elle fit voir qu'elle étoit entierement détachée de la terre, & qu'elle avoit un deſir ardent de s'unir à Dieu : & une Dame luy demandant ſi elle ne ſe réjouiſſoit pas d'aller poſſeder la gloire du ciel, elle

luy fit cette réponſe: *Ah, c'eſt une choſe qui ne ſe peut exprimer! Mais je n'en ſuis pas digne.* Enfin elle conſerva toujours l'égalité d'eſprit, la douceur, la patience, la ſoumiſſion à Dieu & les autres vertus qu'elle avoit pratiquées dans les differentes épreuves de ſa vie.

Une des plus grandes qu'elle eut jamais, fut celle que Dieu, luy envoya dans cette maladie, en la privant de l'aſſiſtance de Monſieur Vincent. Il ſe trouva pour lors dans une ſi grande infirmité, qu'il ne put pas luy rendre une ſeule viſite: mais comme elle le vit dans l'impuiſſance de luy rendre à la mort cet office de charité qu'elle avoit deſiré avec tant de paſſion, elle luy envoya demander au moins quelques paroles de conſolation écrites de ſa main: mais l'épreuve fut toute entiere pour ſa vertu, ce ſage Directeur ne jugea pas à propos de luy accorder cette grace, & il luy envoya ſeulement un des Prêtres de ſa compagnie, avec ordre de luy dire de ſa part qu'elle s'en alloit devant, & qu'il eſperoit

bien-tôt la voir dans le Ciel Quoy qu'il n'y eût rien plus capable de la toucher, que cette privation, elle la reçut avec une moderation & une tranquilité extrordinaire, & elle demeura inséparablement unie & attachée au bon plaisir de Dieu.

Depuis le treizieme de Mars sa maladie augmenta toujours de plus en plus jusqu'au quinzieme. Elle fut visitée en cet état par plusieurs Dames de qualité, avec lesquelles elle avoit eu commerce de charité pendant sa vie. Mais il n'y en eut point, dont elle reçut de plus grandes marques d'estime & d'amitié, que de Madame la Ducheſſe de Ventadour; qui aiant su l'extrémité où elle étoit, vint coucher dans la maison de sa Communauté le quatorzieme de ce mois, pour l'assister jusqu'à la mort. Ses filles s'acquiterent dans cette occasion de tous les devoirs qu'elles devoient à une personne si chere : & cette Mere charitable craignant qu'elles ne fussent incommodées par l'assiduité qu'elles avoient auprès d'elle,

leur dit le Lundy quinzieme du mois sur les six heures du matin, qu'elles ne se missent point en peine, & qu'elle les avertiroit, quand elle jugeroit qu'il seroit temps. Monsieur Vincent ne la pouvant aller voir, ny secourir par luy même, luy envoya de ses Prêtres pour tenir sa place auprès d'elle jusqu'au dernier moment de sa vie.

A mesure qu'elle se sentoit affoiblir & approcher de sa fin; elle redoubloit les mouvemens de sa piété, & elle exprimoit les sentimens de son cœur par des paroles des saintes Ecritures, qu'elle prononçoit de temps en temps dans la langue de l'Eglise qu'elle entendoit; tantôt disant avec Job, *Miseremini mei, quia manus Domini tetigit me.* Job 19. *Ayez compassion de moy, parce que la main du Seigneur m'a touchée*; tantôt avec David, *Respice in me & misereremei, quia unicus, & pauper sum ego.* Psal. 34. *Regardez-moy, Seigneur, & ayez pitié de moy, parce que je suis seule & miserable.* Il y eut quelque moment, où son esprit se trouvant agité par la violence de la fievre,

elle dit avec inquietude, *Otez-moy d'icy*; mais elle revint incontinent après à elle-même, & un Prêtre de la Mission luy presentant la Croix, & luy remontrant que JESUS-CHRIST n'avoit pas demandé d'en sortir, elle répondit: *O non, il y est demeuré*: & elle dit en suite, *Allons, puisque mon Seigneur m'est venu querir.* Quelque temps après enviſageant le jugement de Dieu qui approchoit, & étant saisie de frayeur, elle dit ces paroles. *O mon Dieu! il faut paroître devant son juge.* Mais elle fut consolée par des sentimens de confiance, que cet Ecclesiastique luy inspira, en luy proposant entre autres choses ce verset du pseaume *Ad te levavi animam, Deus meus in te confido.* *J'ay élevé mon ame vers vous, ô mon Dieu! j'ay confiance en vous.* Pour faire connoître qu'elle répondoit à ses sentimens, elle ajouta tout aussi-tôt ce qui suit, *Non erubescam. Que je ne demeure point confuse dans mon esperance*; & à l'exemple de Gorgonie soeur de saint Gregoire de Nazianze,

Psal. 24.

Psalmodia erat id quod loquebatur in exitu, psalmodiæque egressionis verba, aut si veritatem di-

Lors qu'elle étoit ſur le point de quiter le monde, elle ne parloit que le langage des pſeaumes. Ses dernieres paroles n'étoient autre choſe qu'une continuelle pſalmodie; ou pour mieux exprimer ſes ſentimens; c'étoient de ſaintes affections, tirées des écritures divines, qui exprimoient la confiance qu'elle avoit en Dieu.

cere oportet, teſtimonium, confidentiæ.

Sur les onze heures du matin elle fit lever le tour de ſon lit pour avertir ſes filles, comme elle leur avoit promis, que ſon heure approchoit, & elle entra dans l'agonie, qui dura environ une demie heure, pendant laquelle elle eut les yeux perpetuellement élevez au Ciel. Madame de Ventadour qui avoit paſſé une partie de la nuit auprès d'elle, ne l'abandonna point juſqu'au dernier ſoupir, & elle eut la charité de luy tenir le cierge beny. On fit pour elle les prieres de la recommandation de l'ame, qu'elle entendit juſqu'à la fin, y répondant interieurement par les ſentimens de ſon coeur. Elle donna encore une fois la benediction à ſes filles qui étoient à

genoux autour d'elle, sur la demande que luy en fit un Prêtre de la Mission, & elle reçut par son ministere la benediction Apostolique qu'elle avoit obtenue du Pape Innocent X. pour elle & pour ses filles à l'article de la mort, par un Bref du vingt-quatrieme de Septembre mil six cens quarante-sept. Elle fit ensuite abaisser le tour de son lit, & demy-quart-d'heure après elle reposa dans le Seigneur, & luy rendit son ame le lundy de la semaine de la Passion, quinzieme jour de Mars, entre onze heures & midy, à l'âge de soixante & huit ans. Monsieur le Curé de saint Laurent qui s'étoit trouvé sur la fin de son agonie; après qu'elle eut expiré, rendit en presence de la compagnie, ce témoignage à sa vertu, dont il avoit une parfaite connoissance par la confession generale qu'elle luy avoit faite, *O la belle ame, qui emporte avec elle la grace de son baptême!*

Son corps fut exposé dans son lit pendant un jour & demy, pour satisfaire au desir de plusieurs Dames, qui vou-

voulurent avoir la consolation de la voir encore après sa mort, & luy rendre les derniers témoignages de leur veneration & de leur amour.

Le Mercredy suivant elle fut enterrée dans l'Eglise de saint Laurent, dans la Chapelle de la Visitation de la sainte Vierge, où elle faisoit ordinairement ses devotions; & quoy qu'elle eût destiné sa sepulture dans un cimetiere proche l'Eglise de saint Lazare, sous le bon plaisir de Monsieur Vincent; il jugea neantmoins plus à propos d'accorder à la priere du Pasteur un dépost si cher pour sa Paroisse, & de ne pas separer le corps de la Mere d'avec les cendres des Filles qui l'avoient précedée. On executa pour ses funerailles la disposition qu'elle avoit faite par son testament, par lequel elle avoit ordonné qu'on n'y fît point d'autre dépense, que celle que l'on fait pour la sepulture de ses filles; protestant que *si on en usoit d'une autre maniere, ce seroit la déclarer indigne de paroître morte en vraye soeur de la Charité*

& ſervante des membres de JESUS-CHRIST, *quoy qu'elle n'eſtimaſt rien de plus glorieux pour elle, que cette qualité.* Comme elle avoit recommandé que l'on mit proche de ſon tombeau une croix, avec cette deviſe, *Spes unica*; on en attacha une vis à vis, au mur de la Chapelle, & on la plaça au dehors du côté du cimetiere proche le lieu de la ſepulture de ſes filles, pour ſervir comme d'une marque & d'une deviſe commune à tous leurs tombeaux. Monſieur Vincent luy fit faire quelques jours après un ſervice ſolennel à ſaint Lazare, où aſſiſtérent avec ſa Communauté, ceux qui y étoient pour lors en retraite pour ſe préparer à recevoir les Ordres; & il luy fit rendre cette reconnoiſſance publique, non ſeulement de la part qu'elle avoit priſe dans les deſſeins de la Miſſion, par le ſecours des pauvres; mais encore du zele particulier qu'elle avoit eu pour la reformation du Clergé, aiant coutume pendant ſa vie d'offrir des communions & des prieres dans les

temps prescrits pour les ordinations, pour demander à Dieu de fideles ouvriers, & aiant ordonné par son testament que cet usage de piété soit continué dans sa compagnie.

On ne peut pas souhaiter une marque plus grande de son bon heur, que la charité, dont elle a fait profession toute sa vie, & dans laquelle elle a persévéré jusqu'à la mort. C'est cette vertu, qui fait les Saints, & qui selon le sentiment de l'Apotre, est un don plus excellent que la grace des miracles. Cependant il semble que Dieu ne se contente pas d'avoir fait connoître le merite de cette Servante fidele, par tant de biens qu'il a opérez par son ministere; mais qu'il a même quelque dessein de se déclarer, par des preuves sensibles, sur le jugement qu'il a prononcé à sa mort; & qu'il veut découvrir sa gloire par des effets extrordinaires qu'il fait paroître à son tombeau. Il en sort de temps en temps cõme une douce vapeur qui répand une odeur semblable à celle de la violette & de l'iris, dont il y a grand

nombre de personnes, qui peuvent rendre témoignage; & ce qui est de plus surprenant, c'est que les Filles de la Charité qui viennent faire leurs prieres sur son tombeau, s'en retournent quelquefois si parfumées de cette odeur, qu'elles la portent avec elles aux soeurs malades dans l'infirmerie de la maison. J'y pourois ajouter le témoignage de l'experience que j'en ay faite plusieurs fois, s'il étoit de quelque consideration en cette rencontre; & je pourois dire qu'aprés avoir pris toutes les précautions possibles pour examiner, si ce n'est point un effet de quelque cause naturelle; je n'en ay pu découvrir aucune, à laquelle on le puisse attribuer. Mais de quelque qualité que soit l'odeur qui s'éleve du sepulcre de cette Servante des pauvres, il en sort une toute spirituelle des exemples de sa vie, plus précieuse que tous les parfums, qui est un ouvrage miraculeux de la grace, & la marque la plus glorieuse de sa saintetè: c'est ce veritable parfum

qui pénetre le coeur de ſes filles, & qui leur eſt un attrait ſi doux & ſi puiſſant pour les engager à ſon imitation. C'eſt ce parfum qui embaume toutes les Paroiſſes & tous les Paſteurs, pour leur inſpirer l'amour & le ſoin des pauvres. C'eſt enfin ce parfum qui ne s'eſt pas ſeulement répandu ſur la terre dans l'Egliſe de Dieu, mais qui a monté juſqu'à ſon trône, & qu'il a reçu comme un agreable ſacrifice.

Fin du quatrieme Livre.

LIVRE CINQUIEME.

PENSE'ES DE MADEMOISELLE LE GRAS,

Recueillies de ſes Meditations & de ſes Conferences.

CHAPITRE I.

Penſées ſur les Myſteres de la vie de JESUS-CHRIST.

§. I. *Sur le Myſtere de l'Incarnation.*

L'HOMME qui avoit été créé de la toute-puiſſante main de Dieu, & fait à ſon image & ſemblance, s'étant défiguré luy-même par le mauvais uſage de ſa plus

noble partie, qui eſt la liberté de ſa volonté ; Dieu qui ne l'avoit pas fait pour le perdre, luy promit d'envoyer ſon fils pour luy meriter miſericorde. Cette obligation par laquelle Dieu s'engagea à l'homme, augmenta dés lors l'amour que ce Tout-puiſſant avoit pour ſa creature : non pas à l'égard de Dieu, qui ne peut augmenter ny diminuer jamais en aucun de ſes attributs : mais à l'égard de l'homme, que cette union de Dieu avec la nature humaine en l'idée de Dieu, rendit plus aimable à ſa divinité.

Aprés les ſiecles que la longanimité divine avoit reſolu de laiſſer paſſer ; Dieu voulant faire paroître à l'homme la fidelité de ſes promeſſes ; ſon Fils, qui eſt la ſageſſe eternelle prit chair humaine, pour faire que l'image de Dieu effacée en l'homme par le peché, fût avantageuſement reparée par ce moyen de grace & d'amour. O effet d'une bonté infinie ! qu'un Dieu en quelque maniere ne puiſſe ou ne veuille jamais être ſeparé de l'homme !

Mais comment, ô mon Dieu, & de quel moyen vous êtes-vous ſervy pour cet effet ſi admirable de votre bonté? vous pouviez, ô Tout-puiſſant ſans l'aide de la creature, former un corps humain: & cela eût été toujours un effet de votre toute-puiſſance miraculeuſe? Mais vous avez voulu agir miraculeuſement: & vous ſervir auſſi de la nature humaine dans la perſonne d'une vierge, ne dédaignant pas notre baſſeſſe, ô grandeur infinie. Ce qui nous fait paroître que le deſſein de Dieu étoit veritablement l'union intime de notre nature à ſa divinité; à laquelle le peché s'oppoſoit.

§. II.

Sur l'Annonciation de la Vierge.

DIEU voulant faire connoître la grandeur de ſon œuvre en l'homme; uſa envers luy en quelque façon d'égalité, envoyant un Archange pour ambaſſadeur à ſa foible creature, ſavoir ſi elle vouloit contribuer à cette

cette union. O admirable amour! en la creation vous avez fait un homme, lequel par son consentement a perdu toute la nature humaine: & la voulant rétablir en grace par voie de redemption, vous voulez le consentement de MARIE pour faire l'homme-Dieu, en faisant qu'un Dieu soit homme O homme que ta bassesse est relevée! O foiblesse humaine que tu as de pouvoir! O Dieu! veritablement vos secrets sont insctutables! vous ne pouvez avoir de conseil que de vous-même en l'execution d'un si puissant amour!

Suivons, ô mon ame, l'Ambassadeur celeste, & entendons la salutation d'un Dieu à sa foible creature, faite par un autre creature plus noble qu'elle en sa nature, qui luy dit, *Ave gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus. Je vous salüe, ô pleine de grace, le Seigneur est avec vous, vous êtes benie entre toutes les femmes.* O paroles admirables! elles ne seront jamais dites qu'à vous, ô sainte Vierge, en qui habite Luc. 1. v. 28.

la plenitude de grace par une suite necessaire du dessein de Dieu sur vous.

Il faut, ô sainte Vierge, donner réponse: & comment accepterez-vous la proposition de l'Ange? Vous ne pouvez manquer de fidelité à Dieu, auquel vous avez voué votre virginité: il n'est pas aussi raisonable que Dieu vous aiant choisie pour accomplir la promesse, que sa bonté a faite à l'homme de luy donner son Fils, vous luy soyez infidele. Et c'est ce qui vous fait attendre d'être assurée que la virginité vous sera conservée, pour dire ces saintes paroles, *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum: Voicy la Servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.* O paroles toute-puissantes, étant proferées par la volonté de Dieu, qui les rend efficaces! Ce sont ces paroles, ô digne Mere, qui nous font connoitre la solide humilité de votre ame, infuse en elle avec la connoissance de Dieu & de votre être dépendant de sa toute-puissance.

Luc. 1. v. 38.

Sacrée Vierge, votre humilité cede à la verité, car vous abaiſſant par cette parole, *Voicy la ſervante du Seigneur*, elle vous éleve, en vous faiſant paroitre veritablement la ſeule Servante du Tres-haut, qui n'aiant jamais eu beſoin de perſonne, fait connoitre que vous luy êtes neceſſaire pour ſon deſſein. O tres-admirable Servante du Seigneur, qui prononcez pour coopérer au myſtere de l'Incarnation la parole, *fiat*, dont Dieu s'eſt ſervi en la creation! Vous voulez, ô grand Dieu, que cette même parole ſorte de la bouche de l'honneur de notre ſexe, avant que le nouvel homme ſoit formé, pour nous marquer que ç'a été en un foible ſujet que vous avez operé cet acte de votre Miſericorde toute-puiſſante.

Conſiderez, ô mon ame, l'effet de cette parole, *fiat*. Pouvez vous le ſoutenir, ſainte Vierge? Si les paroles de l'Ange vous ont donné un ſi grand étonnement, qu'eſt-ce que ç'a été, lorſque le Verbe s'eſt fait chair en cet inſtant en vos ſacrées entrail-

les? O merveille de toute merveille! le monde, ny cent mille fois autant, ne peut comprendre l'auteur de ce myſtere, & MARIE l'a dans ſon ſein.

Eſt-il poſſible, ô ſainte Vierge, que votre ame ne ſoit demeurée toute extaſiée, lors de cette admirable operation? Cela ne ſe pouvoit ſans des communications ſpeciales de la Divinité, qui vous abîmoient dans le veritable amour, recevant cette dignité par l'amour même.

Le choix que Dieu a fait d'une creature, pour envoyer en ambaſſade à cette Vierge pour l'accompliſſement de l'Incarnation de ſon Fils, me fait connoitre, qu'il ne ſe faut pas contenter de faire du bien à autruy, & de luy en procurer; mais qu'il faut que ce ſoit en une maniere ſuave; & qu'on propoſe les choſes à faire, laiſſant les perſonnes dans la liberté. La réponſe de la ſainte Vierge, qui témoigne avoir fait voeu de virginité, m'apprend combien Dieu agrée ce que ſes creatures luy don-

nent. Et l'accompliſſement de la promeſſe de Dieu ſe faiſant homme dans ſes entrailles, en même tems qu'elle a donné ſon conſentement; me fait voir que Dieu ſe donne infiniment aux creatures, qui luy ſont fideles en leurs promeſſes.

§. III.

Sur la Viſitation de la Vierge.

VOus êtes, ô Vierge ſacrée, un vaiſſeau tout remply de grace, ſelon ces paroles de l'Ange, & ſans vous vider, ces mêmes graces s'épanchent ſur nous.

Vous voulez, mon Dieu, que cette verité ſoit reconnue par un acte de charité, que votre Eſprit inſpire à cette chere Epouſe, la conduiſant vers ſainte Elizabeth. C'eſt le premier effet que l'eſprit de JESUS opere. Vous voilà, ô ſainte Vierge, Mere & Fille d'une parfaite charité. Dieu veut que vous cooperiez avec ſa puiſſance par votre action à rendre efficace l'Incarnation de ſon Fils, ſanctifiant

saint Jean dans le ventre de sa Mere. Nous apprenant par cet effet si admirable, que votre divin Fils ne veut pas seulement que nous servions notre prochain pour les necessitez corporelles, mais aussi & principalement que nous fassions tout notre possible, pour contribuer au salut des ames.

§. IV.

Sur le doute de saint Joseph.

VOus souffrez une épreuve dans le point le plus cher de votre sexe, qui est la creance de votre pureté, tant pour le respect que vous devez à votre Epoux, que pour la gloire des effets de Dieu en vous; & neanmoins vous êtes en paix, quoy qu'à votre retour des montagnes votre grossesse paroisse déja à saint Joseph, qui luy met du doute en l'esprit! O quel abandon à la divine Providence: qui ne manque pas aussi justement au point necessaire, de faire avertir votre Epoux qu'il ne doit rien craindre, luy disant par un Ange *que*

ce qui eſt né en vous, eſt du S. Eſprit. Matth. I. v. 20. Ames puſillanimes ! Ames par trop dépendantes de la prudence humaine ! vraiment vous n'êtes pas toutes à Dieu, comme la digne MARIE Mere de JESUS. Quelle leçon, ſainte Vierge, vous nous faites, à nous qui voulons aſpirer à la dignité de vous avoir pour unique Mere, de nous abandonner entierement à la Providence, dans les occaſions, où notre honneur eſt attaqué.

§. V.

Sur l'état de JESUS-CHRIST *dans le ſein de la Vierge.*

VOus êtes, ô divin Enfant, l'eſpace de neuf mois dans le ſein de votre digne Mere, comme dans un état d'empriſonnement; & durant ce temps elle vous poſſede ſeule. Que vous êtes aimable dans ſes entrailles, petit Enfant, mais grand Dieu ! Enfant à l'égard de Marie, qui ſelon le droit de nature donne accroiſſement à votre corps : mais grand Dieu, que

j'honore, étant Createur de votre Mere, & son Redempteur par prévention. Vous vous faites sentir à cette chere Mere, non seulement par vos petits mouvemens corporels, qui servent à son coeur pour l'avertir de se tourner vers le votre, & s'entretenir ensemble de vos plus cheres caresses : mais encore, ô Fils bien-aimé, vos divines communications passent outre. O que de secrets vous luy revelez. Divin Enfant, qui êtes au dessus de l'impuissance des enfans de faire du bien à leurs meres! vous la rempliſſez continuellement de nouvelles graces, augmentant en elle à mesure la capacité de les recevoir.

Que votre état d'empriſonnement, JESUS mon amour, est dissemblable à celuy des autres enfans, lequel ôte à leurs meres leurs forces & leur courage, les reduisant en état de ne pouvoir agir sans crainte! il en est tout autrement de vous, sainte Vierge! vôtre coeur & votre corps en est fortifié : mais vous seule en connoissez les moyens, & en ressentez les sua-

vitez : & ce qui nous en donne la preuve, c'eſt la vie de JESUS en vous; qui ſeule pouvez dire, *Je vis moy, non pas moy, mais* JESUS *vit en moy.* Ad Galat. 2. v. 20.

Je l'ay dit, & il eſt vray, que vous poſſedez ſeule JESUS en cet état d'empriſonnement : mais comme il vous donne parfaitement ſon eſprit, vous avez joie que toute la nature y ait part. C'eſt donc pour tous les hommes, ô mon JESUS, que vous y ſejournez. Permettez à mon cœur, qui voudroit être tout conſumé de l'amour du Fils & de la Mere, de vous demander, Enfant Dieu, ce que vous faites en cet état, y étant toujours un Dieu avec le Pere & le S. Eſprit, & neantmoins ſeul perſonnellement uni à notre nature. Vous y operez le principe de tous les myſteres de notre redemption. Vous y reparez par la ſainteté de votre conception, la corruption du peché que les hommes ont contracté dans leur origine. Votre corps croiſt & ſe fortifie pour la perfection du deſſein de votre In-

carnation, & pour le rendre capable d'une vie exemplaire sur la terre. Comme vous êtes parfaitement raisonnable dés le premier moment de votre vie, vous connoissez votre bon-heur d'être si étroitement uny à la divinité, & vous luy rendez les hommages que vous luy devez : & n'ignorant rien de ce qui pouvoit plaire à Dieu, & sçachant son dessein en cette Incarnation, vous y acquiescez volontairement, & vous vous offrez & vouez entierement à Dieu pour souffrir & agir en toutes les manieres qu'il voudra. Beny soyez-vous à jamais de la connoissance que votre bonté me donne, & unissez pour jamais ma volonté à la votre. Que faites-vous encore, ô mon tres-unique amour JESUS, pendant votre sejour dans le sein de la Vierge ? Vous minutez l'admirable témoignage, que vous nous voulez donner de votre parfait amour par le don de vous-même au tres-auguste & adorable Sacrement de l'autel. Que tous les jours de ma vie

honorent cet état remply de merveilles continuelles.

Entendant parler de cet état mysterieux en l'année 1642, un peu auparavant l'Advent; je m'y appliquay avec une reflexion particuliere, & il m'en vint une nouvelle connoissance, avec le desir de l'honorer par quelques prieres appropriées à ce sujet. J'ay cõtinué cet exercice de devotion depuis ce temps, dans l'intention de demander à Dieu par l'Incarnation de son Fils, & par les prieres de la sainte Vierge, la pureté necessaire à la Compagnie des Filles de la Charité, & la fermeté de cette Compagnie, selon son bon plaisir.

§. VI.

Sur sa Naissance.

LE fils de Dieu ne vient pas en ce monde d'une façon approchante de sa grandeur, mais le plus bassement que l'on sauroit s'imaginer: afin ô mon ame, que nous eussions plus de liberté de nous approcher de luy:

ce que nous devons faire avec d'autant plus de reſpect, qu'il y paroiſt plus humble.

La Vierge étant proche d'enfanter, fut contrainte par les refus des Hôteliers de Bethléem, de ſe retirer dans une pauvre étable, & là faire ſes tres-ſaintes & divines couches. Mais mon Dieu, quel appareil y a-t'il? où ſont les perſonnes préparées pour la reception de ce divin Enfant, Dieu & homme? Rien n'y paroiſt que la meditation de la Vierge, & la devotion de ſaint Joſeph. Auſſi n'y avoit-t'il rien au monde digne d'un tel honneur. N'euſt-ce pas été vous faire tort, tres-ſainte Vierge, que de prétendre à ce bien? vous ſeule le deviez alors poſſeder entierement.

La créche eſt le trône du royaume de la ſainte pauvreté. J'ay bien deſiré y être admiſe. Cette vertu étant la mieux aimée du Roy des pauvres. Ce qu'il fait voir, en ce qu'il n'eſt reconnu que de ceux qui le ſont en verité. Et pour ce ſujet il manifeſte

ſa naiſſance par voix celeſtes, pour aſſurer que c'eſt Dieu luy-même qui honore cet état.

Voyant la grandeur de Dieu ſe tant ravaler, non ſeulement ſe faiſant homme, mais choiſiſſant de ſe faire un des plus pauvres; j'ay cru que pour l'accompliſſement des deſſeins de Dieu ſur la terre en choſes penibles, il falloit de grands courages; & qu'ils travaillaſſent à s'humilier: & que pour cela Dieu en choiſiſſoit quelques-uns de grands biens, & de grand lieu; mais que jamais ils n'avançoient rien, que Dieu ne les eût humiliez en la maniere qu'il le veut.

Ce Dieu naiſſant dans l'obſcurité & le délaiſſement des creatures, m'enſeigne la pureté de ſon amour, qui ne ſe manifeſte pas aux hommes, mais ſe contente de faire pour eux tout ce qu'il peut. D'où je dois apprendre à me tenir cachée en Dieu dans le deſir de le ſervir, ſans plus rechercher le témoignage des creatures, & ma ſatisfaction en leur com-

munication : me contentant que Dieu voie ce que je luy veux être.

Il demande encore de nous par ſon Incarnation, non ſeulement la reconnoiſſance de notre redemption & de notre ſalut : mais il veut que comme il eſt deſcendu du ciel perſonnellement pour s'unir à la terre, nous nous élevions au deſſus des choſes terreſtres & ſenſibles, pour nous unir à ſa divinité, & que nous ne nous ſeparions jamais de luy par le peché, voyans l'union indiſſoluble de notre nature avec ſa perſonne divine.

§. VII.

Sur ſon Epiphanie.

QUittons tout, ô mon ame, pour adorer cet enfant Dieu, nouvellement né. Venons avec les Rois nous proſterner à ſes pieds, nonobſtant toutes les baſſeſſes qui paroiſſent en ce lieu. Arrêtons ſeulement la vue de notre entendement, ſur la connoiſſance que la foy nous

donne, que c'eſt notre Dieu : mais un Dieu aneanty, un Dieu fait humble pour abaiſſer notre orgueil : un Dieu abaiſſé pour nous exalter : un Dieu qui nous eſt né par amour, & pour nous donner ſon amour. Mais apprenons de ces Mages, comme quoy nous devons aborder ce redoutable Enfant. Ils ſont fort éloignez de Bethléem. Il eſt vray, & c'eſt en quoy paroiſt ſa bonté & ſa puiſſance : ce qui nous donne aſſurance à nous pecheurs éloignez de ſa grace, de le pouvoir trouver, pourvu que nous correſpondions à ſes ſaintes inſpirations, comme les Rois à l'avertiſſement de l'étoile. Vous voyez, comme ils ſe laiſſent conduire par elle.

Mais avant que de ſe mettre en chemin, il faut tout quitter comme eux. Or ſus, mon Dieu, je les veux ſuivre & quitter toutes mes mauvaiſes habitudes, mais principalement trois mauvaiſes inclinations qui totalement m'empeſchent votre ſaint amour. Je deſire donc quitter cette nonchalance à votre ſervice, &

au lieu d'icelle vous preſenter l'encens d'une parfaite oraiſon : mépriſer les voluptez, pour vous offrir la myrrhe du jeûne & des mortifications : & banir de moy entierement les affections déréglées aux creatures, vous ſacrifiant par l'aumône, l'or, & les biens que vous m'avez donné.

§. VIII.

Sur ſa Preſentation au Temple.

CE n'eſt pas aſſez, ô mon Dieu, que vous m'ayez fait connoitre, que l'humanité ſainte de mon Sauveur s'eſt entierement vouée à votre divinité, pour l'execution du rachat humain. Vous me voulez faire voir comme ponctuellement il commence à obéir à la loy en ſa preſentation au temple : en laquelle s'il m'eſt permis de croire, il a renouvellé les voeux faits au moment de ſon Incarnation. O aſſujettiſſement, quoy que volontaire, en mon JESUS ! Faites-moy ſi heureuſe, que je vous rende & à mes ſuperieurs, l'obéiſſance que neceſſai-

ceſſairement je vous dois, & que je la rende volontaire, par le nouvel engagement que je vous veux faire de ma liberté.

Qui eſtes-vous, mon Dieu? & qui eſt l'homme à votre égard? Vous eſtes ſon Createur tout-puiſſant, & l'homme eſt votre creature dépendante en toutes choſes de vous: & neantmoins vous voulez par une maniere d'engagement, luy promettre avant que de luy donner, les graces particulieres, que vous luy voulez faire; & c'eſt une de ces promeſſes que vous executez à ſaint Simeon, *à qui vous aviez revelé par votre ſaint Eſprit qu'il ne mourroit point, qu'il n'eût eu auparavant le bonheur de vous voir.* C'eſt dans le temple où vous vous découvrez à luy. Qu'il fait bon en votre maiſon, ô mon Dieu, y perſeverant à votre ſervice! C'eſt là où vous accompliſſez la verité de vos promeſſes, & où nous pouvons, comme cet homme juſte, vous recevoir entre nos bras. Luc. 2. v. 26.

§. IX.

Sur ſa vie cachée depuis douze ans juſqu'à trente.

JESUS croiſſoit devant Dieu par les actes réiterez des vertus de ſa ſainte ame: & devant les hommes, par la connoiſſance qu'ils avoient peu à peu de ſon excellente vertu. Il faut que nous honorions cet état, mes cheres ſoeurs, par le deſir de l'accroiſſement de la gloire de Dieu en nous.

Ce Sauveur eſt venu accomplir la volonté de Dieu ſon pere, il l'a fait toute ſa vie : & voyant que la vie commune avoit plus beſoin d'exemple, il y a plus donné de temps : & toujours dans la pratique de la perfection evangelique : puiſqu'il a choiſi la ſainte pauvreté, la pureté & l'obéiſſance.

Pour honorer cette vie cachée que notre chere Maître a menée depuis douze ans juſques à trente, nous devons pratiquer les vertus, qui ont plus

paru en luy dans cet état, qui sont la devotion, la soumission & l'amour du travail : ce sont les vertus que l'Evangile nous marque plus particulierement en luy pendant ce temps, dans lequel elle nous dit qu'il *croissoit en sagesse & en grace, qu'il étoit sujet à la Vierge & à saint Joseph, & qu'il travailloit avec luy.* Luc. 2. v. 52. Marc. 6. v. 3.

§. X.

Sur son Baptême.

NOtre divin Modele a commencé l'exercice de son employ pour le salut des hommes, par le plus grand acte d'humilité qui se pouvoit, qui étoit son Baptême : par lequel il nous enseigne que nous devons conserver une tres-basse estime de nous-mêmes ; & avoir recours à la grace, pour travailler utilement au bien de notre prochain, & pour y perseverer.

Il est a remarquer, qu'au sortir de son Baptême il commence l'instruction du peuple, par les mêmes enseignemens que faisoit saint Jean, &

Matth. 3. v. 2. & 4. 17. qu'il prêche comme luy, *Faites penitence, car le royaume du ciel est proche.* En quoy les filles de la Charité doivent considerer, que si elles préparent la voie du Seigneur dans les ames des pauvres, en les avertissant de faire penitence de leurs pechez, & en leur annonçant le royaume de Dieu; Notre-Seigneur confirme leurs paroles, & enseigne les mêmes verités au coeur des personnes qu'elles instruisent.

§. XI.

Sur sa Tentation.

SUivons notre Maître, & voyons à quoy la Providence de son Pere l'expose, au tems qu'il veut qu'il serve d'exemple à ceux que sa bonté appelle à travailler pour le prochain. Matth. 4. v. 1. *Il le fait conduire par son Esprit au desert pour y être tenté* Quelle leçon pour nous, mes soeurs! n'est-ce pas là, la voie des filles de la Charité? Il faut que sans rien craindre vous vous laissiez conduire au saint Esprit, pour être traitées comme le Fils de

Dieu. Quel autre que cet Esprit vous separe du monde, pour vous retirer en de petites chambres pour le service des pauvres, où vous êtes exposées aux tentations? Vous devez bien vous y resoudre, & vous y préparer: & pour les surmonter, vous devez former vos défenses sur celles de notre cher Patron; qui ne sont autres, que d'y opposer la volonté de Dieu & ses promesses. Si la tentation vous sollicite de goûter les vains plaisirs du monde; opposez-y *que la parole de Dieu est plus que suffisante pour vous rassasier*. Vous propose-t'elle de retourner dans les dangers & précipices de la condition dont vous êtes sorties? dites que *vous ne voulez pas tenter Dieu*, lequel savoit bien que vous étiez en danger, puis qu'il vous en a tirées par sa bonté. Si elle vous représente les honneurs & vanitez de la terre, prenez garde de tourner le dos à Dieu, qui a eu tant de bonté pour vous; & *craignez que tournant le visage aux creatures, vous commettiez infidelité au createur*.

§. XII.

Sur ſes predications & ſes miracles.

IL ſemble, mes cheres ſoeurs, que le reſte de la vie de Nôtre-Seigneur après ſa tentation & ſon jeûne, eſt plus à admirer qu'à imiter, à cauſe qu'il l'a paſſée toute, en faiſant preſque continuellement des miracles, & en preſchant. Neantmoins vous êtes ſi heureuſes que votre vocation vous met en quelque façon dans l'exercice de ſes ſaints emplois. Ce qui fait que vous devez avec reſpect vous appliquer en ſervant vos malades, à regarder & vouloir honorer les guériſons miraculeuſes qu'il a faites. Si vous ne faites pas manifeſtement telles actions héroïques, que ſavez-vous ſi quelquesfois la bonté de Dieu aiant égard au merite des actions de ſon Fils, auſquelles vous uniſſez les votres, ne répand point telle benediction ſur votre travail, qu'il tire des perſonnes du peril de la mort?

Et pour ſes prédications, ne les pouvez-vous pas honorer par les petits avertiſſemens & inſtructions que vous donnez, tant à vos pauvres malades, qu'aux enfans ? Car quoy que vous ſoyez ignorantes, la parfaite charité vous ſuffit avec la grace, pour convertir les perſonnes, auſquelles vous dites ce que Dieu vous donne pour leur dire : mais prenez garde qu'il faut que ces paroles ſoient accompagnées d'une grande humilité & confiance en Dieu, & que vous vous teniez toujours liées à JESUS-CHRIST par un amour d'imitation : c'eſt par ce moyen que vous participerez aux merites de ſes ſaintes & divines actions, ſans leſquelles toutes les notres ne ſont que fumée & un vray neant en la preſence de Dieu.

Ce nous eſt un grand témoignage de l'amour que Dieu a pour nous, de ce qu'il luy a plu nous faire enſeigner par ſon fils, *que nous fuſſions parfaits, comme il eſt parfait :* nous devons eſperer de ſa miſericorde, que comme

Matth. 5. v. 48.

il eſt impeccable par nature, il nous fera la grace de ne plus vouloir pécher, & qu'il nous fera participantes par ſa bonté, des vertus qui ſont eſſentiellement en luy.

Je vous prie, mes cheres ſoeurs, d'être bien attentives à toutes les véritez qu'il nous a enſeignées, lorſqu'il prêchoit ſur la terre. Les ſoeurs de la Charité en doivent faire un état tout particulier, penſant que c'eſt à elles que ce bon JESUS parle en toutes les inſtructions qu'il donne au peuple, & ſur tout dans les conſeils qu'il donne à ſes Apôtres, & à ceux qu'il appelle à la perfection. Et ſavez-vous comme vous pouvez entendre ces mêmes inſtructions? c'eſt lorſque l'on vous fait lecture de vos ſujets d'oraiſon: & lorſque vous faites l'oraiſon, c'eſt là que ce divin Epoux & Patron parle à vos ames.

§. XIII.

Sur ſa Paſſion.

VOyant l'objet de la joie eternelle de tout le monde, remply de triſteſſe ; j'en ay cru la cauſe en autre, qu'en luy ; & que ce n'étoit pas ſeulement dans la vue de ce qu'il devoit ſouffrir : mais que ſon amour aiant connoiſſance de mes ingratitudes & de mes infidelitez, en avoit de la douleur. Ce qui me doit ſervir de ſujet, pour m'émouvoir à ſon ſervice, & pour honorer cette ſainte triſteſſe par une plus fidele pratique de mes regles, & par le déplaiſir de l'avoir offenſé.

Enſuite de la premiere reſolution qu'il avoit priſe de nous racheter, il ſe réſigne à la volonté de ſon Pere au temps de ſa Paſſion. Cette réſignation n'a pas été ſeulement douloureuſe au temps de ſa priere au Jardin, mais en toutes ſes ſouffrances : parce que naturellement une peine fait apprehender une autre peine. O mon ame,

que ta lâcheté a toujours été grande, de n'avoir pas assez de courage à te soumettre, non seulement dans les occasions de souffrir : mais de te laisser tant de fois abbatre, dans la seule imagination d'une peine, ou affliction appréhendée. Mon Dieu, je feray en cela doresnavant ce que vous voulez de moy, & je me serviray de l'exemple de votre Fils, pour adoucir mes peines, & pour les porter avec luy dans le souvenir de ses douleurs.

Quand je considere l'envie & la joie, que les Juifs ont de le tenir; je me représente dans leur aveuglement, celuy des pecheurs, qui prennent souvent le mal qu'ils font pour un vray bien, & qui s'estiment bienheureux, quand ils peuvent satisfaires leurs passions.

Il se laisse arrêter par ses ennemis. Et il ne veut pas agir en Seigneur & en Maître, quoy qu'il leur fasse sentir la puissance de sa parole en les renversant par terre. Comme il s'est chargé de nos pechez, il en veut

souffrir les peines. Dans cette penſée, je me ſuis offerte à Dieu pour l'exécution de ſa juſtice ; reconnoiſſant que puiſque c'eſt moy qui ay peché, il eſt raiſonnable que je ſois punie.

Mon eſprit a eu peine de concevoir, comme quoy il pouvoit ſouffrir, ſon humanité étant ſi jointe à ſa divinité. Mais le croyant auſſi veritablement homme, que Dieu, j'ay vu que comme homme il ſouffroit les douleurs, & qu'il étoit offenſé comme Dieu. Ce qui m'a donné une grande horreur du peché, voyant qu'il s'adreſſe à Dieu même. Et celuy des Juifs m'a paru bien moindre, que ceux que je commets, & tous les pecheurs ; puis qu'ils ne croyoient pas que JESUS fût Dieu ; mais pour nous, nous connoiſſons ſa divinité, & nous ſavons ce qu'il a fait pour nous.

Voyant Barabbas préferé à JESUS, j'ay reſolu d'aimer JESUS de telle ſorte, que jamais plus je n'oppoſe rien à ſon amour : le ſuppliant de me

donner assez de force & de courage, non seulement de le préferer à toutes choses, mais de le faire aimer & préferer par autruy.

Le peu de courage que Pilate a eu, de ne le pas délivrer, le jugeant innocent, dans la crainte de déplaire à César, fait voir que l'interest est une tentation bien dangereuse. J'ay demandé à Dieu la grace d'en être entierement délivrée, & de ne me separer jamais de la justice par aucune considération. Et la conduite de Dieu qui permet que son Fils soit injustement condamné, m'apprend à soumettre mon jugement à sa Providence, dans les blâmes & mauvais traitemens, qu'il permet d'ordinaire arriver aux justes.

Je le dois imiter, comme une épouse tâche de se conformer à son époux: & partant, puisque pour me donner de plus grands témoignages de son amour, il a choisy l'état le plus ignominieux; je feray le choix qu'il veut que je fasse, de la maniere la plus abjecte que je pourray, & au

lieu où il y aura moins de sujet de contentement pour le monde.

Les injures & les opprobres qu'il reçoit dans ses souffrances, & particulierement dans son couronnement, font réparation à sa Divinité, pour le peché d'orgueil qui est la source de tous les autres. Et ces apparences de mépris sont de vrais témoignages de sa souveraineté contre l'intention même de ses ennemis, puisque c'est par ce moyen qu'il triomphe glorieusement. Et pour cela, je me suis soumise à son obéissance, ne voulant plus vivre que sujete de ce Roy mépriſé des hommes, y conformant ma vie en tout ce que je pouray.

Il est couronné, lors qu'il approche de sa mort; & comme la fin couronne l'oeuvre, la couronne est sur son chef, comme pour perfectionner toutes les souffrances de sa vie & de sa passion, & *il paroît orné de ce diadême, que la divine Providence luy met le jour de ses épousailles*, qui se doivent consommer sur la croix. Cantic. 3. v. 11.

Il porte sa croix comme un Roy,

qui non content de faire la guerre par autruy, porte luy-même ſes armes, avec leſquelles il veut être victorieux, & rendre Dieu ſon Pere poſſeſſeur entier de la gloire qui luy eſt due ſur les Enfers, ſur le peché, & ſur l'homme. Je me ſuis donc rendue à ce Roy, pour luy ſoumettre & conſerver ce qu'il a juſtement conquis en moy; & je me ſuis offerte à ſa Majeſté de le ſuivre, puiſqu'il a permis que ſa croix ait été portée par un autre avec luy. J'ay reſolu de prendre la mienne, comme il m'a enſeigné, c'eſt à dire toutes les afflictions qu'il plaiſt à ſa bonté de m'envoyer, les luy offrant dés maintenant, pour être unies avec les ſiennes, afin que leur merite me ſoit appliqué.

Ne voulez-vous pas, mes cheres ſoeurs, ſuivre ce JESUS tant aimable, quoy qu'il ſoit chargé de plaies & de la croix? il me ſemble que je vous en voy chargées en la maniere qu'il nous l'a propoſée, & que toutes pleines d'amour & de courage, vous di-

tes avec l'Apôtre S. Thomas, *Allons & mourons avec luy.* Je m'assure que tant que vous êtes, vous desireriez bien avoir été à ce spectacle autant douloureux qu'amoureux, de nôtre tres-cher Seigneur & Maître. Il faut qu'au lieu de cela, la douleur & l'amour vous le rendent present, comme il a fait à saint François, à sainte Catherine de Sienne, & à d'autres; non pas que vous prétendiez à ces sacrées marques, qui leur en sont demeurées: mais qu'étant attentives à ce qui se passe en JESUS à sa croix, il s'en forme si puissamment des habitudes dans vos volontez, que vous agissiez de cette sorte. O mon tres-cher amour, je pense bien ne point desirer ces choses par trop de présomption, puisque vous nous faites l'honneur de nous appeller à vôtre imitation. Joan. 11. v. 16.

Ce n'est pas assez d'honorer l'employ de ce Sauveur étant sur la terre, par l'employ de votre temps. Il le faut suivre jusqu'à la mort: & luy témoigner, que comme vous voulez approcher de l'imitation de sa vie

par les actions de la vôtre, vous voulez auſſi apprendre de ſes ſouffrances & de ſa mort, les moyens de rendre la vôtre heureuſe.

Vous arrivez, mon tres-cher amour, ſur le Calvaire avec votre croix, je vous vois jetter ſur ce bois, pour y clouer & captiver vos membres, & les rendre en état de ne pouvoir agir. C'eſt, ô amour, que vous me voulez apprendre avant que de me donner à vous, que je dois entierement captiver ma propre volonté, & ne pas trouver étrange ſi je ſuis quelquefois empeſchée de la faire. Si les hommes penſent en quelque façon borner votre puiſſance, je la vois davantage opérer: car bien que vos ſaintes mains ſoient attachées, vous en faites neantmoins de plus grandes oeuvres. Vous faites trembler toute la terre, vous fendez les pierres, ouvrez les ſepulcres, faites éclipſer le ſoleil: & ce qui eſt de plus admirable, vous y expiez nos pechez, & vous y accompliſſez l'ouvrage de notre ſalut.

Comme vous aviez commencé votre Passion avec des peines interieures, vous la finissez ainsi, voyant votre sainte Mere presente, qui prend tant de part à vos douleurs. Quoy qu'elle vous aime si tendrement, & qu'elle soit si sensiblement touchée, elle se montre neantmoins tres-courageuse; & c'est dans cét état où elle dit autant que jamais, que la volonté de Dieu soit accomplie ; vous avez voulu vous servir d'elle dans la redemption du genre humain : & comme dans votre Incarnation vous avez demandé son consentement, & vous avez voulu qu'elle acquiesçast à votre tres-sainte volonté, signifiée par l'Ange ; vous avez voulu aussi pour plus grande perfection de son ame, qu'elle fût presente à votre mort, & qu'elle y acquiesçast à votre volonté. Aprés cet exemple, ô mon Dieu, il n'est plus temps d'être infidele: c'est donc de tout mon coeur, mon cher amour, que je desire pour toûjours que votre sainte volonté soit faite en moy, & de moy, & de

tout ce qui m'appartient. Aidez-moy, Vierge sainte, par vos prieres, à exécuter ce que Dieu demande de moy.

Vous m'enseignez en votre croix, ô mon JESUS, tous les moyens qui me peuvent aider à être fidele à Dieu toute ma vie. Les paroles que vous y proférez, me sont autant de predications. Paroles de support, de misericorde, & d'amour! paroles de douleur, & d'abandonnement amoureusement dites! paroles de desirs, d'humilité, & de confiance.

Celles, par lesquelles vous demandez pardon pour ceux qui vous crucifient, ne m'apprennent-elles pas la charité & le support que je dois avoir pour mon prochain, & le service que vous voulez que je luy rende? C'est sur cette croix que vous faites voir le dernier excês de votre charité. Ecoutez, mes soeurs, l'explication de votre honorable nom. Parlez, mon Amour, vos Servantes vous écoutent. Quelle est votre premiere parole, aprês les tourmens que

l'on vous a fait souffrir toute cette nuit, & ce matin? De quelles vengeances usez-vous? C'est d'une parole de grand support. *Pardonnez leur, mon Pere, ils ne savent ce qu'ils font.* Luc. 23. v. 23. Mon JESUS, bonté infinie! pouvoient-ils ignorer les oeuvres vertueuses & miraculeuses, que vous aviez faites toute votre vie? vous êtes neantmoins la Verité eternelle. Ils ne le savent donc pas. Vous regardez que leurs passions offusquent entierement leur jugement, & les jettent dans l'aveuglement & l'ignorance! Quelle leçon pour nous, de ne nous point laisser maîtriser aux passions? puisque cela nous enseigne le support, avec lequel nous devons regarder & pardonner les fautes des autres, & prier même pour ceux qui nous outragent. Mon Dieu votre amour est aussi grand dans le ciel à la droite de votre Pere, qu'il a été sur la terre, dans l'ignominie du Calvaire; Je viens à vos divins pieds avec tous les pecheurs; proférez cette parole efficace. Vous

en voyez, & presque tous, qui veritablement ne savent ce qu'ils font. Quelques-uns desquels possible s'ils étoient éclairez, aimeroient mieux mourir, que de vous offenser. Miséricorde donc, mon JESUS: une goute de votre sang a assez de puissance pour les tirer à vous, & faire tomber les écailles épaisses, qui causent leur aveuglement.

Celle qui vous fait promettre le Paradis au Larron, ne me fait-elle pas connoître que je dois procurer la conversion & le salut des pécheurs? Vous entendez, Seigneur, deux voix bien différentes, à vos deux côtez! l'un vous blasphême, & l'autre vous donne les louanges, qu'il connoît que vous meritez. Et vous mourez pour l'un & pour l'autre également quant à vous, mais differemment quant à eux; l'un s'éloignant de l'application du mérite de votre mort: mais l'autre s'y rendant fidele. Vous considérez les actes de foy, d'esperance, & de charité qu'il fait en mourant, & aussi-tost vous luy pro-

mettez le Paradis. O puiſſante attraction! Qu'il y a d'éloignement du peché à la grace! & neanmoins, ô bon JESUS, que vous êtes facile à gagner! Ne penſons pas nous ſervir à la mode des Libertins, de l'exemple du bon Larron, auquel JESUS a pardonné, ſervons-nous-en ſelon la verité. Les actes qu'il a pratiquez en la croix, étoient en ſuite de ſa premiere vocation à la veritable connoiſſance de Dieu, & de luy-même : à laquelle aiant été fidele tout auſſi-toſt, il en a receu la récompenſe. C'eſt pourquoy d'abord que nous avons eu l'inſpiration de quiter le peché, & que notre cher Maître nous a appellez à ſon ſervice, il y faut correſpondre & ne reſiſter jamais; & voilà l'uſage que nous devons faire de cet exemple.

La ſoif que vous témoignez avoir, ne m'exprime-t'elle pas le deſir que vous avez que tout le monde ſoit ſauvé, qui eſt en votre ame égal à la ſoif corporelle? Et parce que vous deviez mourir ſans être deſaltéré, j'ay cru que c'étoit une marque non

seulement du desir que vous aviez en mourant de communiquer le fruit de vos souffrances aux ames qui l'attendoient ; mais que vous conserveriez ce desir après votre mort pour toutes les ames, que vous créeriez jusqu'à la fin du monde. Je me suis réjouie dans l'esperance d'être de ce nombre. Que cette parole, que vous
Joan. 19. v. 28. prononcez, *Sitio, j'ay soif*, m'excite à travailler à mon salut, & à celuy du prochain selon mon pouvoir ! je m'imagine entendre cette voix du Ciel, qui me represente toujours ce desir que vous avez de nous sauver.

Les paroles que vous adressez à votre Pere, par lesquelles vous dites que vous êtes abandonné de luy, ne me découvrent-elles pas que votre ame souffre interieurement de grandes douleurs, & qu'elle est dénuée de toute consolation ; quoy qu'elle demeure toujours unie à la divinité. C'est ainsi, mon Dieu, que vous en usez avec les justes, quoy que votre grace ne les abandonne pas. Et que ces épreuves que vous leur

envoyez, leur ſont ſalutaires, ſi leur volonté eſt inſéparable de la vôtre !

La recommandation que vous luy faites de votre ame, n'eſt-ce pas un acte de Religion, & de confiance, par lequel vous reconnoiſſez, comme homme, que Dieu en eſt le ſouverain Maître : & vous la luy remettez entre les mains, avec une aſſurance entiere dans ſa bonté.

Lorſque vous recommandez à ſaint Jean votre ſainte Mere, vous faites entendre l'amour que vous avez pour les Vierges, & les Veuves, qui ſe conſacrent à vous, & le ſoin que vous avez de pourvoir à leurs beſoins.

Enfin ces paroles que vous dites, hauſſant votre voix, *tout eſt accomply*, nous découvrent la joie de votre ame, d'avoir entierement rendu vos voeux au Pere eternel, & d'avoir achevé l'ouvrage de notre redemption. *Joan. 19. v. 30.*

* *
*

§. XIII.

Sur ſa Reſurrection.

EN meditant ſur la reſurrection de Notre-Seigneur, j'ay conçu le deſir de reſſuſciter avec luy : & parce que ſans mort il n'y a point de reſurrection, j'ay vu que c'étoient mes mauvaiſes inclinations qui devoient mourir, & qu'il me falloit entierement être éteinte par un amortiſſement de la vivacité de tout mon interieur : à quoy de moy-même, je croyois bien ne pouvoir prétendre, mais Dieu le demandant de moy, je luy ay donné entierement mon conſentement pour operer par luy-même, ce qu'il vouloit en moy.

Quelle merveille des operations divines ! la mort des hommes eſt la privation de toute action & merite. Et votre mort, mon Dieu, eſt la vie de toute la nature humaine ! O digne mort, non ſeulement vous ouvrez le ciel à nos ames, mais encore vous donnez la vie à nos corps par la reſurrection !

§. XIV.

§. XLV.

Sur son Ascension.

LOrsque le fils de Dieu fut prest de quiter ses Apostres, il ne voulut pas leur laisser une autre opinion de luy, que celle qu'il leur avoit toujours donnée, par un grand exemple d'humilité, leur confirmant que ses paroles & oeuvres n'étoient point de luy, mais de son Pere. *Je m'en vais*, leur dit-il, *vous préparer une place dans la maison de mon Pere: les paroles que je vous dis, je ne vous les dis pas de moy-même, mais mon Pere qui demeure en moy fait luy-même les oeuvres.* Joan. 14. v 2. & 10.

En quoy j'ay reconnu que moins il paroist du notre, en ce que nous faisons, & plus le prochain en tire d'utilité, & la gloire de Dieu est plus manifestée. Ce qui m'a donné confusionde ce que autrefois, j'avois peine que d'autres s'attribuassent, ce que je pensois avoir fait. J'ay confirmé la resolution que j'ay souvent faite, de

ne me pas soucier que l'on crût ce que l'on voudroit : pourvu que Dieu soit servi, il n'importe par qui.

§. XV.

Sur la descente du saint Esprit.

ME souvenant que le fils de Dieu dit à ses Apôtres, que *son Pere envoieroit son saint Esprit en son nom,* il m'est venu en pensée, qu'aiant donné son esprit à son Pere sur la croix, à l'instant de sa mort, il avoit merité que son Pere donnast son saint Esprit à toute l'Eglise en general, & en particulier à toutes les ames. Esprit veritablement Saint! Esprit vraiment un avec le Pere & le Fils en l'unité de leur essence! mais esprit de charité, en la maniere qu'il agissoit dans l'ame du Fils de Dieu! O que j'ay desiré que ce saint Esprit perfectione continuellement l'Eglise selon le desir du fils de Dieu, qui a témoigné en la quitant qu'elle en avoit besoin. Mais, saint Esprit! vous vous êtes donné aussi particu-

Joan. 14. v. 26.

lierement à chaque ame. Et pourquoy? C'eſt pour y mettre le veritable eſprit de JESUS-CHRIST, & pour luy enſeigner efficacement ſes maximes.

Pour avoir part à la venue du ſaint Eſprit, il m'a ſemblé qu'un des moyens neceſſaires, étoit l'eſtime que nous en devons faire, tant pour ſa grandeur, que pour le bien & l'honneur eternel que nous en recevons. Y a-t'il rien de plus excellent au ciel & en la terre, que ce treſor?

Le ſecond moyen qui m'eſt venu en l'eſprit, eſt que notre-Seigneur avertiſſant ſes Apôtres, *qu'il faut qu'il les quitè pour leur envoyer le ſaint Eſprit*; il m'enſeigne par là le détachement general de toutes les creatures, & celuy même de la tendreſſe de ſa preſence, pour que mon ame étant vide des empeſchemens qui luy pourroient faire obſtacle, il la rempliſſe par ſa preſence de ſes dons, & qu'il la tire de ſes langueurs la faiſant agir par ſa vertu. Il faut donc, mon ame, pour me diſpoſer à Joan. 16. v. 7.

la venue du saint Esprit, travailler à en ôter tous les empeschemens, & agir, ou plutost laisser agir pleinement la grace que le saint Esprit veut répandre dans toutes mes puissances : & ce ne peut être, que par une destruction des mauvaises habitudes qui y contrarient. Otez mon aveuglement, Lumiere eternelle ! Rendez mon esprit simple, Unité parfaite ! humiliez mon cœur, Sagesse infinie, pour fondement à vos graces ! & que la puissance d'aimer que vous avez mise en mon ame, ne s'arrête plus au déreglement de ma propre suffisance, qui m'a souvent attachée à la fausseté, & fait quiter la Verité eternelle !

Le troisieme moyen pour participer à la reception du saint Esprit, est, de se donner à Dieu. Me considerant être à Dieu par la creation de mon être, & par la conservation qui en est le soutien, & comme une creation continuelle ; j'ay mis en question, Qu'est-ce donc que j'entendois faire dans la pensée de me

donner à luy. Et j'ay vû, que ce que je pouvois luy donner, n'étoit autre chose que la volonté libre, de laquelle je ne devois faire usage, que comme appartenant à Dieu. Excellence de l'ame libre, qui n'étant plus à elle-même, agit en toutes ses pensées, desirs & actions, avec la volonté de Dieu!

Le premier effet de la presence du saint Esprit, est le desir de la gloire du Fils de Dieu. Ce qu'il nous a appris luy-même, en avertissant ses Apostres, que *lorsque le saint Esprit seroit venu, il leur rendroit témoignage de luy*. Mon Sauveur, ne leur en avez vous pas donné assez vous-même par vos paroles & operations, tant en votre vie mortelle, qu'après votre resurrection? Que fera donc de plus l'Esprit consolateur, que le Pere envoiera par vous? Il donnera la vie au corps de l'Eglise que vous voulez achever de former. Il l'instruira & confirmera dans les veritez que vous avez révélées. Il luy donnera la puissance de faire des miracles, pour *Joan. 15. v. 16.*

faire pénétrer dans les ames, les témoignages qu'elle doit rendre de vous. Il operera en elle la sainteté de vie, afin que tous ses membres soient capables de rendre ce témoignage, non seulement par la doctrine, ce qui n'appartient qu'aux hommes Apostoliques, mais par les actions parfaites de veritables Chretiens. Bienheureuses sont les personnes qui par la conduite de la divine Providence sont obligées à faire les pratiques les plus ordinaires de leur vie, de l'exercice de la charité, & d'honorer Notre-Seigneur par le témoignage qu'il veut qu'on luy rende, en faisant les actions qu'il a faites sur la terre.

Lors qu'il promet son saint Esprit à ses Apôtres, il les assure que *par luy il sera glorifié.* Il nous enseigne par ces paroles, que son esprit par sa presence remplira les coeurs d'un amour si pur, qu'ils ne prétendront que sa gloire dans la reception de ses graces : c'est aussi tout ce que l'ame aimante doit souhaiter ; & le plus grand bon-heur qu'elle puisse rece-

Joan. 16. v. 14.

voir, eſt, de cooperer à la gloire de celuy, de qui l'ignominieuſe mort a rempli d'étonnement tout le monde. Si comme Dieu il méritoit la pureté de cet amour, & d'être le ſeul objet de toutes nos affections; il faut rendre à ſon humanité ſainte ces devoirs de reconnoiſſance, à cauſe de la grandeur de ſon amour; bienheureuſes donc les ames qui s'acquitent de ces devoirs, & qui donnent aide aux autres à les luy rendre!

Le ſecond effet que le ſaint Eſprit venant dans l'ame, y produit, c'eſt, qu'il la met en diſpoſition convenable pour faire la tres-ſainte volonté de Dieu: il détruit les empeſchemens à ſes operations divines: il y établit les loix de la ſainte charité, & luy donne la force d'agir par deſſus la puiſſance humaine, & il la met en état de vivre de la vie divine. O mon Dieu! ſi je ſuis ſi heureuſe que de recevoir votre Eſprit ſaint; plus de vie, que la vôtre, qui eſt toute d'amour! plus de vie que pour aller à vous par cette voie; plus de ſatis-

faction que celle d'aimer & vouloir votre bon plaisir. Vous voyez encore quelque foiblesse en moy pour l'affection des creatures; consumez là, Feu ardant du divin amour, & par l'effet de votre grace affoiblissez toutes mes passions & l'usage de mes sens, afin que je vous rende par impuissance, l'honneur que ma volonté n'a su exiger de leur furie, & que je vous ay toujours du rendre.

Le troisieme effet de la presence du saint Esprit, c'est, que non seulement il rétablit l'ame dans la grace, qu'il luy avoit donnée au saint Baptême; mais il rend agissans les dons infus dans ce sacrement. Une des plus grandes pertes que les ames puissent faire, est, que ces dons n'aient point leurs effets. C'est en elles que s'accomplit la verité d'un avertissement de Notre-Seigneur aux ames lâches & paresseuses, *qu'elles n'auront rien, & que même ce qu'elles auront leur sera ôté.*

Matth 25 v. 25.

CHA-

CHAPITRE II.

Penſées ſur les Sacremens.

§. I.

Sur le Baptême.

LE Baptême étant une naiſſance ſpirituelle, il s'enſuit que celuy en qui nous ſommes baptiſez eſt notre Pere, & ainſi qu'étans ſes enfans nous devons avoir de la reſſemblance avec luy. Donc, *puiſque nous qui avons été baptiſez en* JESUS-CHRIST, *avons été baptiſez en ſa mort*, toute notre vie doit être une mort continuelle, & il ſeroit tres-préjudiciable à l'ame de vivre dans les délices. Je veux donc imiter ce Pere, & pour être vraiment fille de mort, je ne veux plus, moyennant ſa grace, apprehender la mort, qui nous doit unir à luy pour l'eternité : n'étant point raiſonable que les membres fuient tant qu'ils peuvent, ce que leur Chef *Ad Rom. 6. v. 3.*

a tant desiré. Vivons donc comme mortes; & comme telles, plus de resistance à JESUS; plus d'action que pour JESUS; de pensées qu'en JESUS; enfin plus de vie, que pour JESUS; afin que dans cet amour unissant, j'aime tout ce que JESUS aime, & que je l'aime pour JESUS, qui est le centre de l'amour.

Meditant sur les graces reçues dans ce sacrement, j'ay reconnu la Misericorde de Dieu, qui nous a tirées de la malediction, que notre ame avoit contractée, s'unissant à notre corps conçu en peché. J'ay consideré cette ame, comme un sauvageon dans la nature, que Dieu voulant mettre en son Eglise par le caractere du sacrement, qui tire sa vertu de ses merites, pour la rendre capable de produire de bons fruits; sa bonté luy avoit communiqué les habitudes des vertus, & les dons du saint Esprit, pour luy être des moyens de se conserver en sa grace, & de vivre en vraie chrétienne; & dés cet instant il luy avoit donné entrée & droit au Paradis.

Dans la consideration de ces graces qui m'ont été données dans ce Sacrement, pour me faire vivre selon les obligations, que j'y ay contractées; j'ay desiré que la pratique en fût infaillible, cõme est la production d'une bonne greffe entée sur un sauvageon: je me suis donnée à Dieu avec soumission pour cela; j'ay resolu de faire mon possible d'y contribuer. A quoy j'ay pensé qu'il me pouvoit beaucoup servir de me souvenir tous les jours de mon baptême avec reconnoissance: de faire des actes de foy, esperance, & charité: de réiterer les promesses que j'y ay faites: & de renoncer au diable, au monde, & à la chair: de faire reflexion sur les sept dons du saint Esprit, que j'y ay reçus, & de m'en servir contre les tentations contraires.

Le premier est le don de sagesse, pour ôter le dégoût des choses celestes: le second, le don d'entendement, pour effacer les doutes de la foy: le troisieme, le don de conseil, pour empescher les irresolutions au bien: le

quatrieme, le don de science, pour être éclairée des veritez de mon salut : le cinquiéme, le don de force, pour surmonter la pusillanimité : le sixieme, le don de pieté, pour en être aidée à la compassion & soulagement du prochain : le septiéme, le don de crainte, pour empescher la vaine présomption.

O mon Dieu, rendez-moy reconnoissante de la grace que vous m'avez faite au saint Baptême, & agréez le renouvellement de mes promesses, & le renoncement que je fais de tout mon coeur, à Satan & à toutes ses oeuvres, en toutes les manieres que vous voulez. J'adore & révere tous les articles de notre foy, & espere de votre Misericorde la participation aux merites de votre Fils, pour vous glorifier eternellement ; & je me donne à vous, pour vous aimer, & accomplir entierement votre tres-sainte volonté. Je me repens d'avoir toute ma vie negligé cette réiteration, & de n'avoir point eu de souvenir des dons que le saint Esprit a répandu dans

mon ame, pour m'aider à la fidelité que je luy devois, & du peu de soin que j'ay eu d'en instruire les personnes que j'ay eu en charge.

§. II.

Sur la Penitence.

POur se bien disposer à ce Sacrement, il en faut avoir une grande estime, & un grand desir : & pour cela être bien instruit de sa vertu, & de ses effets. Nous devons rendre notre esprit capable de sa veritable connoissance, & penser bien serieusement, pourquoy nous le voulons recevoir : & parceque ce sacrement ne se peut bien appliquer que sur l'ame pechereſſe, nous devons avant que de nous presenter pour le recevoir, nous reconnoitre & avouer pour pecheurs, & partant hors la grace de Dieu, qui est un mal insuportable à l'ame vraiment Chrêtienne.

Notre ame se voiant en cet état, & sçachant qu'il n'y a aucun remede à ce grand mal que la Confession,

après s'être exactement examinée, doit concevoir une sainte haine contre elle-même, de se voir si déraisonnable, que d'avoir voulu s'élever contre son Dieu, qui luy a toujours été si bon, & qui en luy même merite d'être infiniment honoré : produisant un regret filial de l'avoir ainsi offensé, & une ferme resolution de se surmonter soy-même, & d'éviter les occasions qui la font si souvent tomber en faute : & sur tout reconnoissant que d'elle-même il luy est impossible de se garder du peché, elle doit produire un acte d'une amoureuse confiance, qui luy fasse demander à Dieu la grace d'avoir doresnavant un plus grand soin, & desir de luy plaire, & de surmonter pour cela jusques à la moindre de ses mauvaises habitudes, voulant aimer Dieu pour l'amour de luy-même, & se détacher de tous autres interests.

Il faut ensuite se presenter aux pieds du Prêtre comme son Juge, en qualité de criminels, & penser que c'est à Dieu à qui nous allons parler,

ſans conſiderer la perſonne du Confeſſeur : nous accuſer ſimplement & humblement, ſans faire connoitre que d'autres ſoient cauſe que nous avons offenſé Dieu, & ſur tout ſe gardant bien de faire connoitre la perſonne complice de notre mal : ne rien cacher ny retenir, mais déclarer nos fautes en la maniere qu'elles ſont.

Enfin il faut écouter avec grande réverence & humilité l'avertiſſement de notre Confeſſeur : recevoir la penitence, avec étonnement que Dieu permette qu'il nous en ſoit ſi peu donné : renouveller notre attention à concevoir un grand regret d'avoir offenſé Dieu : & dans l'attente de ſa miſericorde, écouter la ſainte Abſolution avec admiration, nous repreſentant qu'alors le merite du ſang du Fils de Dieu eſt répandu ſur nos ames.

[†]

§. III.

Sur la tres-ſainte Euchariſtie.

NOus devons conſiderer trois tems pour bien Communier : celuy de devant la ſainte Communion, celuy de la Communion, & celuy d'aprés.

Pour le premier, nous devons propoſer à notre ame, ce que c'eſt que la ſainte Communion, & qui doit communier.

Il faut nous ſouvenir que la foy nous enſeigne que la ſeconde Perſonne de la tres-ſainte Trinité eſt réellement & de fait en la ſainte Hoſtie avec ſa ſacrée Humanité : & par conſequent la tres-ſainte Trinité y eſt en l'unité de ſon eſſence. Ce qui nous doit donner le reſpect que la creature doit à ſon Createur, & produire en nous une reconnoiſſance de notre dépendance de Dieu, & de notre néant.

Nous devons eſſayer de voir en Dieu quelque motif de cette action

ſi admirable & incomprehenſible au ſens humain : & n'en pouvant connoitre autre que ſon pur amour, nous devons par des actes d'admiration, d'adoration & d'amour, rendre gloire & honneur à Dieu, pour reconnoiſſance de cette invention amoureuſe de s'unir à nous : quelquefois luy repreſentant ſi ce n'étoit pas aſſez qu'il ſe fût fait homme pour gagner notre cœur entierement : quelquefois luy demandant ce qu'il y a en nous, qu'il vueille acquerir ſi cherement ; & luy en faire offre.

La ſainte Communion du Corps de JESUS-CHRIST nous fait réellement être dans la jouiſſance de la Communion des Saints du Paradis. Et comme dans le Ciel il fait voir ſa Divinité & ſon Humanité aux Bien-heureux ; il a voulu auſſi les rendre preſentes ſur la terre dans la tres-ſainte Euchariſtie, afin que les hommes en tous les états ſoient unis avec luy. O amour infini ! pourquoy permettez-vous que les hommes aveugles négligent un ſi grand bien,

& en perdent le fruit par le peché, qui seul empesche l'union de votre bonté avec eux.

Il avoit pris un corps humain au ventre de la sainte Vierge, dans une innocence plus parfaite que celle du premier homme : ce qui pouvoit satisfaire à la divine Justice pour la desobeïssance de nos premiers parens, & nous faire reconnoitre la verité de Dieu en ses paroles, que *ses délices sont d'être avec les enfans des hommes*. Neanmoins la grandeur de son amour pour nous ne s'est pas contentée de cela: mais voulant avoir une union inseparable avec l'homme, il l'a fait aprés l'Incarnation en l'admirable invention du tres-saint Sacrement de l'Autel, auquel il habite corporellement avec la plenitude de la Divinité.

Prov. 8. v. 31.

Puisque donc un des effets de la sainte Communion, & le principal, est, de nous unir à Dieu, nous devons tant que nous pouvons ôter les empeschemens à cette union: & voiant que le plus dangereux est d'être trop

à nous-même par l'amour de notre propre volonté, il faut necessairement que nous nous donnions à Dieu, pour n'avoir plus qu'une même volonté avec luy, afin de participer aux fruits de ce grand sacrement.

Ce qui m'a semblé encore, que nous devons faire, est une attention plus forte sur les actions du Fils de Dieu, pour essaier d'y unir les nôtres avec sa grace, afin que par cette union, il nous en applique les merites; & cette union se fait par la pratique de ses vertus, particulierement de sa douceur, humilité, support, & amour du prochain.

Secondement pour bien communier, nous sommes obligez de nous donner à Dieu par la reconnoissance du grand amour qu'il nous a fait paroître se donnant à nous; ce que nous ne pouvons faire qu'en luy témoignant un amour en quelque maniére réciproque, & desirant de tout notre coeur de le recevoir, puisque de tout son coeur il se veut donner.

La connoissance de la dignité de

ce tres-saint Sacrement, doit produire celle de notre impuissance à nous disposer à le recevoir; & par ce motif souhaiter, & demander à l'amour qui a fourni cette invention, qui est le saint Esprit, qu'il luy plaise venir en nous, pour être l'ornement de notre coeur, y mettant toutes les dispositions necessaires, pour honorer la presence d'un tel Seigneur.

Quelquefois representer à la tres-Trinité, ce que sa puissance a fait en nous, afin qu'en tout ce qui luy appartient elle en vienne prendre possession, & en user selon son bon plaisir.

Quelquefois offrir à Dieu les bonnes dispositions de la sainte Vierge & celles des Saints, avec desir de les avoir toutes, afin que Notre-Seigneur fût plus honorablement receu en nous; nous cependant tenant en paix, & attendans avec joie la presence d'un tel Seigneur, que nous devons desirer, comme le mieux aimé de notre ame.

Le second tems est celuy de la re-

ception de la ſainte Communion: après que tous les actes ſuſdits auront mis notre ame en grande paix & tranquillité, il faut recevoir dans ce tres-auguſte Sacrement notre Dieu, notre Roy, & notre Epoux, luy faiſant des actes d'adoration, de dépendance, de confiance, & d'abandon de tout ce que nous ſommes; le ſuppliant d'en prendre poſſeſſion; nous uniſſant entierement à ſes volontez; faiſant beaucoup d'actes d'amour; & remarquant en luy les ſujets qui nous en doivent donner, & ſur tout celuy de ſa preſence réelle en notre poitrine; être attentives à ce qui luy plaiſt operer en nous, quoy que nous ne le voyions pas.

Le tems d'après la ſainte Communion doit être lié à ces mêmes actes & ſentimens, ſe tenant attentives à cette divine preſence, faiſant des actes de reconnoiſſance, quelquefois ſimplement vers la Divinité: d'autrefois multipliant les actes ſeparément aux trois divines Perſonnes ſelon

leurs attributs : nous réjouiſſans en admirant cette admirable invention, & amoureuſe union, par laquelle Dieu ſe voyant en nous, nous rend tout de nouveau ſes ſemblables, par la communication non ſeulement de ſa grace, mais de luy-même, qui nous applique efficacement le merite de ſa vie & de ſa mort, & qui nous donne capacité de vivre en luy, l'aiant vivant en nous. L'ame ſe peut occuper dans cet exercice avec une grande ſimplicité, remerciant Dieu, avec deſir de le pouvoir honorer en toutes les actions de ſa vie : luy offrant toute la gloire qu'il a de luy-même, celle que luy rendra eternellement l'humanité ſainte de ſon Fils, & celle qu'il recevra à jamais de tous les Bien-heureux ; & cela pour action de graces d'un tel bien receu de ſa bonté tant liberale envers nous.

La ſainte Communion du jour de Pâques, ſeule commandée de l'Egliſe, nous repreſente que ſes enfans vont recevoir le legs teſtamentaire de ſon époux : ce qui m'a paru être

un tresor, pour nous fournir de tous les biens que nous avons besoin, & qui nous oblige aussi à choisir la vie de JESUS crucifié pour modele de la nôtre, à ce que sa resurrection nous soit un moyen de gloire en l'eternité.

Le commandement de l'Eglise de communier au moins une fois tous les ans, sur peine de peché mortel, nous fait connoître que Dieu veut absolument que nous communions; & il y a apparence que cette menace nous avertit de communier plus souvent, sur peine de perdre beaucoup de graces, qui nous seroient données par la sainte Communion.

Pensant à ceux qui doivent communier souvent, nous nous devons grandement humilier, puisque ce doivent être ceux qui sont entierement détachez de toutes choses, qui ont un grand amour de Dieu, & qui ne reculent jamais dans la voie du saint amour.

Pour ce qui regarde la cõmunion spirituelle on la peut faire d'une maniére

bien utile & bien profitable. Quand on veut faire prendre quelque bonne nourriture à un enfant, qui ne peut pas la prendre de luy-même, on la fait prendre à sa nourice. Or les Chrétiens pour la plusſpart n'étant pas capables, ou en disposition de prendre cette divine Nourriture & ce salutaire Medicament; l'Eglise le reçoit en la personne du Prêtre: & si nous sommes vrais enfans de l'Eglise, nous participerons à la sacrée Communion qu'elle fait du Corps & du Sang du Fils de Dieu, unissant notre intention & notre volonté à la sienne.

CHAPITRE III.

Penſées ſur la ſainte Vierge.

§. I.

Sur ſon eminente dignité.

LE fils de Dieu a tant honoré ſa ſainte Mere, que nous pouvons dire qu'elle a quelque part à tous les myſteres qu'il a operez, aiant contribué à ſon Humanité par ſon ſang & ſon lait virginal : la conſiderant en cette maniére, je l'ay congratulée de ſon excellente dignité, & de la part qu'elle a par ce moyen à ce grand & divin ſacrifice perpetuel offert ſur nos Autels.

Qui a-t'il, ſainte Vierge, entre Dieu & vous. Dieu eſt en vous par droit de filiation. Vous êtes la premiere dans l'union qu'il a acquiſe à la nature humaine par le myſtere de l'Incarnation : Vous entrez dans une alliance étroite avec le Pere eternel par la maternité

du Fils : Vous êtes veritablement le sanctuaire du saint Esprit par l'Incarnation qu'il a operée en vous. Honneur, gloire, & reconnoissance vous soient rendus par toutes les creatures, ensuite du dessein que Dieu nous a fait connoitre, qui nous rend par votre moyen ses freres, non seulement en la chair par la ressemblance de la nature, mais dans l'esprit, par l'adoption de son Pere, dont il nous fait les heritiers.

§. II.

Sur la devotion à la Vierge.

TOutes les ames vraiment chrétiennes doivent avoir un grand amour à la sainte Vierge, & l'honorer beaucoup pour sa qualité de Mere de Dieu, & pour les vertus que Dieu luy a données à ce dessein.

Cette qualité nous oblige tous les jours de luy rendre quelque honneur : & le plus grand que nous pouvons, est d'unir notre esprit à l'intention de la sainte Eglise, dans l'ordre qu'elle tient en divers tems de la saluer ; nous ré-

jouissans & la congratulans du choix que Dieu a fait d'elle, pour unir dans son sein la nature humaine à sa Divinité, avec desir de ne jamais rompre cette union en nous.

Quand nous serons touchez de reconnoissance pour les graces de Dieu reçues par le moyen de l'Incarnation, & des exemples de la vie de JESUS-CHRIST; regardons la sainte Vierge, comme le canal, par lequel tout ce bien nous a été communiqué, & faisons pour ce sujet des actes d'amour envers elle.

Dans la conduite de nos actions, jettons les yeux sur celles de la sainte Vierge; & pensons que le plus grand honneur que nous luy saurions rendre, est d'imiter ses vertus : particulierement sa pureté, puisque nous sommes épouses de JESUS-CHRIST : son humilité, puisque par elle Dieu a fait en sa personne des choses si grandes : & son détachement de toutes choses sur la terre, puisque dés ses premieres années elle a été separée de ses parens. Dédiant aussi à ces trois vertus en elle,

toutes les actions de notre vie, & la supliant de les offrir à son Fils.

Nous devons celebrer les Festes que la sainte Eglise a ordonnées à son honneur, appliquant notre esprit tout ce jour-là, au sujet qu'elle nous propose: & la prier tous les jours, de nous aider à rendre à Dieu le service que nous luy avons promis, & à faire sa sainte volonté, dans la même soumission qu'elle avoit pour elle.

Il est bon de faire choix de quelques prieres pour luy adresser, & de n'y pas manquer tous les jours: quelquefois faire des actes d'amour pour elle: quelquefois se réjouir en son coeur de la gloire qu'elle a au ciel, avec desir d'y être un jour, pour luy rendre tout l'honneur, que Dieu voudra que nous luy rendions.

§. III.

Priere à la Vierge.

TRes-sainte Vierge, Mere de mon Dieu! prosternée que je suis en toute humilité à vos pieds; Je vous de-

mande tres-humblement pardon, de ce que j'ay manqué toute ma vie de vous rendre & à l'Humanité sacrée de JESUS votre cher Fils, l'honneur & l'amour que je devois. Ne me rejettez pas, s'il vous plaist, comme je l'ay merité; mais de grace, par votre charité ordinaire, oubliant mes fautes, recevez la déclaration que je fais, que vous estes le veritable refuge des pecheurs, & que comme telle, ô tres-sainte Vierge, toute pleine que je suis de confusion, permettez-moy que je me jette entre les bras de votre protection; vous suppliant de tout mon cœur, par l'amour que vous portez à mon Sauveur & le vôtre, de vouloir prendre la conduite de ma vie, & pour me faire employer le reste de mes jours selon sa tres-sainte volonté.

Votre dignité tres-sublime de Mere de Dieu me donne cette assurance, que vous me considerez comme vous appartenant, & que vous aurez la bonté de recevoir mon cœur, que je vous donne, pour glorifier Dieu du choix qu'il

a fait de vous, pour être Mere de son Fils bien-aimé.

O mon Dieu! que la perfection de cette ame sainte unie à son corps, soit, je vous prie, manifestée à toutes les creatures, afin qu'elles admirent & adorent votre toute-puissance, & qu'elles vous glorifient eternellement de sa toute pure & immaculée Conception. Il est vray, sainte Vierge, que vous avez toujours été preservée de peché, par les merites de l'Incarnation, & de la mort & passion du Fils de Dieu & le vôtre; & partant que vous êtes la veritable fille aisnée de la croix.

Que votre naissance donc, ô la plus aimable & la plus aimée de toutes les pures creatures, soit à jamais à benediction dans la memoire de tous les hommes; que la vie que vous avez employée si saintement au service du Temple, soit en veneration aux Vierges, qui ont le bon-heur d'imiter le voeu sacré de votre virginité. Et que les ames qui aspirent au saint amour, soient aidées de votre toute-puissante

interceſſion, pour l'accompliſſement des deſſeins de Dieu en elles.

Exaucez-moy je vous en ſupplie, tres-pure Vierge, pour la gloire de Dieu, & puis qu'il a plû à ſa bonté honorer notre ſexe par l'Incarnation de ſon fils unique en vous, & tous les états de la vie humaine, par votre ſaint exemple ; faites, ô notre tres-chere Directrice, que celles qui ſont unies par le ſaint Mariage, reverent le vôtre tres-pur, avec une humble ſoumiſſion & confiance en la Providence divine.

Aidez les Veuves à bien connoitre leur état & condition : & parce qu'elles vous doivent appartenir, aprés qu'elles ſe ſont données & conſacrées à votre Fils bien-aimé, enſeignez leur, s'il vous plaiſt, ce que Dieu demande & deſire d'elles, & comme il faut qu'elles imitent la douce tranquilité de votre ame ; lors que vous êtiez preſente à la Paſſion de votre cher Fils ; & votre détachement de toutes choſes pendant le tems que vous demeurâtes en ce monde aprés ſon Aſcenſion ; & cela

pour l'amour que vous aviez à faire la volonté de Dieu, & à cauſe du deſir ardant du ſalut des ames, dont votre coeur étoit embraſé; auquel vous avez travaillé ſans ceſſe le reſte de vos jours, en l'imitation parfaite de l'eſprit de JESUS mon Sauveur.

Pemettez-moy, s'il vous plaiſt, ô mon Dieu, bien que je ne ſois qu'une tres-miſerable pechereſſe, de vous glorifier eternellement, pour les communications ſpeciales que vous luy donnerez, & luy donnez maintenant de votre Divinité avec abondance. O que bien-heureux fut votre cher coeur, divine Mere, lors qu'étant rempli du ſaint amour, il donna la mort à votre corps, ſeparant par ce moyen votre ame toute comblée de graces & de merites. Qu'à jamais cette belle ame ſoit triomphante, élue entre les miliers, & à preſent réunie à ſon ſacré corps, pour l'adherence qu'elle a donné au deſſein que Dieu avoit ſur elle de toute eternité.

Je ſuis entierement à vous, ô tres-auguſte Mere de mon Dieu! afin d'être

tre par ce moyen plus parfaitement à luy, vous appartenant. Apprenez-moy, je vous supplie, à imiter votre sainte vie, pour l'execution de ce que Dieu veut de moy. Je réclame en toute humilité votre assistance : vous connoissez ma foiblesse ; vous voyez mon coeur : soutenez mon impuissance par vos prieres : Obtenez-moy de la bonté de votre Fils, la grace de pratiquer les vertus, puisque c'est de luy que vous avez puisé toutes celles que vous avez pratiquées sur terre dans un degré si héroique. Que toutes les créatures honorent vos grandeurs, & vous regardent comme un assuré moyen pour aller à Dieu, & vous aiment par préférence à aucune autre pure créature. Que chacun vous rende la gloire que vous meritez.

Ayiez compassion, Mere de misericorde, de toutes les ames rachetées du précieux sang de votre Fils : presentez à la Justice divine les pures mammelles, qui luy ont fourny ce sang, qu'il a répandu pour notre redemption. Faites que son merite soit appliqué

à tous les hommes, pour leur obtenir une veritable & sincere conversion, & pour les rendre dignes de le servir dans tous les états, & toutes les conditions. Regardez sur toutes choses d'un oeil amoureux de sa gloire, l'Etat Ecclesiastique, & son Chef visible en terre, qui ont si grand besoin de votre secours, & nous impétrez enfin par vos charitables & puissantes prieres, tout ce qui nous est necessaire pour glorifier Dieu dans la beatitude essentielle, & pour jouir de l'accidentelle, que votre chere & aimable presence donnera aux bien-heureux dans l'état de votre gloire.

Vive l'amour de JESUS, & de sa tres-sainte Mere.

§. IV.

Oblation de la Compagnie des filles de la Charité à la Vierge.

VOus nous avez, Seigneur, inspiré de faire le choix de votre sainte Mere, pour unique Mere de notre petite Compagnie, avec la pensée qu'elle

n'en n'auroit jamais ſur terre par titre, & que pas une de nous n'en porteroit le nom.

Vous ſavez la neceſſité que nous avons de cette grace. Vous le ſavez, ô JESUS crucifié, & vous nous l'avez enſeigné, quand vous avez donné cette tres-digne Mere à ſaint Jean, étant en la croix, par une des ſept paroles que vous y avez dites : c'étoit le Diſciple que vous aimiez : c'étoit le Diſciple vierge : c'étoit le Maître de la dilection, que vous donniez à votre Mere pour Enfant, à ce que par ſa conduite, & par ſon exemple, il apprit la pratique de ſes belles vertus. Vous ſavez le deſſein de votre Pere eternel ſur cette petite Compagnie: vous ſavez que pour la faire ſubſiſter, elle a entierement beſoin de la pureté & de la charité : & de qui apprendrons-nous ces vertus après vous, ſi ce n'eſt de votre Mere? donnez-nous donc à elle pour ſes Enfans : & à même tems donnez nous l'intelligence de ſa conduite, & la docilité pour ſuivre les enſeignemens que nous devons tirer de ſa vie, laquelle

quoy que cachée, s'eſt fait aſſez paroître pour nous inſtruire.

Ne nous dédaignez pas, ô Mere de mon Dieu! nous voilà vos enfans par adoption. Il eſt vray que vous en avez beaucoup d'autres, qui ſont des ames relevées en graces & merites, que vous pouvez plus aimer, pour la gloire qu'elles rendent à Dieu votre Fils : mais puiſque nous ſommes les plus petites & les plus foibles, nous avons plus beſoin de votre ſecours maternel. C'eſt pourquoy, notre tres-digne & unique Mere, nous voilà pour toujours, s'il vous plaiſt, ſous votre protection pour la gloire du Dieu vivant, duquel vous vous êtes dite la Servante. Mes cheres ſoeurs, rendons à JESUS crucifié nos adorations, & nos fideles reconnoiſſances pour les grandeurs de ſon amour : & rendons nos obeiſſances à la maternelle conduite de la ſainte Vierge, pour être aidées d'elle à l'accompliſſement des volontez de Dieu.

Je ne me ſuis pas trompée, Vierge ſainte, dans la penſée que vous a-

gréeriez d'être notre unique Mere. Nous pouvons prétendre à la qualité de vos Filles, puiſque vous étes la Mere de JESUS, qui eſt notre Frere, & que nous faiſons profeſſion particuliere de nous rendre ſemblables à luy : il ſemble qu'il nous y a invitées luy-même, nous aiant appellées à ſon ſervice en une maniere, dont nous ne ſaurions nous acquiter, ſi nous n'imitons ſa ſainte vie : ſouffriez donc que nous aions recours à vous avec confiance, reſpect, humilité, & entiere ſoumiſſion : obtenez-nous la communication de l'Eſprit de votre Fils, afin que n'agiſſant plus par les nôtres particuliers, l'union regne en notre Compagnie, dans la pratique des vertus de JESUS notre frere, notre Amour, & notre Epoux.

CHAPITRE IV.

Penſées ſur la vocation des Filles de la Charité.

§. I.

Sur l'eſtime de cette vocation.

UNe des principales graces que Dieu vous a faites, mes cheres ſoeurs, pour l'avancement de vos ames en la perfection chrétienne, eſt votre vocation à la compagnie de la Charité: c'eſt pourquoy j'ay cru être neceſſaire de vous avertir des ſentimens que vous en devez avoir.

Vous en pouvez avoir de tres-bas, & de tres-hauts: & l'un ne contredira point l'autre. De tres-bas, mes ſoeurs: y a-t'il rien de plus ravalé aux yeux du monde que le commencement de votre établiſſement? Vous verrez dans quelques-unes des Conferences de notre tres-honoré Pere, que le commencement en a été tres-peu de

chose. Quelques Filles de Village vinrent à Paris, & furent employées à porter des marmites & des remedes; on les assembla en suite en Communauté, & on en forma la Compagnie sans rien changer dans la vie ny dans les habits, de la simplicité & de la grossiereté de la Campagne. Y a-t'il rien de plus bas & de plus abjet à l'égard des respects humains? Helas! mes pauvres soeurs, nous n'osions quasi paroître dans les rues au commencement. Et à l'égard de vous mêmes, que de fatigues & de travail à servir les enfans, les galeriens, & les pauvres? que de difficulté d'être mal nouries, & être toujours engagées dans des emplois penibles? tout cela n'est-il pas capable de vous faire concevoir une pensée tres-basse de notre Compagnie? Il est bon de vous remettre souvent devant les yeux, qu'elle est la plus chétive & la plus mépriſable aux yeux du monde, qui soit en l'Eglise: & sçavez-vous quel bien vous fera cette impression fortement mise en votre esprit? C'est que vous ne serez jamais surprises,

quand par quelque rencontre de mépris, ou de peine il vous arrivera du mécontentement.

Mais il vous sera à tres-grande consolation, voyant que la bonté de Dieu vous a choisi cette maniére de vie pour vous faire honorer celle de son Fils sur la terre. Or sans y penser, je vous dis la haute estime que vous devez avoir de votre Compagnie. Y a-t'il rien de plus élevé, qu'une vocation, qui engage à l'imitation d'un si grand exemple?

Considerez dans son établissement la maniére que Dieu a inventée, pour donner moyen à celles même qui sont les plus pauvres, d'exercer la charité. Laquelle d'entre vous auroit jamais pu esperer de porter tous les jours de la nourriture seulement à un malade? Qui auroit pu entreprendre de leur donner continuellement des remedes, & de penser leurs maux? Mais bien plus, qui auroit pu esperer d'entrer dans les maisons avec liberté, pour parler aux personnes de leur salut, pour leur faire connoître le mau-

vais état auquel ſouvent ils peuvent être ? pour moy, il faut que je vous avoue que j'aurois bien pu avec la grace de Dieu, le deſirer, mais non pas l'eſperer: & neantmoins vous voyez que c'eſt ce que vous faites tous les jours : & conſiderez combien vous êtes obligées aux perſonnes qui vous emploient à un ſi ſaint oeuvre.

Quoy que tous les chrétiens ſoient obligez de ſervir Dieu, & de faire du bien à leur prochain, ils ont d'autres emplois qui les divertiſſent : mais pour vous autres, la bonté de Dieu a été ſi grande, qu'elle vous a appellées à une profeſſion dans laquelle vous n'avez autre choſe à faire : & bien que vous ſoyiez de tres pauvres filles, & que de vous-même vous n'ayiez aucun moyen de faire du bien ; neantmoins vous en faites, & pouvez faire incomparablement plus que les plus grandes Dames du monde ; puiſque ce n'eſt rien de donner ſon bien, au prix de ſe donner ſoy-même, & employer tous les momens de ſa vie, & l'expoſer même au danger pour l'amour

de Dieu, en ſervant les pauvres. Faites donc grand cas de la grace, qui vous a donné un ſi ſaint employ.

Vous devez encore grand honneur & veneration à votre petite Compagnie, pour la maniere avec laquelle Dieu l'a formée, & les moyens que ſa toute bonté & puiſſance a fait naître, pour la faire ſubſiſter dans l'exercice d'une parfaite charité : toutes les fois que j'y penſe, je ſuis dans un étonnement que je ne vous puis dire : ce qui me fait avouer qu'il n'appartient qu'à Dieu de faire les grandes choſes par les petites, & ſouvent de rien. Mon cher Sauveur, notre Maître & Patron, JESUS crucifié ! c'eſt par vous que ſont écloſes toutes ces merveilles. C'eſt votre amour qui s'élançant dans les coeurs de vos plus chers Serviteurs, les a rendu feu & flâme pour l'exercice de la charité : feu non conſumant, mais ardant & brulant du zele de votre amour, & du deſir que toutes les créatures participent à ce même amour, après en avoir reſſenti les effets en eux-mêmes, par le bien que vous leur avez fait faire.

§. II.

Sur l'amour de cette vocation.

NOus ne devons jamais penſer au bon-heur de notre vocation ſans en produire des actes d'amour, & de reconnoiſſance.

La premiere raiſon eſt, ſa dignité: puis qu'elle nous eſt un moyen de mettre en pratique les deux principaux commandemens de la loy de Dieu; & qu'elle nous oblige de donner tout notre temps pour la charité; laquelle non ſeulement nous pouvons pratiquer dans les ſervices exterieurs que nous rendons aux corps, mais principalement dans l'aſſiſtance que nous rendons aux ames, en leur parlant de Dieu, & leur aidant à le connoître, & aimer eternellement.

Une autre raiſon eſt, que ſi nous y penſons ſerieuſement, nous reconnoîtrons un amour particulier que Dieu nous témoigne, nous aiant choiſi une maniére de vie ſi aſſurée pour faire notre ſalut, & nous mettant dans une

Compagnie, qui nous fournit des moyens pour pratiquer les conſeils Evangeliques avec beaucoup de perfection, ſi nous voulons être fideles à Dieu.

Les plus grandes marques de l'amour de notre vocation, conſiſtent à pratiquer fidelement ce qu'elle nous oblige de faire, & à refuſer tous les avantages que le monde, le diable, & la chair nous pouroient propoſer pour nous en tirer; nous tenans toujours ſur nos gardes, dans les occaſions qui nous la pouroient faire perdre.

Nous ferons connoître que nous l'aimons, quand pour nous y maintenir nous ſouffrirons tres-volontiers toutes les difficultez qui s'y rencontrent : que nous aimerons la baſſeſſe qui nous y paroiſt quelquefois, faute de bien connoître le vray bien : que nous aurons joie dans les médiſances & calomnies, n'en aiant point donné de ſujet : & quand nous aurons dans cet état autant, ou plus de ferveur pour l'amour de Dieu.

Il la faut préferer en ce qui nous regarde, à toutes les autres, nous tenant dans l'assurance que Dieu nous l'a donnée pour notre plus grand bien, & peut-être comme le seul moyen de notre perfection. Nous nous devons contenter des exercices qu'elle nous ordonne, & regarder le desir de faire autre chose, quoy que plus parfaite en apparence, comme une tentation dangereuse. Nous ne nous appercevons pas que notre ennemy prend plaisir à voir nos esprits s'amuser à de vains desirs; tandis qu'ils laissent les vertus ordinaires de leur état, dont les occasions se presentent à toute heure; & ainsi nous perdons les graces, qui sont attachées à ces vertus, pour en vouloir de plus grandes, que Dieu n'a pas dessein de nous donner.

La pensée même de se faire religieuse, pouroit être souvent un artifice du Demon, pour nous attiedir au service de Dieu, & nous mettre non seulement dans le danger de perdre notre vocation, mais de rentrer dans le monde, & de nous perdre. Le desir de

faire d'autres pratiques sous prétexte de plus grande austerité & de plus grande perfection, seroit encore une marque que nous n'aimerions pas notre profession. Si les Carmelites, par exemple, vouloient observer les exercices des autres religieuses, ne feroient-elles pas connoître qu'elles n'aimeroient pas leur Regle, puisqu'elles envieroient cette autre observance, qui ne leur est pas permise: que si elles le vouloient absolument, & n'étoient pas contentes, que leurs Superieurs ne leur accordassent pas ce desir, ne diriez-vous pas qu'assurément ces Filles seroient tentées, & qu'elles ne seroient ny bonnes ny vraies Carmelites? Ne seroit-ce pas la même chose si une fille de la Charité desiroit faire ce que ses Superieurs & ses Regles ne luy permettent pas, quoy que bon, & si elle s'inquietoit & se découragoit à cause qu'elle ne l'obtiendroit pas? Gardons-nous, mes soeurs, d'un tel mal-heur, laissons-nous conduire à nos Superieurs, renfermons-nous dans le dessein & les exercices de notre vo-

cation & de nos regles, & travaillons à nous y rendre fideles.

§. III.

Sur les difficultez de cette vocation.

IL faut, mes soeurs, que je vous avertisse, que vous ne manquerez point de petits chagrins, causez en partie par le Tentateur notre commun ennemy, & en partie par vous-même, & par le monde, & cela dés votre entrée en la Compagnie: le Diable ne manquera pas de vous dresser des embusches; & pour les rendre plus puissantes, il vous representera des difficultez effroyables en tous les emplois, tant à cause de la diversité des humeurs des soeurs, comme à cause des changemens des lieux qu'il faut faire si souvent: & cela pour être le premier possesseur de votre esprit, & l'étourdir de sorte que vous n'aiez plus de goût à tout ce que vous aviez tant desiré faire, en y entrant.

De votre part, la separation de vos Parens, l'éloignement de votre patrie, le changement de votre maniére de vie

& une habitude si differente de celle du monde, & si mépriſable à ſes yeux, vous pouront cauſer le chagrin & le deſeſpoir de ne pouvoir vous y accommoder. Un peu de patience, mes ſoeurs, tout ce qui vous paroiſt, ce ne ſont que des nuages, qui pour un temps vous empeſchent de voir & goûter, *combien Dieu eſt ſuave à ceux qui le veulent aimer & ſervir.*

Pſal. 33. v. 9.

N'eſt-il pas neceſſaire d'un peu d'accoutumance, même pour les perſonnes qui s'engagent dans le mariage, quelque inclination qu'elles y puiſſent avoir? la ſeparation de la maiſon paternelle ne leur eſt-elle pas ſenſible dans le commencement? Et trouverez-vous étrange que venant en la famille de JESUS-CHRIST, en laquelle on ne vous fait voir que renoncement à votre propre volonté, que croix, & pratiques difficiles, ſi vous avez peine à vous y accoutumer d'abord? Regardez ces difficultez comme des épreuves qui vous viennent de la main de Dieu, afin d'affermir votre reſolution & votre zele. Embraſſez genereuſement la croix

croix qu'il vous presente pour le suivre, & assurez-vous que cette resolution attirera sur vous une augmentation de graces, & un grand progrés en la vertu, & vous donnera une grande confiance que vos peines & fatigues vous seront supportables toute la vie, & d'un tres-grand profit pour l'éternité.

CHAPITRE V.

Penſées ſur les voeux.

§. I.

Sur l'excellence du voeu.

L'Origine du voeu vient de la mort de notre-Seigneur ſur la Croix, par laquelle il nous a entierement acquis à Dieu ſon Pere, & c'eſt un effet de la promeſſe qu'il fit comme en enigme, lors qu'il dit : *Si je ſuis une fois élevé de la terre, je tireray tout à moy.* Joan. 12. v. 32. Cette promeſſe n'eſt-elle pas veritablement effectuée en ceux, ô mon Dieu ! à qui vous faites la grace de ſe donner à vous par les voeux : Car que reſte-t'il à la perſonne qui les a faits ? Rien du tout, que de vous appartenir en proprieté. Il eſt vray que ma vie corporelle & ſpirituelle vous appartient, parce que vous étes mon Dieu & mon Createur : mais tant que vous me la laiſſez, ma volonté eſt libre,

& vous l'avez creée telle : mais par les voeux, je vous en puis rendre hommage, & vous en faire sacrifice d'honneur & de louange, & après vous l'avoir ainsi donnée, elle n'est plus à moy, mais elle est entierement à vous. N'est-ce pas un grand avantage que toutes les actions de la personne qui a voué, vous appartiennent ? Il faut mon coeur, que nous aions doresnavant plus de soin que nos productions soient dignes d'un Dieu, & que nous ne nous oublions pas jusques là, que de rien faire, qui ôte à Dieu ce qui est à luy. Tres-sainte Vierge, vous étes notre exemple en tout, mais principalement en ce qui est des voeux. Vous étes la premiere, qui avez consacré à Dieu votre virginité, & vous avez merité par cette vertu de l'attirer dans votre sein. Faites-moy doresnavant vous honorer comme ma sainte Mere, & apprendre de vous la fidelité que je dois à mon Dieu pour le reste de mes jours.

Le voeu donne la liberté à l'ame d'entrer dans une communication sa-

miliere avec Dieu, il la fait entrer dans une maniere de traité avec luy, dans lequel elle promet & s'oblige, & Dieu accepte & promet auſſi de ſa part. L'ame luy promet & engage l'amour qui luy agrée le plus, qui eſt de ſe donner toute à luy, ſans ſe reſerver le pouvoir de diſpoſer d'elle-même ; & Dieu ſe donne réciproquement à l'ame, & l'aſſure de la communication de tous ſes biens. O abaiſſement d'un Dieu, ou plûtoſt puiſſance admirable d'exalter un néant à une ſi haute dignité ! ſoyez beny à jamais, de permettre que l'homme s'engage ainſi à vous, & de la grace que vous luy faites de luy en donner le deſir.

§. II.

Sur la pauvreté.

LE voeu de pauvreté eſt la pratique d'un Conſeil evangelique donné par le Fils de Dieu, lors qu'il a dit : *Bien-heureux ſont les pauvres d'eſprit.* Il y a de grands ſecrets ca-

Matth. 5. v. 3.

chez dans ces paroles : vous me le témoignez, ô mon JESUS, en disant que *le royaume des Cieux est à eux.* Quelle merveille, d'être pauvre, & si riche tout ensemble? Qu'est-ce que cette pauvreté d'esprit, sinõ un dénûment de toutes choses dans l'affectiõ, & un veritable sentiment qui persuade notre coeur, que nous n'avons rien dans toutes les créatures, qui nous appartienne en propre : & partant, que nous n'en devons user que comme usufruitiers? Aimable pauvreté! Faites la moy, ô mon Dieu, bien entendre, & donnez-moy la grace de concevoir les richesses qui luy appartiennent. Je ne puis entendre que le royaume des Cieux, soit autre que vous même. Quoy donc vous êtes à ceux qui n'ont rien? O vraiment vous êtes le seul tout; & pour vous avoir, je veux renoncer à toutes choses.

L'esprit de pauvreté, est celuy de JESUS-CHRIST. Il dit luy-même en parlant de luy, *Les Renards ont leurs tannieres, & les oyseaux leurs* Matth. 8. v. 20.

nids, & le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Voyant qu'il a tant aimé cette vertu, j'en ay conçu une grande estime, & un grand desir de l'imiter. Et n'étant pas en état de la pouvoir pratiquer réellement comme luy, je me suis proposé d'user avec confusion du trop que j'auray, & de souffrir, sans rien dire, ce qui me manquera, & tâcher de me de s'aproprier de tout, tant que je pouray, par soumission à sa divine Providence.

Je veux donc aimer de tout mon coeur la pauvreté des biens, pour l'honneur que je dois & veux rendre au choix qu'il en a fait: & si sa bonté permet qu'il m'arrive quelques besoins, je regarderay sa sainte volonté, & j'éleveray mon esprit à luy, aiant recours à luy seul, & considerant que de toute eternité il a été seul suffisant à soy-même, & par consequent qu'il nous peut & doit suffire, & qu'étant en un état auquel nous devons l'avoir seul pour consolation, nous devons accepter

amoureuſement la privation de ce qui nous manque hors de luy.

Cette vertu, mes cheres ſoeurs, eſt d'une obligation particuliere pour vous, faiſant profeſſion de prendre JESUS-CHRIST pour votre Patron & votre modele. S'il arrivoit quelquefois que vous euſſiez un peu de neceſſité, cet état ne devroit-il pas donner de la conſolation à vôtre coeur, vous aſſociant avec celuy auquel il s'eſt trouvé ſi ſouvent avec ſa ſainte Mere, lors qu'il étoit ſur la terre?

Vous portez la qualité de Servantes des pauvres, il ne ſeroit pas juſte que vous vous attachaſſiez à amaſſer des biens, après avoir tout quitté, & que des Servantes devinſſent plus riches que leurs Maîtres.

Cette qualité que votre vocation vous donne, vous fait connoitre que vous en devez faire les fonctions, & que comme telles, vous devez travailler, non ſeulement pour gagner votre vie, comme vos Maîtres, mais auſſi pour aider à les nourir.

J'ay toujours estimé que le bonheur de la Compagnie étoit la pauvreté, c'est cette belle vertu qui la fait estimer parmy les personnes de condition, & qui attire leur confiance pour la distribution de leurs aumônes. Et c'est la frugalité qu'elles observent dans leur vie, qui fait que l'on les demande en tant d'endroits, parce que l'on dit, que ce sont des filles qui se passent de peu pour leur entretien.

§. III.

Sur la Chasteté.

LA chasteté met les hommes dans le pouvoir d'assujettir les sens à la raison : elle les fait approcher de la pureté des Anges, & rentrer en quelque façon dans l'état d'innocence de nos premiers parens. C'est une vertu, ô mon Dieu, qui honore l'unité & la simplicité de votre être, & qui détachant l'ame de toutes les affections qui la pouroient diviser, la met dans la voie de

l'étroite

l'étroite union à votre Divinité. J'ay resolu, mon Dieu, de n'admettre aucun amour, que celuy qui me porteroit à vous, & que comme vous ne pouvez rien vouloir, que pour votre gloire, je n'auray jamais d'autre volonté, ny d'autre amour, que le vôtre, moyennant votre grace.

Il y a deux vertus necessaires pour la conservation de la chasteté; la modestie, & l'amour de la retraite.

La modestie est, ou exterieure, ou interieure.

L'exterieure regarde la composition du corps; elle empesche que les yeux ne soient vagabons, & ne se portent à des regards illicites; elle détourne les oreilles d'écouter des entretiens dangereux; elle regle toutes les paroles & toutes les actions.

Mais cette modestie exterieure ne peut être sans l'interieure, qui consiste à avoir son interieur occupé de Dieu; appliquer son entendement & sa memoire à penser à luy, & se

tenir dans sa presence ; & sa volonté à l'aimer, & à luy plaire en toutes choses.

L'amour de la retraite détache l'ame de la compagnie du monde, & ne permet de converser avec luy, qu'autant qu'il est necessaire pour l'employ de la charité : c'est dans la solitude où Dieu prend plaisir de traiter avec ses épouses, & de s'entretenir avec elles.

Quoy que les Filles de la Charité soient obligées par leurs exercices d'avoir communication avec differentes personnes, elles doivent toujours conserver la solitude interieure du coeur, & s'abstenir de faire, ou recevoir aucunes visites, que pour la necessité de leurs emplois.

Nous avons un cloître aussi bien que les Religieuses, duquel il est aussi difficile de sortir aux ames fideles à Dieu, qu'aux Religieuses du leur ; quoy que ce ne soit pas des pierres, mais la sainte obeissance, qui doit être la regle de nos desirs & actions. Je prie notre-Seigneur, de qui l'e-

xemple nous a enfermées dans ce ſaint cloître, qu'il vous faſſe la grace de n'en jamais ſortir.

§. IV.

Sur l'obeiſſance.

JESUS-CHRIST a eu tant d'amour pour l'obeiſſance, que s'en voulant ſervir pour la redemption du monde, il l'a voüée à ſon Pere, dés le moment de ſa conception, en acquieſçant à ſa volonté pour ce deſſein; & qu'il l'a pratiquée fidelement toute ſa vie, & juſqu'à la mort; ce qui me fait croire qu'il ſe veut ſervir de cette vertu pour la ſanctification des ames, & qu'il la demande particulierement de celles qu'il appelle à ſon ſervice: je la veux donc aimer comme un moyen d'imiter l'exemple de ce divin Modele: & pour m'appliquer le merite de la mort, qu'il a ſoufferte par l'obeiſſance à ſon Pere, je veux vivre & mourir en obeiſſant à ſa ſainte volonté.

L'obeiſſance d'Abraham me fait

connoitre combien Dieu a agreable cette vertu : & au contraire je vois dans le peché d'Adam, combien la desobeissance luy est desagreable : l'une a attiré dans la famillle de ce Patriarche la source de la benediction de toutes les nations; & l'autre a fait passer dans les enfans avec le peché de ce premier Pere, toutes les peines & les maledictions qu'il avoit meritées.

La disposition d'une ame qui est dans une sainte indifference à faire ce que Dieu veut, est un état angelique; puisque les Anges dans le ciel destinez au service des ames, attendent en paix l'ordre de Dieu pour cela: leur étant indifferent d'être employez au Ciel pour la gloire accidentele des ames bien-heureuses, comme de l'être en Purgatoire pour la consolation des ames qui y souffrent: & envers les ames sur la terre, pour leur communiquer les saintes inspirations, qui leur sont necessaires pour le salut.

L'obeissance est si necessaire, que

ſans elle ce ſeroit un deſordre continuel dans toutes les familles, & particulierement dans les Communautez, & encore plus dans la Compagnie des Filles de la Charité, à cauſe de la liberté que leur exercice leur donne d'aller en divers lieux.

Un des moyens que j'ay penſé qui nous pouroit aider à acquerir cette vertu, telle que Dieu la demande, eſt de la beaucoup eſtimer, nous repreſentant toujours celle du Fils de Dieu pour nous, en choſes tant pénibles & difficiles.

Secondement que Dieu en la création du monde, aiant ſoumis toutes les créatures à l'obeiſſance, c'eſt un devoir qu'il demande principalement de la créature raiſonnable : & pour y avoir contrevenu, il l'a rendue ſi miſerable, & l'a condamnée à la mort.

Et parce que l'obeiſſance peut être diverſement obſervée, il m'a ſemblé que pour être telle que Dieu nous la demande, il falloit obeir avec grande ſimplicité & humilité.

Secondement que nous devions obeir aux perſonnes qui ont droit de nous commander, comme ſi c'étoit Dieu même qui nous commandât; puiſque c'eſt à ſon autorité & pour ſon amour, que nous devons obeir.

Une troiſieme condition de la vraie obeiſſance, eſt de ne point faire incliner nos Superieurs à nous ordonner ce que nous deſirons; mais attendre que l'on nous ordonne, ce que l'on croit que Dieu demande de nous.

En quatrieme lieu, l'obeiſſance doit être non ſeulement du coeur, mais de l'eſprit, c'eſt à dire avec ſoumiſſion de ſon propre jugement: & ce qui y peut beaucoup aider, c'eſt de s'accoûtumer à n'être pas entiere dans ſes opinions, & à deferer à toutes ſortes de perſonnes, même dans les moindres choſes.

C'eſt cette vertu qui oblige les filles de la Charité d'agréer les changemens des lieux, des perſonnes, & des emplois, qui leur ſont ordonnez

par les Superieurs, & d'être en tout temps disposées à aller par tout, & avec celles de leurs soeurs, que l'on voudra. C'est une disposition necessairement attachée au dessein de Dieu en l'établissement de leur Compagnie : sans laquelle elles ne pouroient ny rendre à Dieu la gloire que sa bonté en veut tirer ; ni le service qu'elles doivent aux pauvres.

Si une fille de la Charité n'étoit pas dans cet état, elle n'auroit jamais la paix interieure, si necessaire pour plaire à Dieu : puisque les changemens qui peuvent, & doivent souvent arriver, pouroient être contraires à ses inclinations, & luy faire de la peine. Et si on la vouloit écouter dans ses desirs, il seroit à craindre que son exemple n'apportât de grands empeschemens aux autres, & ne causât de grands desordres dans la Compagnie.

L'obeissance demande d'une Fille de la Charité, une si grande indifference pour les lieux ; que non seu-

lement elle soit toujours prête d'aller par tout où on voudra l'envoyer; mais qu'elle ne desire pas même aucune demeure, quoy qu'avec soumission d'esprit. Croyez-moy, mes cheres soeurs, il est toujours à craindre de faire un choix de soy-même, & il est dangereux de desirer une chose avant que Dieu la veuille. Telles ont demandé leur changement, qu'il leur en a coûté la perte de leur vocation. Et que cherchons-nous? N'est-ce pas de plaire à notre souverain Seigneur? attendons en paix que ses volontez nous soient signifiées par les Superieurs. Honorons par le changement des lieux & de demeure, celuy de JESUS, & de la sainte Vierge, de Bethleem en Egypte, d'Egypte en Nazareth, & des autres lieux: ne voulans non plus qu'eux, avoir de demeure propre en terre. Allons au nouveau logement dans le dessein de suivre la divine Providence qui nous y conduit; & mettons-nous dans la disposition d'y faire ce que la même Providence voudra de nous.

CHAPITRE VI.

De la mortification.

§. I.

Sur la mortification du propre jugement & de la volonté.

SI vous voulez prétendre à la perfection, il faut travailler à mourir à vous-mêmes. Mes cheres Soeurs, que je vous dis de grandes choſes en ces paroles! Que ne puis-je vous les écrire de mon ſang, ou vous les laiſſer en lettres d'or, ô mes meilleures amies en JESUS-CHRIST! Il faut mourir à vous-mêmes, c'eſt à dire, qu'il faut détruire tous les mouvemens des puiſſances de votre ame, & de votre corps, qui peuvent empeſcher les effets, que le ſaint amour y veut opérer.

Un des plus grands ennemis de votre perfection, eſt le jugement particulier. O que de deſordres, il fait

dans tous ceux qui s'y attachent! c'eſt une tres-noble puiſſance que Dieu a miſe dans notre ame en la création ; mais qui a été auſſi bien affoiblie par le peché. C'eſt pourquoy, il eſt tres-neceſſaire de la tenir en bride, & de veiller, qu'elle ne ſe préoccupe jamais contre la raiſon.

Son opération ſe fait inſenſiblement, & toujours avec des apparences ſpecieuſes : ce qui rend plus pénible la guerre que vous avez à luy faire.

Pour ce qui eſt du mauvais uſage que l'on en peut faire, il vous ſera aiſé de le reconnoitre : ſi par exemple, vous vouliez par votre jugement particulier, réſiſter à quelque article de la Foy, ou murmurer contre la conduite de la Providence ; ou contrôler les ordres de vos Superieurs ; ou croire témerairement votre prochain coupable de quelque faute notable ; vous commettriez un grand peché : & vous ſeriez reſponſables au jugement de Dieu, de l'abus que vous feriez de celuy qu'il vous a donné.

L'uſage legitime de votre jugement

ſe peut faire en deux manieres.

Premierement en le ſoumettant toujours non ſeulement aux veritez de la Foy, mais aux ordres & conduites de la divine Providence, en tous évenemens, quoy qu'ils vous paroiſſent fâcheux & pénibles, ſoit pour vous, ſoit pour autruy.

Il faut avoir la même ſoumiſſion à tout ce que les Superieurs ordonnent, & pour ce qui nous regarde, & pour ce qui regarde les autres.

Il y a des eſprits qui ne murmureront pas, ny ne ſe plaindront pas toujours de ce qui leur ſera commandé; cela leur paroît trop groſſier & imparfait: mais ils ſe mêleront de cenſurer la conduite que l'on tient envers les autres, ſe plaignans pour ceux, qui ne s'appercevroient pas qu'ils en euſſent ſujet, s'ils ne les en avertiſſoient.

Ce n'eſt pas aſſez, mes ſoeurs, de vous mortifier, en ſoumettant votre jugement; il eſt encore neceſſaire de le ſuſpendre, qui eſt la ſeconde maniére de mortification.

Quand vous verrez arriver quelque chose en suite des ordonnances de vos Superieurs, ou des soeurs qui sont en charge, qui choquera votre jugement; pensez que vous ne connoissez pas les raisons qu'ils ont eu pour le faire: & que si vous les saviez, vous trouveriez qu'ils ont tres-bien fait; je vous assure que souvent cela m'est arrivé, il me sembloit que ce que l'on disoit, ou faisoit, étoit pour quelque autre fin, que ce n'étoit pas: & quand Dieu permettoit que par quelque rencontre je sçusse les intentions de telles choses, j'en étois toute étonnée, & en avois confusion. Cela m'a enseigné que je ne devois point m'arrêter à juger des choses que je ne connoissois pas; ce que je vous exhorte aussi de faire, tant que je puis.

Vous ne sauriez empescher les pensées qui se presenteront à votre imagination: mais vous pouvez bien vous empescher de les croire.

Si vous voyez quelques apparences qui vous semblent mauvaises,

tâchez de vous défaire des premieres penſées, que votre jugement vous propoſera, pour donner lieu à celles que la raiſon vous fera voir; non pas une raiſon formée de vos inclinations & fantaiſies; mais une raiſon de juſtice, & qui n'ait de préoccupation, que celle de la charité, qui fait bien juger de tout.

Si vous avez de la peine à vous empêcher de croire votre jugement, gardez-vous bien d'en parler, ny de le faire connoitre. Et ſi vous écoutiez quelque ſoeur qui en eût fait un pareil, ô c'eſt lors qu'il faut bien vous garder d'une certaine ſatisfaction, qui d'ordinaire ſe rencontre, quand on ſe trouve deux d'une même opinion; ce qui donne liberté de ſe communiquer ſes penſées; quoy que l'on ſe promette l'une à l'autre de n'en rien dire: je vous aſſure que cela eſt tres-dangereux & qu'il eſt bien difficile de s'en abſtenir.

Quand il s'agira des ordres de vos Superieurs, ſi ce qui vous eſt commandé vous ſemble difficile, ou contrai-

re à vos sentimens, c'est lors qu'il faut exercer votre jugement par une obeissance entiere, quand vous voyez que l'on ne vous veut rien faire faire, contre vos regles, & particulierement contre les maximes, & pratiques de JESUS-CHRIST notre cher Maître.

§. II.

Sur la mortification de la propre volonté.

LA volonté est une puissance dans votre ame, si honorable, qu'elle vous rend comme de petits dieux sur la terre, puisque veritablement il n'y a que vous qui en puissiez être maîtresses. Dieu même lors qu'il vous a donné l'être, n'a pas voulu se reserver le pouvoir de la contraindre. Il se sert bien souvent de moyens doux pour incliner cette volonté au bien : mais rarement use-t'il de son pouvoir absolu : c'est pourquoy il ne nous y faut point attendre. Prenez garde à cet aver-

tiſſement, pour n'être pas ſemblables à ces fainéans & idolatres de leur propre amour, qui pour ne pas avoir la peine de contrarier leur volonté, ont bien l'aſſurance de dire, lorſqu'on les avertit de leurs défauts, je ſeray ce que Dieu voudra. Cette parole eſt bonne en la bouche d'une perſonne qui feroit ſon poſſible pour faire la volonté de Dieu. Mais elle n'eſt pas raiſonnable en celle, qui par nonchalance, ne fuit rien tant, que de la faire.

Cette propre volonté vous peut incliner ſouvent à faire beaucoup d'actions contre la volonté de Dieu: ce que vous connoitrez toujours, quand elle vous donnera deſir de faire contre vos reglemens, & les ordres des Superieurs.

Il faut donc travailler à la faire mourir, non ſeulement en la ſoumettant à la volonté des Superieurs, mais même à celle de vos ſoeurs, quand elle n'eſt point contre Dieu.

Pour vous faciliter la perte de cette propre volonté, propoſez-vous

que toutes les fois que vous ferez la volonté d'autruy, c'eſt en intention de faire la volonté de JESUS-CHRIST notre cher Maître. Ne nous a-t'il pas témoigné l'amour qu'il avoit pour faire la volonté de ſon Pere, la tenant neceſſaire pour la vie de ſon ame, lorſqu'il diſoit *que ſa nourriture & ſa viande étoit, de faire ſa volonté*; Ne voyez-vous pas que dans ſon agonie au Jardin, il la prefere à ſa vie, puiſqu'il dit, *que votre volonté ſoit faite, & non pas la mienne.* Vous voyez par ces paroles, que ſa volonté inferieure eût deſiré d'être exempte des ſouffrances, mais la volonté ſuperieure, qu'il unit à celle de ſon Pere, ſe rend maiſtreſſe, & la fait conſentir à toutes les peines qu'il devoit ſouffrir en ſa Paſſion. O mon tres-pur amour, c'eſt en cette école que vous enſeignez vos épouſes: les épouſes ne doivent jamais avoir d'autre volonté que celle de leurs époux: c'eſt pourquoy, mes cheres ſoeurs, ſi vous prétendez à l'union eternelle avec luy, uniſſez votre volonté avec la

Joan. 4. v. 34.

Luca 22. v. 42.

la sienne, tant que vous serez sur la terre ; admirez la puissance d'une volonté soumise à Dieu, dans l'exemple de celle de son Fils : puisque c'est elle qui rétablit tout le genre humain en grace, après la perte qu'il en avoit faite par la des-obeissance.

§. III.

Sur la mortification des passions.

LA reine des passions qu'il faut mortifier en vous, c'est celle de l'amour. Cette passion est si noble & si excellente, qu'il me semble l'offencer, que de vous dire, que vous la devez mortifier : veritablement si vous ne vous en serviez que selon le dessein de Dieu, je dirois, laissez la vivre, elle vous rendra comme des Seraphins dans le Ciel : mais que faisons-nous de cette passion si honorable ? Nous nous en servons pour l'amour déreglé de nous-mêmes, qui nous fait caresser nos corps, avec attention continuelle à rechercher tout ce qui nous agrée :

& qui nous attache aux créatures; & ce qui eſt le plus dangereux, à quelque perſonne particuliere, dont quelquefois on fait ſon treſor; d'où il arrive des fautes ſans nombre.

C'eſt pourquoy, ſi-toſt que vous ſentirez votre coeur s'incliner tant ſoit peu à affectionner quelques perſonnes, & prendre plaiſir à les voir, ou à leur parler; prenez garde que vous étes en danger d'engager votre amour; & tâchez de mortifier courageuſement cette paſſion dés le commencement: car ſi vous attendez tant ſoit peu, vous perdrez la vue du danger, & puis vous vous ralantirez petit à petit: il eſt bien rare de ſe retirer d'un peril, quand une fois on y eſt engagé volontairement.

Vous avez la paſſion contraire à celle-cy à mortifier, qui eſt la haine. Les unes y ſont plus ſujettes, & les autres moins; cette paſſion eſt ennemie mortelle de la charité, lors qu'elle s'exerce ſur notre cher prochain:

mais elle nous ſera tres-utile, ſi nous l'employons, à haïr le peché, & toutes les occaſions qui nous y peuvent porter, & à concevoir une ſainte haine de nous-mêmes, qui faſſe nous dénier tout ce qui déplaiſt à Dieu.

Ne vous laiſſez pas tromper par cette paſſion, qui bien ſouvent vous voudra perſuader, quand vous verrez quelque défaut en autruy, que c'eſt ce défaut que vous haiſſez; & qui ſous ce prétexte, vous poura cacher une averſion que vous aurez contre ſa perſonne.

Pour éviter ce mal, quand vous verrez quelque faute en votre prochain, eſſayez de l'excuſer autant que vous pourez; & ſi c'eſt une perſonne de qui vous ayez reçu quelque déplaiſir, vous devez plus vous défier de vous-mêmes, & vous abſtenir de penſer à l'injure qu'il vous a faite, & de vous en plaindre à vos ſoeurs, ou de parler de ſes imperfections: parce qu'il eſt à craindre que ſous l'apparence de la juſtice de votre reſſentiment, vous ne nourriſſiez

& entreteniez la haine & l'averſion par vos penſées & vos paroles.

Regardez toujours JESUS crucifié, notre Maître. Pouvons-nous avoir jamais d'auſſi juſtes, & d'auſſi grands ſujets de haine que ceux qu'il a eus ? Pouvons-nous, pauvres & chétives créatures, dire en verité, que quelqu'un nous ait offenſé, ſi nous avons une veritable connoiſſance de nous-mêmes : & voyez cependant comme il excuſe ceux qui le blaſphement & le perſecutent, & la charité avec laquelle il prie ſon Pere de leur pardonner. Si l'exemple de JESUS vous paroît trop élevé, parce qu'il étoit Dieu & homme ; voyez que pour vous tirer de l'impuiſſance naturelle de reſiſter à cette paſſion, il vous a fait chrétiennes, & vous a donné la force en luy de vaincre vos ennemis. Il ne tiendra qu'à vous, mes ſoeurs ; ne vous épargnez point, & entrez courageuſement dans cette milice chrétienne. Vous voyez que pour vous tirer de cette impoſſibilité, en laquelle vous

vous fussiez peut-être trouvées dans le monde, il vous a honorées de la vocation à la Compagnie.

La colere est une passion qui fait parler hautement & audacieusement, & faire des actions violentes, & qui fait toûjours croire que nous avons raison. Que faut-il faire, mes cheres soeurs, quand cette facheuse passion vous surprend. Certes je suis bien empeschée de vous le dire: car il semble qu'aussi-tost qu'elle nous saisit, nous ne sommes plus à nous. Comme les unes ont cette passion plus vive que les autres, il faut qu'elles veillent sur les occasions qui la pouroient exciter, à ce qu'elles n'en soient pas surprises; & lors que nonobstant toutes les précautions, il se presente quelque chose qui la fait élever dans le coeur, il n'y a pas de meilleur moyen pour la réprimer, que de s'abstenir quelque temps de parler; ce temps, mes cheres Soeurs, que vous serez dans le silence, amoindrira le sujet que vous pensiez avoir de parler rudement; il laissera

la liberté à la raiſon de faire ſes reflexions; donnera lieu à la charité de ſupporter le prochain; & il aidera beaucoup à adoucir cette paſſion. Vous honorerez par ces pratiques la douceur du Fils de Dieu, lequel pour nous donner envie d'avoir cette belle vertu, ne s'eſt pas contenté de dire à ſes Diſciples, ſoyiez doux; mais par un témoignage particulier de ſon amour, a dit, *Apprenez de moy que je ſuis doux, & humble de coeur:* nous enſeignant que comme le propre de l'amour eſt de ſe rendre ſemblable à la perſonne aimée; auſſi ſi nous l'aimons, nous ſerons doux, à ſon imitation. Toute ſa vie eſt pleine d'exemples de cette vertu: ne ſe laiſſe-t'il pas mettre en croix, comme un Agneau, ſans que jamais il luy ſorte de la bouche aucune parole d'aigreur? marque aſſurée que ſon coeur étoit la douceur même. Il ſemble qu'il nous l'a encore voulu enſeigner par la revelation de S. Jean, lors qu'il dit que *les Vierges ſuivent l'Agneau par tout où il va*; voyez-

Matth. 11 v. 29.

Apoc. 14 v. 4.

vous, qu'il nous apprend la liaiſon qui doit être neceſſairement entre la douceur & la pureté ? qui refuſera la pratique de la douceur de cet Agneau, pour acquerir la pureté, qui vous fera ſi heureuſes que d'être à ſa ſuite pour l'eternité ?

Nous avons encore la paſſion de l'eſperance, de laquelle, quoy que ſon exercice nous ſoit neceſſaire à ſalut, néantmoins notre nature corrompue nous fait ſouvent abuſer; comme lors que nous eſperons miſericorde, & l'amendement de notre vie, ſans vouloir prendre aucun ſoin de travailler. C'eſt une fauſſe eſperance & bien dangereuſe, que les perſonnes laſches & ſtupides, ont accoutumé de commettre ; quand on les avertit de quelque défaut, qui leur eſt un empeſchement pour s'avancer à la perfection, elles diſent, qu'elles ſeront, & feront ce qui plaira à Dieu. Ces paroles ſelon la lettre, & dites par une ame entierement ſoumiſe à la volonté de Dieu, ſont raiſonables. Mais pour qu'el-

les ſoient veritables, il faut qu'elles ſoient dites par un eſprit ſimple, ſincere, & fervent, & non pas par un eſprit orgueilleux, ou pareſſeux.

Il y a une autre paſſion toute contraire à celle-cy, à laquelle il faut reſiſter courageuſement, qui eſt le deſeſpoir : je ne veux pas vous parler de celuy qui fait perdre les ames & les corps enſemble, mais d'un certain découragement, qui n'arrive que trop ſouvent aux ames foibles & puſilanimes; leſquelles aprés avoir travaillé, quoy que peu de temps, à ſurmonter quelques-unes de leurs inclinations, ou mauvaiſes habitudes, & voyans qu'elles y tombent encore ſouvent, elles ſe laſſent & découragent, & auſſi-tôt quittent leur entrepriſe, deſeſperant d'en venir jamais à bout. Si notre bien-heureux Pere Monſeigneur de Genéve en eût fait ainſi, en ſon entrepriſe d'acquerir la douceur, en laquelle il a excellé aprés plus de vingt ans de travail; il n'auroit jamais été ſi grand Saint qu'il eſt: y aiant grande apparence que ç'a

été

été par cette vertu que Dieu a voulu qu'il cooperât à sa grace, pour sa sanctification. De même sainte Therese, cette ame de si grande oraison, si après douze & quinze années de travail pour la bien faire, elle se fût découragée, desesperant d'y pouvoir jamais réussir ; fût-elle parvenue à ce haut degré de contemplation, qui luy a tant donné de lumiere, que les plus grands Docteurs en empruntent souvent de ses livres? Voyez donc, mes cheres soeurs, combien cette maniere de desespoir nous est dangereuse. D'où pensez-vous que si peu d'ames sont saintes, quoy que tous les Chretiens le devroient être? D'où pensez-vous que vient cet empeschement, sinon du découragement que le desespoir engendre?

Remarquez en cecy, que Dieu qui veut notre salut si fortement, ne veut pas néantmoins nous le donner sans que nous coopérions avec sa grace; & que son amour nous aiant donné son Fils pour un moyen suffisant à

notre salut, sa volonté a été de ne point contraindre la nôtre. Faites grand état de cet amour que Dieu a pour vous, de vous vouloir sauver par son Fils: mais de ne vous pas vouloir sauver, sans que vous le vouliez aussi: & que pour vous aider à le vouloir, il vous a donné tant de moyens de vous rendre efficaces les merites de sa redemption. Et quels sont-ils, mes cheres soeurs? ce sont les graces sans nombre que sa bonté verse continuellement sur vous: c'est celle de vous avoir fait chrétiennes, celle de vous avoir appellées à son service en la compagnie de la Charité: & encore celle de vous faire connoître, qu'aiant des passions en vous qui vous peuvent engager dans les occasions de vous perdre, ces mêmes passions vous peuvent beaucoup aider à votre salut, si vous voulez.

C'est pourquoy ne vous laissez jamais décourager, quand bien vous combattriez toute votre vie pour mortifier quelques-unes de vos pas-

sions: quand bien même vous verriez que vous n'y avanceriez pas; & esperez que Dieu vous voyant toutes pleines du desir de luy plaire, & que c'est pour son amour que vous travaillez; j'ose bien vous promettre de sa bonté, que si vous n'avez pas la satisfaction de voir votre avancement, néantmoins il sera satisfait de vous, & que votre travail vous tiendra lieu de la vertu que vous voulez acquerir.

Vous avez encore bien à vous garder de la passion de la Crainte, & vous trouverez beaucoup d'occasions, où elle vous pourra faire de la peine. La bassesse qui paroît au dehors dans votre condition & dans vos emplois, vous fera apprehender de passer pour mépriſables aux yeux du monde. Et comme vous vous obligez de servir continuellement les pauvres en toute sorte de maladies; la nature qui recherche toujours ses commoditez & qui fuit le mal, aura peur d'interesser sa santé, de ruiner ses forces, & d'exposer sa vie. Ces foiblesses, mes

cheres soeurs, vous pourront souvent arriver. Il faut du courage & de la resolution pour les surmonter. Ne considerez que l'estime & le jugement de Dieu, sans vous arrêter à la consideration des respects humains: & pensez que c'est pour son amour que vous exposez votre vie, & que vous luy donnez la plus grande marque de la charité, comme il vous la demande dans l'Evangile.

Craignez Dieu sur toutes choses: mais de cette crainte filiale, qui fait haïr le peché, parce qu'il déplaist à sa bonté infinie, qui est souverainement digne d'être aimée & honorée: & non pas de cette crainte mercenaire, qui fait que l'on ne s'abstient de l'offenser, que parce qu'il est juste, & qu'il punit les meschans & recompense les bons. Ce n'est pas que cette crainte soit contre Dieu; mais elle est imparfaite: & c'est l'aimer impurement, que de n'envisager que ce motif.

§. IV.

Sur la mortification des sens.

POur mourir entierement à vous-mêmes, il faut mortifier les sens, qui sont nez avec vous, & dont les inclinations sont déreglées par la corruption du peché originel: ce qui empesche que vous n'en fassiez bon usage, selon le dessein de Dieu, qui avoit créé tous ses ouvrages tres-bons, comme parle l'Ecriture. *Gen. 1. v. 31.*

Prenez donc garde que vos Yeux ne s'attachent à regarder beaucoup de choses par curiosité, dans les rues, dans la maison, ou ailleurs. Cette précaution est tout-à-fait necessaire, pour maintenir la compagnie dans la pureté, sans laquelle elle ne peut pas subsister.

O divins yeux de mon JESUS crucifié! par l'amour qui vous a fait éteindre votre belle lumiere en la croix par votre mort, répandez l'esprit de mortification sur la vûe de vos pauvres filles de la Charité, afin

qu'elles imitent les vertus, que vous leur avez acquises par votre merite.

Pour l'Odorat, vous n'avez pas sujet souvent de vous mortifier par ce sens : s'il arrivoit neanmoins quelque occasion où vous fussiez tentées de le satisfaire, souvenez-vous de rechercher plutost les parfums de votre Epoux, qui sont les perfections & les vertus de son ame ; que les odeurs des choses de la terre : & considerez cõme il les a mépriſées, naissant dans une étable au milieu des animaux, frequentant les Lepreux, les Malades, & les Demoniaques, & passant les trois dernieres & plus penibles heures de sa vie dans le lieu des suppliciez.

Vous sçavez assez le danger auquel l'Oüie vous peut exposer : C'est un sens qui est d'autant plus dangereux, qu'il est moins en votre liberté que les autres. Combien d'ames perdent le peu de vertu qu'elles ont acquise, laissant entrer dans leur cœur la vanité, l'impureté, ou la haine, & un grand nombre d'autres pechez, pour avoir

entendu des cajoleries, des medisances, & autres mauvais discours: combien d'étoilles sont peutêtre descenduës du Ciel, pour avoir pris plaisir à écouter telles choses? combien d'ames sont décheues de la grace, qui auroient perseveré en leur premiere vocation, si ces mal-heureux entretiens ne fussent entrez dans leurs oreilles?

Vous voyez de quelle importance est la garde de ce sens: c'est pourquoy je vous conseille de vous mortifier dans son usage le plus que vous pourrez: essayans de vous rendre si attentives à Dieu & à ses inspirations, que cela empesche les oreilles de votre corps de recevoir le poison que le demon veut faire couler en votre ame. Ne vous contentez pas seulement de ne pas écouter ce qui vous pourroit nuire, mais quelquefois privez vous pour l'amour de Dieu, du plaisir qui vous seroit permis en écoutant de petites railleries, ou quelque chose de curieux, quand vous vous trouverez parmy le mon-

de: & si vous ne pouvez vous empescher de les entendre, que ce ne soit pas avec application de plaisir & d'affection, afin que ce qui entrera malgré vous par une oreille, sorte bien volontiers par l'autre, & qu'il n'en demeure rien au cœur ny en l'esprit. Ainsi la paix de votre ame n'en sera point troublée, & vous n'en serez pas distraites dans le temps du silence & de vos prieres.

Suivez l'exemple de l'usage que le Fils de Dieu a fait de ce sens. Voyez le refus qu'il fait de toutes les loüanges que l'on luy donne en plusieurs rencontres de sa vie; voyez comme il écoute sur la croix avec paix & charité les blasphemes que les Juifs vomissent contre luy: & pour marque qu'il n'en est pas touché, il prie son Pere de les leur pardonner, & même il a la charité de les excuser.

Pour la mortification du Goût, vous penserez peutêtre que votre nourriture vous en fournit assez de moyens; ce qui est vray en quelque maniere: mais parceque nos sens

quand ils ſont habituez à quelque choſe, ne laiſſent pas de trouver du plaiſir en cequi eſt de plus groſſier, vous devez encore mourir à cette ſorte de ſenſualité. Et vous le ferez aiſément, ſi vous eſſayez de ne point avoir d'attention à la nourriture que vous prendrez, & de n'en uſer que pour ſoûtenir votre corps, & vous donner force pour ſervir Dieu & le prochain : ce qui vous y aidera beaucoup, ce ſera de vous appliquer à la lecture qui vous eſt faite durant le repas, élevant votre eſprit à Dieu par les penſées qu'elle vous pourra donner.

Reglez-vous en cela, comme en toutes choſes, ſur l'exemple du fils de Dieu, qui paroît en pluſieurs endroits de l'Evangile avoir ſoin de la nourriture pour la neceſſité tant pour autruy, que pour luy-même, mais ſans façon, & prenant ce qu'il rencontre, ne recherchant point la délicateſſe, & n'uſant même de ce qui eſt neceſſaire qu'aprés beaucoup de travail. Il a voulu dans les

dernieres heures de sa vie que son goût fût sensiblement mortifié par le fiel & le vinaigre, pour nous donner l'exemple de mortifier le nôtre.

Il ne reste plus des cinq sens, que le Toucher : ce qui ne doit pas seulement s'entendre de ce que nous touchons de la main, mais de tout ce qui approche de notre corps : je ne vous diray rien de ces pechez horribles qui se commettent par ce sens ; j'offencerois votre pureté, si je vous avertissois de prendre garde d'y tomber : je vous demande seulement que vous vous remettiez souvent devant les yeux la necessité de le mortifier ; que vous ne luy permettiez rien qui ait aucune apparence de sensualité ; que vous vous précautionniez contre toutes les occasions & les dangers qui vous pourroient porter à la moindre faute. Notre unique & digne Mere vous doit toujours être devant les yeux, comme un exemple de la pureté que vous devez conserver. Considerez le merite de l'Epoux à qui vous l'avez

promiſe, & l'amour ſingulier qu'il a pour cette vertu, qu'il a choiſie pour accomplir le Myſtere de ſon Incarnation, & qu'il a pratiquée toute ſa vie avec une ſi haute perfection. Voyez que pour s'être chargé de nos impuretez, comme il a été rigoureuſement puni ſur la croix, & comme il a ſatisfait à la juſtice de ſon Pere par de ſi cruels ſupplices qu'il a ſoufferts dans tout ſon corps : ſi vous avez de l'amour pour cet Epoux crucifié, ce qu'il a ſouffert pour expier vos crimes & pour vous acquerir la pureté, ſera aſſez fort pour vous faire reſiſter à toutes les tentations par leſquelles l'ennemi tâchera de vous faire perdre cette vertu : C'eſt la pierre d'achopement la plus dangereuſe de toutes pour la ruine de votre Compagnie. C'eſt pourquoy, je vous ſupplie du plus profond de mon cœur, de ne point negliger la mortification de ce ſens. O que de graces & de ſecours vous aurez de Nôtre-Seigneur, & de ſa ſainte Mere, pour peu que vous leur témoigniez

aimer cette vertu pour leur amour & vouloir leur être fidelles.

CHAPITRE VII.

Des vertus qui regardent Dieu.

§. I.

De l'amour de Dieu.

DIeu eſt charité, & celuy qui demeure dans la charité, demeure en Dieu & Dieu en luy, comme parle l'Apôtre ſaint Jean. Non ſeulement il s'aime luy-même par la connoiſſance qu'il a de ſes perfections infinies, mais il eſt l'Amour & la Charité par ſon eſſence.

Ep. 1. c. 4. v. 16.

De cet amour eternel & increé, eſt participé celuy des creatures, quant à ſon origine : mais ſes effets ſont attachez à la volonté dans la pratique des actes de charité qu'elle fait tant envers Dieu, qu'envers le prochain.

Qui n'aime point, ne connoiſt point Dieu : parce qu'on ne peut bien

connoître l'amour sans ressentir ses mouvemens, comme on ne peut bien sçavoir ce que c'est que le feu, sans ressentir ses ardeurs. Il n'appartient qu'à la charité de nous donner l'intelligence de la grandeur de Dieu, non une intelligence telle quelle, mais penetrante & affective : tellement que qui aura plus de charité, aura plus de participation de cette divine lumiere qui l'enflammera du saint amour.

Dieu nous a commandé de l'aimer de tout notre coeur. Il a marqué ce grand commandement sur les Tables de la Loy qu'il a publiées par Moyse : il nous a envoyé son Fils pour nous le faire entendre par ses paroles, & pour nous en montrer l'exemple par ses actions. Et son Fils a signé & scellé cet exemple du sang qu'il a répandu sur la Croix, donnant sa vie à Dieu son Pere pour marque de son parfait amour. Filles de la Charité, faites reflexion sur le nom que vous portez ! C'est un avertissement continuel pour vous de l'obligation par-

ticuliere que vous avez de travailler à la pratique de cette grande vertu.

Entre une infinité de raisons qui nous portent à aimer Dieu, celle de la consideration de l'amour paternel qu'il a pour nous, est une des plus puissantes. Il nous a fait connoître cet amour, lorsqu'il nous a ordonné de l'appeller notre Pere. Ce qui nous oblige de l'aimer en cette qualité, non seulement par affection tendre & sensible, mais par confiance & dépendance entiere de sa conduite: n'aimant rien tant que cet amour paternel qui nous donnant son Fils unique, nous a adoptez pour ses enfans & pour les heritiers de sa gloire.

Lorsque la charité possede notre coeur, elle nous fait desirer & chercher la gloire de Dieu, nous réjouir de ses grandeurs & de cequ'il est en luy-même, aimer & louer ses perfections infinies, luy rendre nos respects & nos adorations, appliquer notre esprit à contempler ses veritez, & à nous entretenir & communiquer avec luy. Cette vertu nous engage

principalement d'aimer la volonté de Dieu sur toutes choses, par preference à nos interests & à notre vie, & d'être dans la disposition de tout perdre, plûtôt que de rien faire qui luy puisse déplaire. C'est cequ'il demande de nous, lorsqu'il nous ordonne de l'aimer de toute notre ame, de tout notre cœur & de toutes nos forces.

§. II.

De la soûmission à la Providence de Dieu.

COmme la divine Providence a formé votre Compagnie, mes cheres Soeurs, cette même Providence doit toujours être votre conduite. Si vous y êtes entierement soûmises & abandonnées comme Dieu le veut de vous, vous serez assurées que jamais elle ne vous abandonnera : elle sera votre force dans vos foiblesses tant spirituelles que corporelles, votre consolation dans la desolation, votre suffisance dans la disete, votre assurance dans le dan-

ger, ainſi qu'elle a toujours été depuis votre établiſſement.

Nôtre-Seigneur veut plus de confiance de nous que de prudence : cette même confiance fera agir la prudence dans les beſoins, ſans qu'on s'en apperçoive : & l'experience l'a fait connoître en diverſes occaſions. Ne vous mettez point en peine de ce que vous deviendrez, & ne vous laiſſez pas tromper par de vaines apprehenſions qui ſont des empeſchemens à votre ſalut : affermiſſez-vous dans la ſainte dilection qui opere la confiance en la Providence de Dieu. Mon Dieu! qu'il y a de grands treſors cachez dans cette Providence! Et que ceux là l'honorent ſouverainement qui la ſuivent par leur obeiſſance & leur ſoûmiſſion, & qui ne la préviennent pas par des prévoyances & des inquietudes inutiles! Ouy, me direz-vous, mais c'eſt pour Dieu que je me mets en peine. Ce n'eſt plus pour Dieu que vous vous mettez en peine, ſi vous vous peinez pour le ſervir. C'eſt un Maître qui veut qu'on

le

le ſerve avec paix & tranquilité, & qu'on attende ſans empreſſement ſes volontez & ſes ordres.

Tâchez d'acquerir l'égalité d'eſprit & la paix interieure en toutes les rencontres penibles qui ſe preſentent. Habituez-vous à recevoir tous vos petits ſujets de mécontentement de la main de Dieu, qui eſt votre Pere, qui ſçait bien cequi vous eſt propre: qui permet que vous ſoyiez touchées de ſa juſtice, quelquefois pour vous corriger & pour vous punir: & quelquefois pour vous témoigner ſon grand amour, vous envoyant des ſouffrances pour vous appliquer le merite de celles de ſon Fils.

Le manquement du ſecours exterieur des creatures, vous ſervira à vous avancer dans la perfection du ſaint amour, & à vous attirer une protection plus particuliere de Dieu. Car ſçavez-vous cequ'il fait quand une ame eſt délaiſſée de toute conſolation & aide des creatures, laquelle eſt aſſez courageuſe pour en faire un bon uſage? Il prend ſon plaiſir à être

la conduite de cette ame, & quoy qu'elle ne ſente pas ce ſecours, elle doit être aſſurée neanmoins qu'il la ſoutient par la puiſſance de ſa main, ſi elle s'attache à luy par une confiance entiere, & qu'il ne permettra pas qu'elle ſuccombe ſous le poids de ſa miſere.

CHAPITRE VII.

Du peché.

§. I.

De ſa nature & de ſon origine.

LE peché eſt un néant par le défaut de l'exercice de la vertu. Il ne peut pas avoir d'être, étant hors la volonté de Dieu : dautant que la volonté de Dieu eſt la cauſe de tout l'être, & qu'elle ne peut être la cauſe du peché. Cequi me faite connoître le mal-heur auquel je me ſuis reduite par le peché, de m'être tirée de l'ordre de cette di-

vine volonté, & d'avoir aimé ce que Dieu haïſſoit.

Le peché a commencé en ſuite de la creation du premier homme. Dieu aiant creée ſon ame, la rendit maîtreſſe de ſa volonté, pour faire paroître la nobleſſe de ſa nature: & ſe reſerva l'acte d'obeiſſance, pour montrer qu'il en étoit le ſouverain: mais l'homme abuſa mal-heureuſement du pouvoir que Dieu luy avoit donné, & prefera ſa volonté à la ſienne, & luy refuſa l'obeiſſance qu'il luy devoit par tant de titres. Quel aveuglement & quelle miſere! Donnez benediction, ô mon Dieu, au deſaveu que j'en fais, & à la reſolution que je prens moyennant votre grace de le haïr pour jamais.

Encore que le pouvoir de pecher ſoit grandement dommageable à l'ame, c'eſt neanmoins une marque de ſon excellence, & qui peut ne luy être pas nuiſible, daurant que Dieu ne luy dénie pas la grace neceſſaire pour s'en abſtenir: c'eſt une infirmité que nous devons reconnoitre par un

aveu sincere, & dont la reconnoissance nous doit humilier devant Dieu : mais en même temps nous devons avoir recours à sa grace, & esperer de sa bonté qu'elle ne nous abandonnera pas à notre impuissance, & qu'elle nous donnera la force d'éviter le peché. Le pouvoir de pecher nous sera une occasion d'un plus grand merite, si nous nous en abstenons; nous lisons dans l'Ecriture que Dieu loüe l'homme juste de cequ'il a gardé des commandemens qu'il pouvoit transgresser, & de cequ'il n'a pas fait le mal qu'il pouvoit faire.

Ecclesiast. 31. v. 10.

§. II.

De la Tentation.

NOus devons bien craindre la tentation, soit que nous considerions le dessein de l'ennemi qui nous tente, soit que nous regardions les moyens dont il se sert pour nous tenter.

Il n'a d'autre fin que de nous faire agir contre la volonté de Dieu, &

de nous faire perdre notre vocation : & il eſt d'autant plus dangereux qu'il cache ſon deſſein avec plus d'artifice, & qu'il le couvre de l'apparence d'un bien qui flatte nos humeurs & nos deſirs : il arrive même quelquefois que cet eſprit de tenebres ſe transformant en Ange de lumiere, nous fait prendre pour une inſpiration de la grace, un piege qu'il nous tend pour nous ſurprendre.

Cet ennemi emploie contre nous tout cequ'il a d'adreſſe & de lumiere. Nous n'avons pas à combattre, dit l'Apôtre ſaint Paul, contre des ennemis de chair & de ſang, mais contre des eſprits de malice, contre les puiſſances des tenebres & les Princes du ſiecle. *Ad Epheſ. 6. v. 12.*

Il ſe joint avec la chair & le monde pour nous faire la guerre de toutes parts, & pour nous attaquer par toutes nos inclinations. Il ſollicite la chair de rechercher les douceurs & les commoditez de la vie, & il luy donne de l'averſion pour les mortifications & les auſteritez. Il met de-

vant les yeux la gloire & les vanitez du monde pour en inſpirer l'affection & l'eſtime, & il fait tous ſes efforts pour faire concevoir du mépris & du dégoût d'une vocation, qui fait profeſſion de renoncer à ſes maximes & à toutes ſes prétentions.

Nous ne pouvons eſperer de tréve avec cet ennemi pendant notre vie; il nous exerce ſans relâche juſqu'à notre mort, & quelque reſiſtance que nous luy ayions faite pendant pluſieurs années, il ne ſe rebute pas, & il tâche toujours de nous faire perdre la perſeverance. Il n'a point de plus grande joie que de nous faire quitter le bien, & il trouve ſon compte s'il peut ſeulement quelque temps avant notre mort nons faire changer nos bonnes reſolutions. Prenons garde, mes Soeurs, de luy donner cet avantage: & pour cela ſoyons fideles en toutes les moindres choſes, renouvelans tous les jours le deſir de plaire à Dieu, & de ſatisfaire à nos obligations. La vie eſt courte, & l'eternité bien-heureuſe eſt longue, aima-

ble, & desirable. Nous ne sçaurions y aller qu'à la suite de JESUS, toujours travaillans & souffrans. Et encore ne nous y auroit-il pas menées, si sa perseverance ne l'eut conduit jusqu'à la mort de la croix. Voyez si nous nous devons épargner pour ne pas perdre le fruit de tout le bien que nous avons fait jusqu'apresent. Quand nous aurions travaillé quarante-neuf années, si nous nous relâchions dans la cinquantiéme, en laquelle Dieu nous appelleroit, nous n'aurions rien fait toute notre vie. La perseverance doit donc être la derniere fleur de notre couronne, puisque nous ne la recevrons que dans le dernier moment de notre vie, qui donnera l'accomplissement & la consommation à toutes nos oeuvres & à tous nos travaux.

Fin du V. & dernier Livre.

Extrait du Privilege du Roy.

PAr Lettres patentes du Roy, données à S Germain en Laye le 20. Decembre 1675. Signé par le Roy en son Conseil DES VIEUX, & scellé du grand Sceau de cire jaune: Il est permis à nôtre bien amé ANDRÉ PRALARD, Libraire & Imprimeur à Paris; d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter par tous les lieux de l'obeïssance de Sa Majesté; un livre intitulé *La Vie de Mademoiselle* LE GRAS, *Fondatrice & premiere Superieure de la Compagnie des Filles de la Charité des Pauvres Malades:* composé par Monsieur GOBILLON, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Curé de S. Laurent; durant le temps & espace de vingt années consecutives, avec défenses à tous Libraires, Imprimeurs, & autres personnes, de quelque qualité qu'ils soient, de l'imprimer, & debiter, à peine de six mille livres d'amande, comme il est plus au long porté par lesdites Lettres.

Registré sur le Livre de la Communauté des Marchands Libraires & Imprimeurs. Fait à Paris le 8. *Juillet* 1675.

Signé D. THIERRY, Syndic.

Achevé d'imprimer le 15. Avril 1676.

Les Exemplaires ont été fournis.

a39003 009521237b